

Québec, le 18 novembre 2021

Monsieur,

En réponse à votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après « Loi sur l'accès ») reçue le 18 octobre 2021 et précisée le 27 octobre, vous trouverez ci-joint les communications et rapports d'analyse concernant le projet de vente (aliénation, cession, transfert, etc.) de la Maison Chevalier ainsi que le « dossier justificatif » sur lequel le conseil d'administration du Musée de la civilisation s'est appuyé dans le processus de vente de la maison Chevalier; de même, vous trouverez ci-joint les communications concernant le bâtiment ayant abrité le Musée de la Place-Royale que nous détenons et qui peuvent vous être communiquées; le tout pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 18 octobre 2021.

Conformément à l'article 14 de la Loi sur l'accès, certains documents ou certaines parties de documents ne peuvent vous être communiqués parce qu'ils contiennent des renseignements qui sont visés par des restrictions prévues par celle-ci. Nous nous appuyons pour ce faire sur les dispositions suivantes :

- L'article 24 qui précise qu'un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.
- L'article 35 qui stipule qu'un organisme public peut refuser de communiquer les mémoires de délibérations d'une séance de son conseil d'administration ou, selon le cas, de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze ans de leur date.
- L'article 48 qui précise que lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme.

À cet effet, nous vous invitons à formuler une demande auprès des responsables de l'accès aux documents dont les coordonnées se trouvent en annexe.

...2

- L'article 56 qui précise que le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.
- L'article 59 qui précise qu'un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Nous vous informons par ailleurs que le chapitre II de la Loi sur l'accès ne s'applique pas à plusieurs documents faisant l'objet de votre demande et ce, en vertu du deuxième alinéa de l'article 9.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Nous joignons en annexe une note relative à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président-directeur général,

Original signé

Stéphan La Roche

Kebbas, Nassima

De: Rhonda.Rioux@ville.quebec.qc.ca
Envoyé: 24 janvier 2018 10:23
À: La Roche, Stéphan; Charles.Marceau@ville.quebec.qc.ca
Objet: RE: Maison Chevalier - suivi CVPV

Heureuse qu'ils soient heureux !

Rhonda Rioux

Directrice

Ville de Québec

Service de la culture et des relations internationales
43, rue De Buade, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4A2
Téléphone : 418 641-6411, poste 2601
Télécopieur : 418 641-6507
Cellulaire : 418 933-6790
rhonda.rioux@ville.quebec.qc.ca

De : La Roche, Stéphan [mailto:Stephan.LaRoche@mcq.org]
Envoyé : 24 janvier 2018 09:08
À : Marceau, Charles (DEGP-DIR) <Charles.Marceau@ville.quebec.qc.ca>; Rioux, Rhonda (CVCRI-DIR) <Rhonda.Rioux@ville.quebec.qc.ca>
Objet : Fwd: Maison Chevalier - suivi CVPV

Bonjour à vous deux,
Le suivi est fait avec le CVPV. Voir ci-dessous.
Ils sont bienheureux...
Je vous ferai part de tout autre développement, s'il y a lieu.
Au plaisir,
S.

Envoyé de mon iPad



Stéphan La Roche - T. 418 643-2158, poste 235

Directeur général
MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, C.P. 155, succ. B, Québec (QC) G1K 7A6 Canada
mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Début du message transféré :

Expéditeur: [REDACTED]

Date: 24 janvier 2018 à 09:03:35 UTC-5

Destinataire: Plamondon, François <Francois.Plamondon@mcq.org>

Cc: La Roche, Stéphan <Stephan.LaRoche@mcq.org>

Objet: Rép : [FSI] Maison Chevalier [PDI]

Bonjour M. Plamondon, M. La Roche,

Nous sommes très heureux de cette nouvelle qui nous permet de poursuivre nos activités.

En regard à la clause du 90 jours, nous comptons sur vos bons suivis afin de connaître les tenants et aboutissements des négociations avec les possibles propriétaires et ainsi mieux faire face à toute éventualité.

Nous vous remercions d'avoir traité notre demande si rapidement.

Cordialement,

Jean-Pierre Chénard, président

Kathleen Pouliot et Cassandre Lambert-Pellerin, coordonnatrices

Ès TRAD, Centre de valorisation du patrimoine vivant

[REDACTED]

www.cvpv.net

Le 2018-01-24 08:05, Plamondon a écrit :

M. Chénard, Kathleen,

Il me fait plaisir de vous confirmer que nous pouvons renouveler le bail, ce sera pour une période maximale d'un an.

Il y aura une clause stipulant qu'un éventuel nouvel acquéreur de la Maison Chevalier pourra mettre un terme à ce bail sur préavis écrit de 90 jours.

Je prépare le document et vous le transmets sous peu.

Cordialement.

François Plamondon - T. 418 643-2158, poste 270

Directeur

Direction des ressources humaines et matérielles

MUSÉES DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, C.P. 155, succ. B, Québec (QC) G1K 7A6 Canada

mcq.org

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.-----Message d'origine-----

De : [REDACTED]

Envoyé : 17 janvier 2018 13:16

À : La Roche, Stéphan

Cc : Plamondon, François

Objet : Maison Chevalier

Bonjour monsieur La Roche,

Nous nous permettons de vous écrire directement pour obtenir des nouvelles de notre situation à la Maison Chevalier.

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant occupe depuis l'an 2000 les voûtes de la Maison Chevalier ainsi qu'un espace bureau au 3^e étage.

Étant très attachés à nos espaces, nous suivons depuis plusieurs mois les étapes entourant la vente de la Maison.

Nous sommes conscients que les intervenants avec lesquels nous discutons normalement ne sont pas personnellement impliqués dans les négociations, et donc ne sont pas au courant des actualités.

Nous ne voulons pas nous insérer dans les négociations, cependant, la fin de notre bail approche et nous sommes conscients que ce genre de procédures ne se règlent pas en quelques jours. Nous vous contactons aujourd'hui afin d'obtenir un bail temporaire nous permettant de poursuivre les activités de notre organisme dans nos lieux actuels en attendant la vente de la Maison. Nous présentons annuellement une centaine d'activités, mais sommes contraints par la fin de notre bail à mettre sur pause tout événement se déroulant après le 30 avril 2018. Il s'agit d'une situation qui devient de plus en plus intenable, mettant en péril des activités régulières qui ont cours depuis plus de 25 ans.

Nous vous remercions de considérer cette demande.

Soyez assurés que nous attendons impatiemment votre réponse.

Jean-Pierre Chénard, président

Centre de valorisation du patrimoine vivant

Kebbas, Nassima

De: Gagnon, Julie
Envoyé: 13 avril 2018 15:49
À: Kay.Fequet@ville.quebec.qc.ca
Cc: La Roche, Stéphan; Charles.marceau@ville.quebec.qc.ca; Morrier, Sylviane
Objet: RE: Promesse de vente / Maison Chevalier
Pièces jointes: promesse_vente_vqc_mcq_rev.docx

Bonjour Madame,
Vous trouverez ci-joint la nouvelle promesse de vente, dont la formulation de l'article 5 correspond à votre demande.
Au plaisir et bonne fin de semaine.

De : Kay.Fequet@ville.quebec.qc.ca [mailto:Kay.Fequet@ville.quebec.qc.ca]
Envoyé : 12 avril 2018 10:40
À : Gagnon, Julie
Cc : Charles.Marceau@ville.quebec.qc.ca; La Roche, Stéphan; Morrier, Sylviane
Objet : RE: Promesse de vente / Maison Chevalier

Bonjour

Voir clause 5 (en mode révision)

Salutations

Kay Fequet ÉA

Directrice par intérim
Division des activités et de l'expertise immobilières

Ville de Québec
Service du développement économique et des grands projets
295, boul. Charest Est, bureau 176
Québec (Québec) G1K 3G8
Téléphone : (418) 641-6411, poste 2750
Télécopieur : (418) 641-6456
kay.fequet@ville.quebec.qc.ca

De : Gagnon, Julie [mailto:Julie.Gagnon@mcq.org]
Envoyé : 12 avril 2018 08:25
À : Féquet, Kay (DEGP-AEI) <Kay.Fequet@ville.quebec.qc.ca>
Cc : Marceau, Charles (DEGP-DIR) <Charles.Marceau@ville.quebec.qc.ca>; La Roche, Stéphan <Stephan.LaRoche@mcq.org>; Morrier, Sylviane <Sylviane.Morrier@mcq.org>
Objet : TR: Promesse de vente / Maison Chevalier

Bonjour Madame,
En réponse à la question posée à Monsieur La Roche hier, je souhaiterais que vous nous indiquiez ce que vous désirez ajouter exactement. Selon notre interprétation, l'article 5 prévoit déjà cela, étant non limitatif.
Toutefois, si vous pouviez formuler exactement comment vous souhaitez le voir apparaître à la promesse de vente, nous pourrions, après validation, ajouter ce qui est souhaité.
Salutations



Julie Gagnon, MBA - T. 418 643-2158, poste 200
Secrétaire générale et directrice
Secrétariat général et Direction de l'administration
MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Expéditeur: <Kay.Fequet@ville.quebec.qc.ca>

Date: 11 avril 2018 à 08:48:06 UTC-4

Destinataire: <Stephan.LaRoche@mcq.org>

Cc: <Charles.Marceau@ville.quebec.qc.ca>

Objet: Promesse de vente / Maison Chevalier

Bonjour

Nous sommes en accord avec le document révisé, toutefois, nous aimerions ajouter étude de l'état physique du bâtiment dans la vérification diligente de la clause 5. On parle d'état de l'immeuble en référence à la composition du sol et de la qualité de celui-ci.

Salutations

Kay Fequet ÉA

Directrice par intérim

Division des activités et de l'expertise immobilières

Ville de Québec

Service du développement économique et des grands projets

295, boul. Charest Est, bureau 176

Québec (Québec) G1K 3G8

Téléphone : (418) 641-6411, poste 2750

Télécopieur : (418) 641-6456

kay.fequet@ville.quebec.qc.ca

De : Marceau, Charles (DEGP-DIR)

Envoyé : 7 avril 2018 15:28

À : Féquet, Kay (DEGP-AEI) <Kay.Fequet@ville.quebec.qc.ca>

Cc : Gallant, Patricia (DEGP-DIR) <Patricia.Gallant@ville.quebec.qc.ca>

Objet : TR: Promesse de vente / Maison Chevalier

Ils acceptent le prix, mais l'achat est sans garantie.

Svp m'indiquer les principaux changements.

merci

Charles Marceau, CPA, ca
Directeur

Ville de Québec

Service du développement économique et des grands projets

295, boul. Charest Est, bureau 110

Québec (Québec) G1K 3G8

Téléphone : (418) 641-6411, poste 2701

Télécopieur : (418) 641-6456

Cellulaire : (418) 654-5327

charles.marceau@ville.quebec.qc.ca

De : La Roche, Stéphan [<mailto:Stephan.LaRoche@mcq.org>]

Envoyé : 6 avril 2018 15:37

À : Marceau, Charles (DEGP-DIR) <Charles.Marceau@ville.quebec.qc.ca>

Cc : Michel Dallaire [REDACTED] Gagnon, Julie <Julie.Gagnon@mcq.org>;

Morrier, Sylviane <Sylviane.Morrier@mcq.org>

Objet : Promesse de vente / Maison Chevalier

Bonjour Charles,

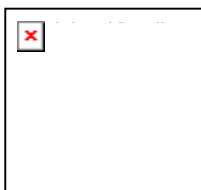
Je donne suite à notre rencontre du 27 mars dernier au sujet de la Maison Chevalier.

Comme vous le savez, en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques, le Musée doit recourir aux services de la Société québécoise des infrastructures pour disposer d'un immeuble lui appartenant. Après l'avoir consultée, celle-ci nous a suggéré certains ajustements au projet de promesse de vente que vous nous aviez soumis, en se basant sur les clauses acceptées par la Ville de Québec lors de transactions antérieures.

Lors de sa réunion du 4 avril dernier, le conseil d'administration du Musée m'a autorisé à poursuivre les négociations avec la Ville, aux conditions prévues dans le projet de promesse de vente ci-joint, lequel intègre les modifications proposées par la Société québécoise des infrastructures.

En espérant cette proposition à votre satisfaction.

Recevez l'expression de salutations distinguées.



Stéphan La Roche - T. 418 643-2158, poste **235**

Directeur général

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Kebbas, Nassima

De: Nicolas Maltais [REDACTED]
Envoyé: 30 novembre 2020 13:20
À: Nolin, Louis-Yves
Objet: Re: Maison historique Chevalier

Merci beaucoup M. Nolin pour les précisions.

Pour la création de la société, ce n'est vraiment pas long. On peut faire rapidement.

Au plaisir

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.
[REDACTED]



[REDACTED]
www.groupeamt.ca



De : "Nolin, Louis-Yves" <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Date : lundi 30 novembre 2020 à 13:16
À : Nicolas Maltais [REDACTED]
Objet : RE: Maison historique Chevalier

Bien reçu M. Maltais. Merci pour les précisions.

Je souhaitais vous acheminer, dès ce mercredi, un projet de « Promesse de vente » actuellement en cours de rédaction. C'est d'ailleurs ce projet de promesse de vente que je vais déposer à notre conseil d'administration, le 7 décembre prochain, pour obtenir l'autorisation de le signer.

Nous allons par la suite vous inviter à signer le document à votre tour. Il me faudra alors obtenir le nom de l'entité légale qui se porte acquéreur du bâtiment, le signataire autorisé et une copie de la résolution de votre conseil d'administration autorisant la signature du document. Je ne connais pas le délai pour créer une nouvelle entité légale, mais j'ai l'impression que ca peut durer quelques semaines.

Une fois que la promesse de vente est signée par les deux parties, il faut par la suite l'acheminer au ministère de la Culture met des Communications pour obtenir l'autorisation de vendre un bien patrimonial. Cette autorisation nécessite habituellement un délai de 2 mois.

Une fois l'autorisation reçue, c'est à ce moment que vous pourrez faire votre vérification diligente (entre 2 mois et 3 mois, selon vos besoins). Une fois terminée, si tout est à votre satisfaction, nous allons acheminer le dossier final au gouvernement du Québec pour autorisation finale, via un décret.

Tout ce processus dure environ habituellement 6 mois, telle que mentionné lors de nos rencontres. Ce délai débute au moment de la signature de la promesse de vente.

N'hésitez surtout pas à me contacter pour obtenir des précisions additionnelles.

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270

Directeur

Direction des finances et des opérations

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nicolas Maltais [REDACTED]

Envoyé : 30 novembre 2020 10:22

À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Cc : Alexandre Tanguay [REDACTED]

Objet : Re: Maison historique Chevalier

Bonjour M. Nolin,

Voici quelques éléments d'informations afin de compléter le dossier de présentation à votre c.a.

Pour l'instant l'entité exacte n'est pas encore déterminée. Faut savoir que le Groupe Tanguay n'est pas vraiment une entité d'affaires, c'est un nom que l'on donne pour s'identifier. Fort probablement qu'une nouvelle société serait créée pour cet achat. Les actionnaires principaux de cette entité seraient Alexandre Tanguay, probablement Jacques (ou une fiducie) et moi-même. Il n'est pas dans nos intentions que l'une de nos deux sociétés immobilières soit l'acquéreur (Groupe commercial AMT ou Groupe immobilier Tanguay). Ces deux entreprises ont des missions qui ne sont pas compatibles avec notre vision du projet d'achat de la Maison historique Chevalier. À titre d'exemple, ces deux sociétés ont des objectifs d'investissements et rentabilité plus importants.

Usage du bâtiment

L'achat étant encore hypothétique, nous n'avons pas passé beaucoup de temps sur un plan d'affaires concret pour l'usage du bâtiment. Comme nous l'avons mentionné, notre première motivation quant à l'achat de cet immeuble était de se porter acquéreur d'un bâtiment phare de la Ville de Québec. Sa grande valeur patrimoniale, sa situation géographique et la qualité de sa construction nous ont immédiatement charmées, sans avoir d'idée précise sur son

éventuel usage. Avec toutes ces réserves, je vous soumetts tout de même les idées que nous souhaitons développer advenant l'acceptation de notre offre par le Musée.

Nous allons sans aucun doute y installer les bureaux du Groupe Tanguay. Notre petite équipe gère le patrimoine, les investissements et autres fonctions d'un « family office ». Il n'est pas exclu de solliciter d'autres bureaux de gestion familiale ou patrimoniale proches de notre groupe.

[REDACTED]

Finalement, il se peut qu'à moyen terme, la Fondation Maurice Tanguay y installe ses bureaux. Cette équipe de six personnes est présentement locataire de bureaux sur le boulevard de l'Ornière.

Voilà, en espérant que ces quelques précisions vous seront utiles. N'hésitez surtout pas si vous souhaitez plus d'information, je demeure disponible.

Au plaisir

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.

[REDACTED]



[REDACTED]

www.groupeamt.ca

De : "Nolin, Louis-Yves" <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Date : mercredi 25 novembre 2020 à 10:53

À : Nicolas Maltais [REDACTED]

Objet : RE: Maison historique Chevalier

Bonjour M. Maltais,

J'ai bien reçu votre courriel et vous en remercie.

Est-ce qu'il serait possible de me préciser le nom de l'entité qui se porterait acquéreur de la propriété. En outre, vous serait-il également possible de me préciser, en quelques mots, l'usage que vous comptez en faire ? Je vais insérer ces précisions dans la fiche que je dois soumettre à notre conseil d'administration et qui pourrait éventuellement cheminer vers le ministère de la Culture et des Communications.

Un grand merci,

Louis-Yves Nolin



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270

Directeur

Direction des finances et des opérations

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nicolas Maltais [REDACTED]

Envoyé : 23 novembre 2020 17:16

À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Cc : Alexandre Tanguay [REDACTED] Jacques Tanguay [REDACTED]

Objet : Maison historique Chevalier

Bonjour M. Nolin,

Tel que discuté, je vous confirme par la présente notre intérêt à déposer une offre d'achat pour la Maison Chevalier. La proposition sera basée sur un prix d'achat de deux millions deux cent mille dollars (2 200 000\$) selon les termes et conditions d'une promesse de vente à convenir entre les partis.

Je comprends que cette proposition sera soumise au membre du conseil d'administration lors de leur prochaine réunion. En espérant une réponse positive de leur part, recevez M. Nolin, mes sincères salutations.

Nicolas Maltais, MBA

Associé / Vice-président

Groupe Immobilier Tanguay

Directeur de projets

Groupe Commercial AMT inc.



www.groupeamt.ca



Kebbas, Nassima

De: Boulet, Richard
Envoyé: 2 décembre 2020 08:40
À: Nolin, Louis-Yves;Alain, Yvon;Tremblay, Louis;Despins, Yannick
Objet: RE: Maison historique Chevalier

Bonjour Louis-Yves,

Incendie

- Tout reste en place.
- Pour les extincteurs, je te laisse décider, si nous devons les récupérer ou pas.

Accès

- Je vais retirer les contrôleurs d'accès. Tous les items sécurité (listés) seront raccordés à un panneau d'alarme de style résidentiel (VISTA). Un clavier sera installé au 5 rue Cul-de-Sac en entrant.
 - Détecteurs de mouvement
 - Contact de portes
 - Détecteur d'eau
 - Détecteur d'huile

Caméras

- Le caméra serveur en place actuellement fonctionne seulement avec les systèmes Honeywell. Il sera récupéré.
 - Les caméras wi-fi des salles d'expositions seront récupérées.
 - Toutes les autres caméras demeurent en place (incluant le portier vidéo). Par contre, elles ne fonctionneront pas. Ce sera au nouveau propriétaire de se munir d'un enregistreur numérique de son choix.

Local des serveurs au sous-sol : Tout ce qui se trouve dans ce local sera récupéré.

- Serveur caméra
- UPS
- Base radio
- Zétron (communication des alarmes sur les radios)
- Téléphone (sert à la programmation du Zétron)
- Switch sécurité
- Switch inter-bâtiment – **à valider avec Yannick Despins**

Serrures

- Reprogrammer les serrures du bâtiment. (Pour qu'elles ne soient plus compatibles avec le Musée)

Évaluation Budgétaire :

- 5 000 \$ pour l'accès/caméras/local des serveurs
- 1 000 \$ pour les serrures

Et voilà !

Richard



Richard Boulet - T. 418 643-2158, poste **446**
Responsable de la sécurité
Direction de l'accueil et de l'expérience du visiteur

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Envoyé : 1 décembre 2020 22:25

À : Boulet, Richard <Richard.Boulet@mcq.org>; Alain, Yvon <Yvon.Alain@mcq.org>; Tremblay, Louis <Louis.Tremblay@mcq.org>; Despins, Yannick <Yannick.Despins@mcq.org>

Objet : Maison historique Chevalier

Bonjour à vous 4,

Il me faudrait recevoir rapidement la liste des équipements fixés à l'immeuble et que vous souhaiteriez récupérer advenant la vente de la maison historique Chevalier.

Idéalement d'ici demain matin, 10h00. Désolé pour le rush.

Merci,

LYN



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste **270**
Directeur
Direction des finances et des opérations

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Morrier, Sylviane
Envoyé: 7 décembre 2020 13:27
À: Nolin, Louis-Yves; La Roche, Stéphan
Objet: RE: Maison Chevalier au CA

Bonjour!

Je ferai les modifications requises à la suite des discussions au CA.

Pour éviter la redondance, on pourra ajouter dans le 2^e attendu :

ATTENDU QUE le Vendeur est en accord avec la vente dudit immeuble, sous réserve d'obtenir des autorités gouvernementales toutes les autorisations requises, tel que prévu à l'article 9.1

Sylviane

Envoyé : 7 décembre 2020 13:11
À : La Roche, Stéphan <Stephan.LaRoche@mcq.org>; Morrier, Sylviane <Sylviane.Morrier@mcq.org>
Objet : RE: Maison Chevalier au CA

Bonjour,
Aucun problème de mon côté.
Sylviane : je vais aussi t'envoyer la demande de modification reçue par l'acheteur. C'est pas grand-chose.
A+
LYN



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270
Directeur
Direction des finances et des opérations

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : La Roche, Stéphan <Stephan.LaRoche@mcq.org>
Envoyé : 7 décembre 2020 13:00
À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>; Morrier, Sylviane <Sylviane.Morrier@mcq.org>
Objet : Maison Chevalier au CA

Bonjour à vous deux,

Je viens de recevoir un appel de Julie-Suzanne Doyon qui était en train de faire ses lectures en vue du CA de ce soir.

2 commentaires de sa part sur le dossier de la Maison Chevalier :

- Elle souhaiterait que, dans la promesse de vente, on indique dès le départ, dans les Attendus, que la vente est conditionnelle à l'obtention des autorisations gouvernementales nécessaires (essentiellement ce qu'on dit à la clause 9.1). Pour elle, ce serait plus claire de le mentionner aussi dès le début.

- Elle souhaite qu'on indique la liste des « biens meubles » dont il est mention à l'article 8.3 en annexe. Ça pourrait se faire dans la même annexe que celle mentionnée en 8.4. Pour elle, ça éviterait que certains puissent penser que l'on a vendu des meubles patrimoniaux faisant partie de la collection du Musée...

Elle en fera part de vive voix ce soir.

Sinon, elle est à l'aise avec tout le reste.

Je voulais vous en aviser.

S.



Stéphan La Roche - T. 418 643-2158, poste **235**
Président-directeur général

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Nolin, Louis-Yves
Envoyé: 18 décembre 2020 14:13
À: Nicolas Maltais
Objet: RE: Promesse_Vente_Maison_Chevalier

Bonjour,
Est-ce que le rencontre de 14h00 tient toujours ?
Au plaisir,
Louis-Yves Nolin



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270
Directeur
Direction des finances et des opérations
MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada
mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nicolas Maltais [REDACTED]
Envoyé : 18 décembre 2020 09:01
À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Objet : RE: Promesse_Vente_Maison_Chevalier

Bonjour Monsieur Nolin,

Je vous confirme la présence de Nicolas et Alexandre à 14h à vos bureaux.

Bonne journée !

Marylène Deblois

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Envoyé : 18 décembre 2020 08:26

À : Nicolas Maltais

Cc : Alexandre Tanguay

Objet : RE: Promesse_Vente_Maison_Chevalier

Bonjour,

Notre PDG serait disponible aujourd'hui, à 14h00, pour signer le document.

Est-ce que cette période vous conviendrait ?

Au plaisir de vous lire,

Louis-Yves Nolin



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270

Directeur

Direction des finances et des opérations

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

🌲 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nicolas Maltais

Envoyé : 17 décembre 2020 17:38

À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Cc : Alexandre Tanguay

Objet : Re: Promesse_Vente_Maison_Chevalier

Bonjour M. Nolin,

Revoici le document après avoir complété les informations manquantes. Très à l'aise avec les modifications que vous avez proposées. Il ne reste peut-être qu'un peu de mise en page et nous pourrons signer le tout demain.

Au plaisir

Nicolas Maltais, MBA

Associé / Vice-président

Groupe Immobilier Tanguay

Directeur de projets

Groupe Commercial AMT inc.



www.groupeamt.ca



De : "Nolin, Louis-Yves" <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Date : mardi 15 décembre 2020 à 21:18

À : Nicolas Maltais

Objet : Promesse_Vente_Maison_Chevalier

Bonjour M. Maltais,

J'ai bien reçu votre courriel au sujet du nom de l'entité et vous en remercie. Pour finaliser le tout, il me faudra également recevoir les coordonnées complètes de cette nouvelle entité (adresse, etc), de même que le nom et la fonction du (des) signataire(s) autorisé(s).

Vous trouverez en pièce jointe la version révisée de la promesse de vente et d'achat. Nous avons intégré les corrections que vous avez proposées à l'article 15.2. Nous avons également surligné en rouge les ajustements demandés par notre conseil d'administration. À cet égard :

- 1- Nous retirons l'article 8.3 puisqu'il n'y aura pas de biens meubles laissés sur place ;
- 2- Compte tenu qu'il n'y a pas beaucoup d'exclusions, nous allons plutôt les intégrer au texte au lieu d'ajouter une annexe. Tel que mentionné au téléphone, ce sont des systèmes que sont liés au Musée et qui ne seraient pas réutilisables par une tierce partie.

Si vous êtes en mesure de compléter les informations manquantes, il sera possible de signer le tout cette semaine. Nous allons par la suite transmettre le document signé au ministère de la Culture et des Communications.

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270

Directeur

Direction des finances et des opérations

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Kebbas, Nassima

De: Nolin, Louis-Yves
Envoyé: 14 février 2021 22:22
À: Nicolas Maltais
Cc: Alexandre Tanguay
Objet: RE: Maison Chevalier

Bonjour M. Maltais,

Aucun problème pour les visites. Je vais demander à notre responsable de la mécanique de bâtiment, M. Yvon Alain, de vous accompagner lors de cette visite. La firme qui s'occupe de l'entretien de nos bâtiments est Engie. Avez-vous déjà une date en tête pour cette semaine ?

Pour les plans, je crois que nous avons des versions électroniques. Je vérifie le tout et vous reviens dans les meilleurs délais. Idem pour le certificat de localisation et l'avis de classement.

Pour le rapport d'évaluation, je ne crois pas que ça va causer problème. Mais je n'ai pas encore parlé à l'évaluateur. Ça devrait se faire cette semaine.

Au plaisir de vous lire,

Louis-Yves Nolin



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270
Directeur
Direction des finances et des opérations
MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada
mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nicolas Maltais [REDACTED]
Envoyé : 8 février 2021 14:49
À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Cc : Alexandre Tanguay [REDACTED]
Objet : Re: Maison Chevalier

Bonjour M. Nolin,

Merci pour le retour. Bien content que le processus avance rondement... on a bien hâte de prendre possession !

Pour répondre à votre question à propos du Centre de valorisation du Patrimoine vivant, nous sommes très confortables avec votre proposition de modification du bail. C'est tout à fait compréhensible. Mentionnez-leur que nous allons les rencontrer avec plaisir dès que la transaction sera officialisée.

Pour la vérification diligente, voici comment je vois les choses et dites-moi si cela vous convient :

- Nous souhaiterions faire une visite avec notre ingénieur, une personne de notre équipe d'exploitation et la firme qui s'occupe de l'entretien mécanique de l'immeuble (j'oublie le nom).
- Une autre visite serait à planifier avec notre architecte.
- Afin de lui simplifier la tâche, si vous aviez des plans ou relevés de l'immeuble, ce serait apprécié. Si c'est papier seulement, nous pourrions les emprunter pour en faire une copie. Si c'est en version électronique, c'est encore mieux.
- Est-ce possible de nous envoyer les baux signés avec les locataires actuels ?
- Je comprends que ce soit délicat pour les rapports d'évaluation, mais si ce n'est pas possible d'avoir accès à l'information, simplement me donner le nom des firmes et je pourrai leur donner le mandat à nouveau. Comme elles ont déjà toute l'information, ce sera plus rapide. Mon expérience dans le domaine est que le rapport appartient à l'entreprise qui l'a demandé, mais que nous devons obtenir une lettre d'autorisation pour transmettre un rapport à une tierce partie (ex. notre banquier ou un acheteur). Ils n'ont pas de raisons de refuser à partir du moment où la tierce partie a un intérêt dans l'immeuble.
- Avez-vous un certificat de localisation ?
- Je ne sais pas si c'est exact, mais je crois que vous devriez avoir en main un avis de classement. Mais c'est peut-être le ministère qui peut me le fournir ? L'idée est de bien comprendre quelles parties ou la totalité de l'immeuble sont classées. (Extérieurs, intérieurs, les voutes, etc.). J'aimerais bien comprendre les limites au niveau de l'aménagement intérieur de la Maison. Ce que je peux faire et ce qui demande une autorisation. Croyez-vous que ce serait préférable de communiquer avec Claude Rodrigue ? Merci de me guider dans cette démarche.

Voilà, c'est un peu la démarche que je vois pour la vérification diligente.

Si vous êtes d'accord, nous pourrions planifier les rencontres pour la semaine prochaine ou l'autre après.

Au plaisir !

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



www.groupeamt.ca



De : "Nolin, Louis-Yves" <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Date : vendredi 5 février 2021 à 13:11

À : Nicolas Maltais

Cc : Alexandre Tanguay [REDACTED]
Objet : RE: Maison Chevalier

Bonjour,

Je suis sincèrement désolé de ce retard. Mes meilleurs vœux pour l'année 2021 également.

Nous avons reçu cette semaine une confirmation écrite à l'effet que le ministère de la Culture et des Communications n'allait pas exercer son droit de préemption. C'est donc une première étape de franchise qui vous autorise à débiter dès maintenant vos travaux de vérification diligente. Vous trouverez en pièce jointe l'avis du MCC de même qu'une copie de la brochure sur la Loi sur le patrimoine culturel.

Pour le rapport d'évaluation, c'est plus compliqué puisque je dois obtenir l'autorisation de l'évaluateur. Je vais faire les vérifications nécessaires et vous revenir avec une réponse dans les meilleurs délais.

En outre, je dois renouveler le bail de l'un des occupants de la Maison historique Chevalier, soit le Centre de valorisation du Patrimoine vivant. Ce bail vient à échéance le 30 avril 2021. Il n'y a pas de clause de reconduction dans le bail de sorte qu'il doit être renouvelé à chaque année. Actuellement, nous avons dans le bail une clause de transfert de même qu'un avis de résiliation moyennant un préavis de 90 jours du nouvel acquéreur. Si tout ce déroule tel que prévu, l'acte de vente pourrait être signé en juin de sorte que si vous exercé cet avis de résiliation, le locataire devrait quitter les lieux à la fin de mois de septembre. Or, son festival se termine le 11 octobre et l'organisme aimerait pouvoir présenter son événement sans interruption. Il nous demande donc de réajuster le préavis à 110 jours, au lieu de 90 jours.

Seriez-vous à l'aise avec cette modification ?

Au plaisir de vous lire,

Louis-Yves Nolin



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270

Directeur

Direction des finances et des opérations

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nicolas Maltais [REDACTED]

Envoyé : 26 janvier 2021 16:59

À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Cc : Alexandre Tanguay [REDACTED]

Objet : Maison Chevalier

Bonjour M. Nolin,

Comme c'est notre premier échange de 2021, je vous souhaite une très belle année, santé surtout et le reste suivra sans doute !

Je voulais simplement savoir si vous aviez des nouvelles du MCC pour l'autorisation de vente de la Maison.

De plus, croyez-vous que nous pourrions avoir accès aux rapports d'évaluations de la Maison que vous aviez commandés en 2018 - 2019 ?

Merci beaucoup !

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



www.groupeamt.ca



Kebbas, Nassima

De: Nolin, Louis-Yves
Envoyé: 22 février 2021 12:43
À: Nicolas Maltais
Cc: Alexandre Tanguay
Objet: Baux de la maison Chevalier
Pièces jointes: Bail CVPV 2021-2022 signé.pdf; Bail OVPM 2020-2021- Maison Chevalier - final.pdf

Bonjour M. Maltais,

Vous trouverez en p.j. les deux baux en vigueur à la maison chevalier. Il s'agit, dans les deux cas, d'une tarification privilégiée.

Par ailleurs, et pour faire suite à la visite de vendredi dernier et de la question au sujet du débit d'air neuf, mon collègue Yvon Alain me demande de vous informer que la valeur réelle est de 1438 CFM.

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste **270**

Directeur

Direction des finances et des opérations

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Nicolas Maltais [REDACTED]
Envoyé: 4 mars 2021 16:23
À: Nolin, Louis-Yves
Cc: Alexandre Tanguay; Jerome Jolicoeur; Patricia Pronovost
Objet: Re: Maison Chevalier

Bonjour M. Nolin,

C'est parfait pour lundi, disons 14h30.

Merci beaucoup !

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



[REDACTED]
www.groupeamt.ca



De : "Nolin, Louis-Yves" <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Date : jeudi 4 mars 2021 à 14:51

À : Nicolas Maltais [REDACTED]

Cc : Alexandre Tanguay [REDACTED], Jerome Jolicoeur [REDACTED]

Objet : RE: Maison Chevalier

Bonjour M. Maltais,

C'est possible aux deux périodes identifiées. Confirmez moi le tout et je vais dépêcher l'un de nos employés pour vous faire visiter le bâtiment. Ce sera d'ailleurs la personne qui a piloter certains projets d'architecture ces dernières années.

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin

Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270
Directeur
Direction des finances et des opérations



MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nicolas Maltais [REDACTED]

Envoyé : 3 mars 2021 18:49

À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Cc : Alexandre Tanguay [REDACTED] Jerome Jolicoeur [REDACTED]

Objet : Re: Maison Chevalier

Bonjour M. Nolin,

Merci pour vos vœux, c'est très apprécié.

Le dossier avance rondement. Pour la vérification diligente, il ne manque qu'une visite avec notre architecte, mais honnêtement, nous n'entrevoyons pas de problème. La visite avec notre ingénieur fut très appréciée. M. Alain fut généreux et a bien pris le temps de nous présenter l'immeuble... d'un point de vue mécanique. Pas de surprise, nous sommes conscients des limites et de la complexité d'un tel bâtiment.

Pour la visite avec notre architecte, croyez-vous que ce serait possible soit lundi le 8 PM ou jeudi le 11 AM ?

Après cette visite, nous pourrions vous confirmer par écrit notre satisfaction suite à la vérification diligente.

Au plaisir

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



www.groupeamt.ca



De : "Nolin, Louis-Yves" <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Date : mercredi 3 mars 2021 à 13:08

À : Nicolas Maltais [REDACTED] Alexandre Tanguay [REDACTED]

Objet : Maison Chevalier

Bonjour,

Dans un premier temps, permettez-moi de vous offrir mes plus sincères condoléance pour le décès de M. Maurice Tanguay. Son leg est important, plus grand que nature, et c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris son départ.

Je voulais également vous mentionner que le projet de vente de la maison Chevalier a franchi une autre étape la semaine dernière, avec la réception d'une autorisation de vente en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Vous trouverez en pièce jointe ladite autorisation.

Il reste donc une dernière étape, à savoir l'autorisation du Conseil des ministres via un décret ministériel. Cette dernière nous sera acheminée après la fin de votre vérification diligente.

N'hésitez surtout pas à me contacter pour obtenir des précisions additionnelles.

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin

Kebbas, Nassima

De: Nicolas Maltais [REDACTED]
Envoyé: 16 mars 2021 15:29
À: Nolin, Louis-Yves
Cc: Alexandre Tanguay; Jerome Jolicoeur
Objet: FW: Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour M. Nolin,

Nous avons effectué notre deuxième visite la semaine dernière. Encore une fois merci pour l'accompagnement, votre collègue a été très généreux et patient lors de cette rencontre.

En parallèle, je vous mets au courant de nos dernières démarches qui nous permettront de terminer la vérification diligente.

- Nous devrions recevoir sous peu le rapport environnemental. Pas trop inquiétant, les stations-services étaient rares au 18^e siècle 😊
- Nous allons recevoir aussi un nouveau certificat de localisation d'ici quelques jours.

Finalement, nous avons mandaté notre notaire afin de faire une vérification des titres. Je vous invite à prendre connaissance de ses commentaires ci-bas et télécharger sa recherche si nécessaire.

Sur les trois points de recommandation, nous pourrions prendre en charge le règlement des points 2 et 3. Comme la transaction n'est pas en « urgence », notre notaire aura le temps de réaliser les démarches juridiques afin de régulariser la situation.

Pour le premier point cependant, je vous laisserais en discuter avec le Ministère de la Culture. Je ne suis pas juriste (contrairement à mon collègue Jérôme ici en copie, lui-même avocat) mais ce que j'en comprends c'est que l'autorisation de vente du MCC devra inclure une autorisation/renonciation du Ministère des transport qui a toujours une clause qui exige son autorisation pour la vente de l'immeuble.

Enfin, si jamais une personne au MCC ou un conseiller juridique du musée souhaite obtenir plus d'information, il pourra communiquer avec notre notaire sans problème.

Au plaisir

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



[REDACTED]
www.groupeamt.ca



De : Patricia Aubin [REDACTED]

Envoyé : 16 mars 2021 11:05

À : Jerome Jolicoeur [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

Objet : Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour Jérôme,

Voici le lien où tu pourras télécharger les résultats de la recherche (examen de titres) du 50, rue du Marché-ChAMPLAIN, Québec - Maison Jean-Baptiste-Chevalier.

Le mot de passe à entrer est : [REDACTED]

Prendre note que :

1. à l'acte de cession à titre de donation #1 207 997, une condition a été stipulée par Le Ministre des Transports (au nom du Ministre des Affaires culturelles) et que cette condition est garantie par clause résolutoire. Il faudra absolument obtenir la renonciation à cette condition ainsi que la radiation de la clause résolutoire, le tout devant être publié au moyen d'une mainlevée totale auprès du Registre foncier du Québec. Prendre note à ce sujet que la lettre de renonciation au droit de préemption fournie par le MCC dans ce dossier n'est pas suffisante, puisqu'elle ne vise que le fait que l'immeuble est inscrit comme un bien culturel.
2. Lorsque La Commission des monuments et sites historiques a acquis une partie de l'immeuble en mai 1956, acte #415 910, il y avait un solde de prix de vente garanti par privilège de bailleur de fonds (aujourd'hui considérée comme une hypothèque en faveur du vendeur). Ce droit n'est toujours pas radié à ce jour. Bien qu'il date de plus de 30 ans, nous demanderons qu'il soit radié et croyons que ce sera possible de le faire au moyen d'une radiation par péremption.
3. À l'acte inscrit le 31-08-1896, sous le numéro 9908 (registre C), la ½ indivise de l'immeuble concerné a été transmis de Pierre Bidégaré à sa fille Emma Bidégaré. Le testament de Pierre Bidégaré prévoit que le legs fait à sa fille est fait à charge de payer une rente viagère à son épouse Zoé Roy. Cette rente viagère n'est toujours pas radiée à ce jour. Bien que le CcQ prévoit que le service de toute rente est limitée à 100 ans, l'hypothèque garantissant le paiement de telle rente ne peut être radiée par péremption trentenaire. Le seul moyen de radier cette rente sera de présenter une demande de radiation judiciaire.

Merci et bonne journée.

Patricia Aubin

Technicienne juridique

Bureau principal

17, rte du Prés-Kennedy
Saint-Henri, Qc, G0R 3E0



www.notairesbal.com

Autres succursales

Lévis
418 834-5400

Saint-Anselme
418 885-4400



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas un des destinataires désignés, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement par courrier ou par téléphone avec l'expéditeur. Nous vous remercions de votre collaboration.

Kebbas, Nassima

De: Morrier, Sylviane
Envoyé: 12 avril 2021 10:52
À: Nolin, Louis-Yves
Cc: La Roche, Stéphan
Objet: RE: Maison Chevalier

Bonjour Louis-Yves!

Ce sont donc toutes les modifications demandées qui ont été acceptées, à l'exception de la déclaration relative à l'absence de servitude qui est demeurée.

Tel que déjà mentionné, nous n'avons pas à faire une telle déclaration. On peut invoquer l'article 7.2 de la promesse de vente, qui précise qu'aucune représentation ne sera faite par le Musée, pour demander que l'article 3.1 de l'acte de vente soit retiré.

Au plaisir,

Sylviane



Sylviane Morrier - T. 418 643-2158, poste **240**
Secrétaire du conseil et conseillère juridique
Direction générale

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Envoyé : 9 avril 2021 16:08
À : Morrier, Sylviane <Sylviane.Morrier@mcq.org>
Cc : La Roche, Stéphan <Stephan.LaRoche@mcq.org>
Objet : TR: Maison Chevalier

Bonjour Sylviane,

Voici le retour du notaire et de l'acheteur. La quasi-totalité des modifications proposées ont été intégrée. Mais ceci étant dit, je me questionne toujours sur le point 3.1. de l'acte de vente. Pourrais-tu svp relire l'article 7.2 de le promesse de vente et me dire si l'on doit conserver l'article 3.1 de l'acte de vente, ou l'ajuster.

Au plaisir,
LYN



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste **270**
Directeur
Direction des finances et des opérations

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nicolas Maltais [REDACTED]
Envoyé : 9 avril 2021 15:45
À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Cc : Jerome Jolicoeur [REDACTED]
Objet : FW: Maison Chevalier

Alexandre Tanguay [REDACTED]

Bonjour M. Nolin,

Voici donc une nouvelle version de l'acte de vente. SVP, prendre connaissance du courriel ci-bas de notre notaire. Si cela vous convient, on vous envoie une version finale rapidement.

Merci et bonne fin de semaine !

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



[REDACTED]
www.groupeamt.ca



De : Patricia Aubin [REDACTED]
Date : vendredi 9 avril 2021 à 13:36

À : Jerome Jolicoeur [REDACTED]

Cc : Nicolas Maltais [REDACTED] Alexandre Tanguay [REDACTED]
Objet : RE: Maison Chevalier

Bonjour,

Je vous transmets en pièce jointe la version 2 du projet de vente, avec et sans le suivi de modification, le tout ajusté selon les commentaires formulés. Voici toutefois nos commentaires :

1. Ne pas oublier de nous fournir les numéros de TPS et de TVQ de Gestion 1608 inc. lorsqu'ils seront disponibles.
2. Pour le commentaire du point 4, soit : «À l'article 12.1, est-ce qu'il est réellement nécessaire de présenter distinctement la valeur du terrain et celle du bâtiment? Dans l'affirmative, je vous propose tout simplement d'utiliser la proportion déterminée dans l'évaluation municipale ;» Nous avons simplement retiré cet article. Il n'est pas obligatoire, mais parfois utile ou nécessaire pour les parties pour établir les valeurs fiscales de fin pour le vendeur et de départ pour l'acquéreur.
3. Pour le commentaire du point 6, soit : «À l'article 15.1.1, est-ce que c'est nécessaire d'ajouter dans un acte de vente la mention suivante «S'il vous plaît, transmettre toute correspondance revenant au cessionnaire aux coordonnées suivantes ... ». De plus, est-ce que les termes « cédant » et « cessionnaire » doivent être utilisés ? Dans la comparaison, nous parlons plutôt de « vendeur » et d'« acquéreur ».» Nous n'avons apporté aucune modification. La mention «S'il vous plaît, transmettre toute correspondance...» nous a été demandé par les fonctionnaires des villes et des municipalités pour faciliter le repérage des coordonnées où

transmettre à l'avenir les comptes de taxes et les termes «cédant» et «cessionnaire» sont les termes qui sont toujours utilisés dans l'article concernant les droits sur les mutations, car ils font référence aux termes de la loi correspondante. Peu importe que l'acte soit une vente, une donation ou une cession, ce sont les termes utilisés.

Voilà ! Je vais donc attendre vos commentaires ou approbation sur la version 2 et par la suite, si le tout est ok pour toutes les parties, je vous transmettrai la «version finale».

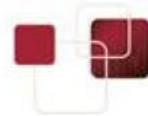
Merci et bonne fin de journée.

Patricia Aubin

Technicienne juridique

Bureau principal

17, rte du Prés-Kennedy
Saint-Henri, Qc, G0R 3E0



Brochu Asselin Lajeunesse
NOTAIRES

www.notairesbal.com

Autres succursales

Lévis	Saint-Anselme
418 834-5400	418 885-4400

Devez-vous
vraiment imprimer ce courriel? 

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas un des destinataires désignés, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement par courrier ou par téléphone avec l'expéditeur. Nous vous remercions de votre collaboration.

De : Jerome Jolicoeur 


Envoyé : 9 avril 2021 12:15

 Patricia Aubin 

Cc : Nicolas Maltais  Alexandre Tanguay 

Objet : TR: Maison Chevalier

Bonjour Patricia et Josianne,

SVP prendre connaissance des commentaires du Musée de la Civilisation ci-dessous. Nous sommes d'accord avec les modifications à apporter, si vous avez des questions, on pourrait s'en parler de vive voix (cellulaire : .

Vous pouvez donc ajuster l'acte de vente en conséquence et nous transmettrons la version quasi-finale au Musée dès que c'est prêt.

Merci et bonne fin de semaine

Jérôme Jolicoeur | Avocat | LL.M.
Associé/ Vice-Président Directeur général
Groupe immobilier Tanguay inc.



www.groupeimmobiliertanguay.ca

De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcg.org>

Envoyé : 8 avril 2021 14:46

À : Nicolas Maltais [REDACTED]

Cc : Jerome Jolicoeur [REDACTED] Alexandre Tanguay [REDACTED]

Objet : RE: Maison Chevalier

Bonjour M. Maltais,

Nous avons bien reçu votre projet d'acte de vente et vous en remercie.

Voici nos commentaires et/ou suggestions :

1. Le signataire de l'acte de vente pour le Musée de la civilisation sera M. Stéphan La Roche. Vous pouvez donc retirer le nom de M. Michel Dallaire dans la section de la comparution, ainsi que celle portant sur les signatures. La date de la résolution du conseil d'administration du Musée de la civilisation est le 7 décembre 2020 ;
2. Dans les attendus, il faudrait aussi ajouter l'autorisation de vendre un bien patrimonial faisant partie du domaine de l'État, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel. Il est différent du droit de préemption. Vous trouverez en pièce jointe l'avis en question. Il faudrait aussi le mentionner aux articles 1.3 et 8.1.7 ;
3. À l'article 3.1, je ne crois pas que le Musée peut faire une telle déclaration. Bien que nous comprenons qu'en vertu de l'article 1191 du Code civil du Québec, la servitude s'éteint «1° par la réunion dans une même personne de la qualité de propriétaire des fonds servant et dominant», il me semble que cette vérification relève davantage de la responsabilité du notaire.
4. À l'article 12.1, est-ce qu'il est réellement nécessaire de présenter distinctement la valeur du terrain et celle du bâtiment ? Dans l'affirmative, je vous propose tout simplement d'utiliser la proportion déterminée dans l'évaluation municipale ;
5. À l'article 13.6, je crois qu'il serait préférable d'écrire la mention suivante : « En conséquence, la responsabilité relative à la remise de la TPS et de la TVQ est supportée par l'Acquéreur»
6. À l'article 15.1.1, est-ce que c'est nécessaire d'ajouter dans un acte de vente la mention suivante « S'il vous plaît, transmettre toute correspondance revenant au cessionnaire aux coordonnées suivantes ... ». De plus, est-ce que les termes « cédant » et « cessionnaire » doivent être utilisés ? Dans la comparution, nous parlons plutôt de « vendeur » et d' « acquéreur ».

Pour le reste, tout me semble bien beau.

Si vous avez des questions et/ou des interrogations sur nos commentaires et/ou suggestions, n'hésitez surtout pas à me contacter. Dès que nous allons recevoir la version finale, nous allons la transmettre aux autorités concernées du gouvernement du Québec afin de lancer le processus final.

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin

Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270
Directeur
Direction des finances et des opérations



MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

🌲 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nicolas Maltais [REDACTED]

Envoyé : 30 mars 2021 18:33

À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Cc : Jerome Jolicoeur [REDACTED], Alexandre Tanguay [REDACTED]

Objet : Re: Maison Chevalier

Bonjour M. Nolin,

Je vous confirme par la présente que nous avons terminé à notre entière satisfaction la revue diligente dans le cadre de l'achat de la Maison Chevalier.

Tel que demandé, afin de compléter le dossier pour le Ministère, nous vous transmettons un projet d'acte de vente préparé par notre notaire. N'hésitez pas si vous souhaitez y apporter des modifications.

Bien que la revue diligente soit terminée, nous aurions encore quelques services à vous demander...

Lors de la visite avec l'architecte, votre collègue nous a informés que vous aviez évidemment eu des « mesures différentes » de la RBQ lors de travaux précédents (par exemple, pour la largeur des escaliers, elles ne sont pas conformes au code mais la RBQ les a autorisés quand même). Ces documents devraient « suivre » l'immeuble car ils confirment le respect des normes et règlements en vigueur lors de travaux. Si vous mettez la main dessus, ce serait vraiment apprécié d'en obtenir une copie.

Dans le but de préparer nos budgets d'exploitations et pour le bénéfice de l'évaluateur, est-ce possible d'obtenir de votre part les dépenses annuelles associées à cet immeuble ? Je comprends qu'une partie de l'exploitation est réalisée par votre personnel mais connaître certaines dépenses d'entretien (déneigement, huile, électricité, contrat pour la mécanique du bâtiment, etc.) serait très utile pour nous.

Finalement, notre évaluateur et notre ingénieur nous ont demandé de faire une visite afin de produire leur rapport d'évaluation et le rapport environnemental. J'oserais donc vous redemander la permission d'effectuer une autre visite la semaine prochaine. Vraiment désolé pour ce dérangement.

Je vous promets que les prochaines visites se feront lorsque nous aurons les clés !

Merci infiniment pour l'excellente collaboration et votre patience !

P.S. Est-ce possible de m'appeler lorsque vous aurez une minute. J'aimerais vous entretenir de vive voix d'un autre dossier. Merci à l'avance.

Au plaisir

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



www.groupeamt.ca



De : Nicolas Maltais [REDACTED]
Date : lundi 22 mars 2021 à 14:35
À : "Nolin, Louis-Yves" <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>, Alexandre Tanguay [REDACTED]
Cc : Jerome Jolicoeur [REDACTED]
Objet : Re: Maison Chevalier

Merci M. Nolin,

Notre notaire a été mandaté en ce sens et nous devrions donc avoir sous peu un projet d'acte de vente.

Au plaisir !

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



www.groupeamt.ca



De : "Nolin, Louis-Yves" <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Date : lundi 22 mars 2021 à 09:27
À : Nicolas Maltais [REDACTED] Alexandre Tanguay [REDACTED]
Objet : Maison Chevalier

Bonjour,

J'espère que vous allez bien !

Je vous confirme que nous avons informé le gouvernement sur la renonciation de la garantie par clause résolutoire. Je vais vous redonner des nouvelles à ce sujet dans les meilleurs délais.

Lorsque vous aurez complété votre vérification diligente, la dernière étape sera l'obtention d'un décret gouvernemental. Pour ce faire, il nous faudra recevoir de la part de votre notaire un projet d'acte de vente non signé. Nous devons le joindre aux documents qui chemineront vers le conseil des ministres.

Il faut compter habituellement deux mois, suite à la réception de l'acte de vente, pour obtenir le décret.

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin

Kebbas, Nassima

De: Nicolas Maltais [REDACTED]
Envoyé: 13 avril 2021 16:00
À: Nolin, Louis-Yves
Cc: Jerome Jolicoeur; Alexandre Tanguay
Objet: Re: Maison Chevalier
Pièces jointes: (version finale) Vente par le Musée de la Civilisation à Gestion 1608 inc. - Maison Jean-Baptiste-Chevalier.pdf; 0860_001[1].pdf

Bonjour M. Nolin,

Voici donc la version finale de l'acte de vente. J'ai aussi mis la résolution de notre société pour la signature de l'acte de vente.

Au plaisir

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



[REDACTED]
www.groupeamt.ca



De : "Nolin, Louis-Yves" <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Date : lundi 12 avril 2021 à 21:37

À : Nicolas Maltais [REDACTED]

Cc : Jerome Jolicoeur [REDACTED]

Objet : RE: Maison Chevalier

Bonjour Monsieur Maltais,
C'est parfait. Un grand merci.
Je vais donc attendre la version finale.
Au plaisir,
Louis-Yves Nolin

Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270
Directeur
Direction des finances et des opérations
MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada



mcq.org

Google maps



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nicolas Maltais [REDACTED]
Envoyé : 12 avril 2021 18:43
À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Cc : Jerome Jolicoeur [REDACTED]
Objet : FW: Maison Chevalier

Bonjour M. Nolin,

Voici une version 3 du projet de contrat de vente pour la Maison Chevalier.

Après confirmation de votre accord, je ferai préparer une version finale.

Au plaisir

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.
[REDACTED]



[REDACTED]
www.groupeamt.ca



De : Jerome Jolicoeur [REDACTED]
Date : lundi 12 avril 2021 à 15:35
À : Nicolas Maltais [REDACTED]
Objet : TR: Maison Chevalier

Ok pour envoyer à M. Nolin

Jérôme Jolicoeur | Avocat | LL.M.
Directeur général
Groupe commercial AMT inc.



www.groupeamt.ca



De : Patricia Aubin [REDACTED]
Envoyé : 12 avril 2021 12:52
À : Jerome Jolicoeur [REDACTED]
Cc : Nicolas Maltais [REDACTED]; 'Alexandre Tanguay' [REDACTED]
Objet : RE: Maison Chevalier

Bonjour Jérôme,

La modification a été effectuée. Voir le projet (v3) en pièce jointe.

Merci et bonne journée.

Patricia Aubin

Technicienne juridique

Bureau principal

17, rte du Prés-Kennedy
Saint-Henri, Qc, GOR 3E0



Autres succursales

Lévis	Saint-Anselme
418 834-5400	418 885-4400



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas un des destinataires désignés, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement par courrier ou par téléphone avec l'expéditeur. Nous vous remercions de votre collaboration.

De : Jerome Jolicoeur [REDACTED]
Envoyé : 12 avril 2021 12:39
À : Patricia Aubin [REDACTED]
Cc : Nicolas Maltais [REDACTED]; Alexandre Tanguay [REDACTED]
Objet : TR: Maison Chevalier

Salut Patricia et Josianne,

SVP prendre connaissance du courriel ci-dessous. Je peux comprendre la demande de M. Nolin, ils veulent vraiment vendre sans aucune garantie et sans faire quelconque déclaration.

Merci

Jérôme Jolicoeur | Avocat | LL.M.
Associé/ Vice-Président Directeur général
Groupe immobilier Tanguay inc.



www.groupeimmobiliertanguay.ca

De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Envoyé : 12 avril 2021 12:15

À : Nicolas Maltais

Cc : Jerome Jolicoeur ; Alexandre Tanguay

Objet : RE: Maison Chevalier

Bonjour monsieur Maltais,

J'ai bien reçu votre courriel et vous en remercie.

Tout me semble bien beau à l'exception de l'article 3.1. Il faudrait dans les faits faire retirer complètement l'article. Votre notaire doit se référer à l'article 7.2 de la promesse de vente et d'achat qui précise qu'aucune représentation se sera faite par le Musée.

N'hésitez pas à me contacter au besoin.

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin

De : Nicolas Maltais

Envoyé : 9 avril 2021 15:45

À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Cc : Jerome Jolicoeur ; Alexandre Tanguay

Objet : FW: Maison Chevalier

Bonjour M. Nolin,

Voici donc une nouvelle version de l'acte de vente. SVP, prendre connaissance du courriel ci-bas de notre notaire. Si cela vous convient, on vous envoie une version finale rapidement.

Merci et bonne fin de semaine !

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



www.groupeamt.ca



De : Patricia Aubin [REDACTED]

Date : vendredi 9 avril 2021 à 13:36

À : Jerome Jolicoeur [REDACTED]

Cc : Nicolas Maltais [REDACTED]

Alexandre Tanguay [REDACTED]

Objet : RE: Maison Chevalier

Bonjour,

Je vous transmets en pièce jointe la version 2 du projet de vente, avec et sans le suivi de modification, le tout ajusté selon les commentaires formulés. Voici toutefois nos commentaires :

1. Ne pas oublier de nous fournir les numéros de TPS et de TVQ de Gestion 1608 inc. lorsqu'ils seront disponibles.
2. Pour le commentaire du point 4, soit : «À l'article 12.1, est-ce qu'il est réellement nécessaire de présenter distinctement la valeur du terrain et celle du bâtiment? Dans l'affirmative, je vous propose tout simplement d'utiliser la proportion déterminée dans l'évaluation municipale ;» Nous avons simplement retiré cet article. Il n'est pas obligatoire, mais parfois utile ou nécessaire pour les parties pour établir les valeurs fiscales de fin pour le vendeur et de départ pour l'acquéreur.
3. Pour le commentaire du point 6, soit : «À l'article 15.1.1, est-ce que c'est nécessaire d'ajouter dans un acte de vente la mention suivante «S'il vous plaît, transmettre toute correspondance revenant au cessionnaire aux coordonnées suivantes ... ». De plus, est-ce que les termes « cédant » et « cessionnaire » doivent être utilisés ? Dans la comparution, nous parlons plutôt de « vendeur » et d'« acquéreur ».» Nous n'avons apporté aucune modification. La mention«S'il vous plaît, transmettre toute correspondance...»nous a été demandé par les fonctionnaires des villes et des municipalités pour faciliter le repérage des coordonnées où transmettre à l'avenir les comptes de taxes et les termes «cédant» et «cessionnaire» sont les termes qui sont toujours utilisés dans l'article concernant les droits sur les mutations, car ils font référence aux termes de la loi correspondante. Peu importe que l'acte soit une vente, une donation ou une cession, ce sont les termes utilisés.

Voilà ! Je vais donc attendre vos commentaires ou approbation sur la version 2 et par la suite, si le tout est ok pour toutes les parties, je vous transmettrai la «version finale».

Merci et bonne fin de journée.

Patricia Aubin

Technicienne juridique

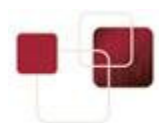
Bureau principal

17, rte du Près-Kennedy
Saint-Henri, Qc, GOR 3E0

Autres succursales

Lévis
418 834-5400

Saint-Anselme
418 885-4400



Brochu Asselin Lajeunesse
NOTAIRES

www.notairesbal.com

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courriel et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas un des destinataires désignés, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courriel, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement par courriel ou par téléphone avec l'expéditeur. Nous vous remercions de votre collaboration.

De : Jerome Jolicoeur [REDACTED]
Envoyé : 9 avril 2021 12:15
À : [REDACTED] Patricia Aubin [REDACTED]
Cc : Nicolas Maltais [REDACTED] Alexandre Tanguay [REDACTED]
Objet : TR: Maison Chevalier

Bonjour Patricia et Josianne,

SVP prendre connaissance des commentaires du Musée de la Civilisation ci-dessous. Nous sommes d'accord avec les modifications à apporter, si vous avez des questions, on pourrait s'en parler de vive voix (cellulaire : [REDACTED]).

Vous pouvez donc ajuster l'acte de vente en conséquence et nous transmettrons la version quasi-finale au Musée dès que c'est prêt.

Merci et bonne fin de semaine

Jérôme Jolicoeur | Avocat | LL.M.
Associé/ Vice-Président Directeur général
Groupe immobilier Tanguay inc.
[REDACTED]



[REDACTED]
www.groupeimmobiliertanguay.ca

De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Envoyé : 8 avril 2021 14:46
À : Nicolas Maltais [REDACTED]
Cc : Jerome Jolicoeur [REDACTED] Alexandre Tanguay [REDACTED]
Objet : RE: Maison Chevalier

Bonjour M. Maltais,

Nous avons bien reçu votre projet d'acte de vente et vous en remercie.

Voici nos commentaires et/ou suggestions :

1. Le signataire de l'acte de vente pour le Musée de la civilisation sera M. Stéphan La Roche. Vous pouvez donc retirer le nom de M. Michel Dallaire dans la section de la comparution, ainsi que celle portant sur les signatures. La date de la résolution du conseil d'administration du Musée de la civilisation est le 7 décembre 2020 ;

2. Dans les attendus, il faudrait aussi ajouter l'autorisation de vendre un bien patrimonial faisant partie du domaine de l'État, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel. Il est différent du droit de préemption. Vous trouverez en pièce jointe l'avis en question. Il faudrait aussi le mentionner aux articles 1.3 et 8.1.7 ;
3. À l'article 3.1, je ne crois pas que le Musée peut faire une telle déclaration. Bien que nous comprenons qu'en vertu de l'article 1191 du Code civil du Québec, la servitude s'éteint «1° par la réunion dans une même personne de la qualité de propriétaire des fonds servant et dominant», il me semble que cette vérification relève davantage de la responsabilité du notaire.
4. À l'article 12.1, est-ce qu'il est réellement nécessaire de présenter distinctement la valeur du terrain et celle du bâtiment ? Dans l'affirmative, je vous propose tout simplement d'utiliser la proportion déterminée dans l'évaluation municipale ;
5. À l'article 13.6, je crois qu'il serait préférable d'écrire la mention suivante : « En conséquence, la responsabilité relative à la remise de la TPS et de la TVQ est supportée par l'Acquéreur»
6. À l'article 15.1.1, est-ce que c'est nécessaire d'ajouter dans un acte de vente la mention suivante « S'il vous plaît, transmettre toute correspondance revenant au cessionnaire aux coordonnées suivantes ... ». De plus, est-ce que les termes « cédant » et « cessionnaire » doivent être utilisés ? Dans la comparution, nous parlons plutôt de « vendeur » et d' «acquéreur ».

Pour le reste, tout me semble bien beau.

Si vous avez des questions et/ou des interrogations sur nos commentaires et/ou suggestions, n'hésitez surtout pas à me contacter. Dès que nous allons recevoir la version finale, nous allons la transmettre aux autorités concernées du gouvernement du Québec afin de lancer le processus final.

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin

De : Nicolas Maltais [REDACTED]

Envoyé : 30 mars 2021 18:33

À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Cc : Jerome Jolicoeur [REDACTED] Alexandre Tanguay [REDACTED]

Objet : Re: Maison Chevalier

Bonjour M. Nolin,

Je vous confirme par la présente que nous avons terminé à notre entière satisfaction la revue diligente dans le cadre de l'achat de la Maison Chevalier.

Tel que demandé, afin de compléter le dossier pour le Ministère, nous vous transmettons un projet d'acte de vente préparé par notre notaire. N'hésitez pas si vous souhaitez y apporter des modifications.

Bien que la revue diligente soit terminée, nous aurions encore quelques services à vous demander...

Lors de la visite avec l'architecte, votre collègue nous a informés que vous aviez évidemment eu des « mesures différentes » de la RBQ lors de travaux précédents (par exemple, pour la largeur des escaliers, elles ne sont pas conformes au code mais la RBQ les a autorisés quand même). Ces documents devraient « suivre » l'immeuble car ils confirment le respect des normes et règlements en vigueur lors de travaux. Si vous mettez la main dessus, ce serait vraiment apprécié d'en obtenir une copie.

Dans le but de préparer nos budgets d'exploitations et pour le bénéfice de l'évaluateur, est-ce possible d'obtenir de votre part les dépenses annuelles associées à cet immeuble ? Je comprends qu'une partie de l'exploitation est réalisée par votre personnel mais connaître certaines dépenses d'entretien (déneigement, huile, électricité, contrat pour la mécanique du bâtiment, etc.) serait très utile pour nous.

Finalement, notre évaluateur et notre ingénieur nous ont demandé de faire une visite afin de produire leur rapport d'évaluation et le rapport environnemental. J'oserais donc vous redemander la permission d'effectuer une autre visite la semaine prochaine. Vraiment désolé pour ce dérangement.

Je vous promets que les prochaines visites se feront lorsque nous aurons les clés !

Merci infiniment pour l'excellente collaboration et votre patience !

P.S. Est-ce possible de m'appeler lorsque vous aurez une minute. J'aimerais vous entretenir de vive voix d'un autre dossier. Merci à l'avance.

Au plaisir

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



www.groupeamt.ca



De : Nicolas Maltais [REDACTED]
Date : lundi 22 mars 2021 à 14:35
À : "Nolin, Louis-Yves" <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>, Alexandre Tanguay [REDACTED]
Cc : Jerome Jolicoeur [REDACTED]
Objet : Re: Maison Chevalier

Merci M. Nolin,

Notre notaire a été mandaté en ce sens et nous devrions donc avoir sous peu un projet d'acte de vente.

Au plaisir !

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



www.groupeamt.ca



De : "Nolin, Louis-Yves" <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Date : lundi 22 mars 2021 à 09:27

À : Nicolas Maltais [REDACTED] Alexandre Tanguay [REDACTED]

Objet : Maison Chevalier

Bonjour,

J'espère que vous allez bien !

Je vous confirme que nous avons informé le gouvernement sur la renonciation de la garantie par clause résolutoire. Je vais vous redonner des nouvelles à ce sujet dans les meilleurs délais.

Lorsque vous aurez complété votre vérification diligente, la dernière étape sera l'obtention d'un décret gouvernemental. Pour ce faire, il nous faudra recevoir de la part de votre notaire un projet d'acte de vente non signé. Nous devons le joindre aux documents qui chemineront vers le conseil des ministres.

Il faut compter habituellement deux mois, suite à la réception de l'acte de vente, pour obtenir le décret.

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin

Kebbas, Nassima

De: Nicolas Maltais [REDACTED]
Envoyé: 22 avril 2021 16:09
À: Nolin, Louis-Yves
Cc: Alexandre Tanguay
Objet: Re: Maison Chevalier

Merci M. Nolin

Au plaisir

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



[REDACTED]
www.groupeamt.ca



De : "Nolin, Louis-Yves" <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Date : mercredi 21 avril 2021 à 22:06
À : Nicolas Maltais [REDACTED]
Cc : Alexandre Tanguay [REDACTED]
Objet : RE: Maison Chevalier

Bonjour M. Maltais,

Pour faire suite à notre dernière discussion au sujet des dérogations du RBQ, vous trouverez en pièce jointe une première série d'échanges. Compte tenu que c'est un dossier qui remonte au début des années 1990, nous devons fouiller dans nos boîtes d'archives.

Pour votre information, nous sommes toujours à la recherche des deux documents ci-dessous :

- 1- La demande de dérogation datée du 27 septembre 1990 ;
- 2- Les plans tel que construit

Je vais vous les faire suivre dès que nous pourrons mettre la main dessus.

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270

Directeur

Direction des finances et des opérations

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nicolas Maltais [REDACTED]

Envoyé : 30 mars 2021 18:33

À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Cc : Jerome Jolicoeur [REDACTED]; Alexandre Tanguay [REDACTED]

Objet : Re: Maison Chevalier

Bonjour M. Nolin,

Je vous confirme par la présente que nous avons terminé à notre entière satisfaction la revue diligente dans le cadre de l'achat de la Maison Chevalier.

Tel que demandé, afin de compléter le dossier pour le Ministère, nous vous transmettons un projet d'acte de vente préparé par notre notaire. N'hésitez pas si vous souhaitez y apporter des modifications.

Bien que la revue diligente soit terminée, nous aurions encore quelques services à vous demander...

Lors de la visite avec l'architecte, votre collègue nous a informés que vous aviez évidemment eu des « mesures différentes » de la RBQ lors de travaux précédents (par exemple, pour la largeur des escaliers, elles ne sont pas conformes au code mais la RBQ les a autorisés quand même). Ces documents devraient « suivre » l'immeuble car ils confirment le respect des normes et règlements en vigueur lors de travaux. Si vous mettez la main dessus, ce serait vraiment apprécié d'en obtenir une copie.

Dans le but de préparer nos budgets d'exploitations et pour le bénéfice de l'évaluateur, est-ce possible d'obtenir de votre part les dépenses annuelles associées à cet immeuble ? Je comprends qu'une partie de l'exploitation est réalisée par votre personnel mais connaître certaines dépenses d'entretien (déneigement, huile, électricité, contrat pour la mécanique du bâtiment, etc.) serait très utile pour nous.

Finalement, notre évaluateur et notre ingénieur nous ont demandé de faire une visite afin de produire leur rapport d'évaluation et le rapport environnemental. J'oserais donc vous redemander la permission d'effectuer une autre visite la semaine prochaine. Vraiment désolé pour ce dérangement.

Je vous promets que les prochaines visites se feront lorsque nous aurons les clés !

Merci infiniment pour l'excellente collaboration et votre patience !

P.S. Est-ce possible de m'appeler lorsque vous aurez une minute. J'aimerais vous entretenir de vive voix d'un autre dossier. Merci à l'avance.

Au plaisir

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



www.groupeamt.ca



De : Nicolas Maltais [REDACTED]
Date : lundi 22 mars 2021 à 14:35
À : "Nolin, Louis-Yves" <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>, Alexandre Tanguay [REDACTED]
Cc : Jerome Jolicoeur [REDACTED]
Objet : Re: Maison Chevalier

Merci M. Nolin,

Notre notaire a été mandaté en ce sens et nous devrions donc avoir sous peu un projet d'acte de vente.

Au plaisir !

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



www.groupeamt.ca



De : "Nolin, Louis-Yves" <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Date : lundi 22 mars 2021 à 09:27
À : Nicolas Maltais [REDACTED], Alexandre Tanguay [REDACTED]
Objet : Maison Chevalier

Bonjour,

J'espère que vous allez bien !

Je vous confirme que nous avons informé le gouvernement sur la renonciation de la garantie par clause résolutoire. Je vais vous redonner des nouvelles à ce sujet dans les meilleurs délais.

Lorsque vous aurez complété votre vérification diligente, la dernière étape sera l'obtention d'un décret gouvernemental. Pour ce faire, il nous faudra recevoir de la part de votre notaire un projet d'acte de vente non signé. Nous devons le joindre aux documents qui chemineront vers le conseil des ministres.

Il faut compter habituellement deux mois, suite à la réception de l'acte de vente, pour obtenir le décret.

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin

Kebbas, Nassima

De: Morrier, Sylviane
Envoyé: 6 mai 2021 20:01
À: eric.breton@transports.gouv.qc.ca
Cc: Nolin, Louis-Yves
Objet: Vente de la Maison historique Chevalier
Pièces jointes: Maison_Chevalier_Entente_Cession_1986-10-21 (1).pdf; AutorisationMaisonChevalier-2.pdf; Texte_clause_resolutoire_Maison_Chevalier.docx

Bonjour M. Breton,

Comme vous pourrez le constater par l'échange de courriels plus bas, c'est notre nouvelle répondante au ministère de la Culture et des Communications (MCC) qui nous a référés à vous.

À la demande dudit ministère, le Musée de la civilisation s'apprête à vendre la Maison historique Chevalier, laquelle lui a été cédée en octobre 1986 par le ministre des Transports. Vous trouverez en pièce jointe une copie de l'acte notarié, lequel prévoit une clause résolutoire en faveur dudit ministre afin de garantir le respect des clauses et conditions stipulées audit acte par le Musée de la civilisation.

Le dossier suit son cours depuis plusieurs mois au MCC, la transaction étant prévue pour le mois de juin. Après avoir obtenu l'autorisation de vendre ce bien patrimonial faisant partie du domaine de l'État (ci-jointe), nous avons transmis au MCC, en mars, tous les documents requis pour la préparation du décret concernant ladite vente, incluant, dans ce contexte, une proposition de texte au regard de la renonciation à ladite clause résolutoire. Le projet d'acte notarié de vente leur a par ailleurs été transmis le 13 avril dernier. Or, on vient tout juste de nous informer qu'une mainlevée devait être préalablement obtenue et que c'est le Musée qui devait s'occuper de faire le suivi requis auprès de votre ministère.

Je vous contacte donc pour connaître la procédure dans un tel cas, puisque nous n'avons jamais eu à faire une telle démarche.

Merci de l'attention que vous porterez à ma demande et au plaisir de vous parler ou de vous lire,



Sylviane Morrier - T. 418 643-2158, poste **240**
Secrétaire du conseil et conseillère juridique
Direction générale

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Sandra Turgeon [REDACTED]
Envoyé: 25 mai 2021 15:30
À: Nolin, Louis-Yves
Objet: RE: Maison Chevalier

Bonjour Monsieur Nolin,

Si jamais la vente ne pouvait être conclue, la coopérative est intéressée à soumettre son intention. Je suis désolée d'apprendre que nous avons manqué notre coup. Par ailleurs, comme la vente sera probablement conclue, soyez assuré que nous serons intéressés à connaître les futurs voisins pour développer des relations cordiales et positives.

Je vous remercie pour cette information. Je vous souhaite une bonne fin de journée !

Sandra Turgeon

Directrice générale
[REDACTED]



Prix de l'industrie touristique de l'année

De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Envoyé : 25 mai 2021 15:07
À : Sandra Turgeon [REDACTED]
Objet : Maison Chevalier

Bonjour Mme Turgeon,

J'espère que vous allez bien !

Mon adjointe m'a mentionnée que vous souhaitiez visiter la maison Chevalier. Je voulais de mon côté vous mentionner que le dossier a évolué depuis notre dernière rencontre et que le Musée a accepté dernièrement une promesse d'achat et de vente de l'immeuble. Nous finalisons actuellement les dernières étapes du processus de vente qui devrait être complété aux cours des prochains jours.

Je ne peux présumer du résultat final mais le dossier chemine très bien actuellement.

Si vous désirez obtenir des précisions additionnelles, n'hésitez surtout pas à me contacter.

Cordialement,

Louis-Yves Nolin



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270

Directeur

Direction des finances et des opérations

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Boulet, Richard
Envoyé: 14 juin 2021 11:18
À: Nolin, Louis-Yves
Objet: TR: Maison historique Chevalier

Bonjour Louis-Yves,

Pour le transfert de Chevalier, le coût Honeywell sera de 9 340 \$. (Accès /Incendie/ Caméra)

Est-ce que je prends cela dans mon budget de fonctionnement régulier ? (6780). Il y a toujours le montant de 15k pour le contrat de service que nous n'avons plus.

Richard



Richard Boulet - T. 418 643-2158, poste **446**
Responsable de la sécurité et des mesures d'urgence
Direction de l'accueil et de l'expérience du visiteur

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Boulet, Richard <Richard.Boulet@mcq.org>
Envoyé : 2 décembre 2020 08:40
À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>; Alain, Yvon <Yvon.Alain@mcq.org>; Tremblay, Louis <Louis.Tremblay@mcq.org>; Despins, Yannick <Yannick.Despins@mcq.org>
Objet : RE: Maison historique Chevalier

Bonjour Louis-Yves,

Incendie

- Tout reste en place.
- Pour les extincteurs, je te laisse décider, si nous devons les récupérer ou pas.

Accès

- Je vais retirer les contrôleurs d'accès. Tous les items sécurité (listés) seront raccordés à un panneau d'alarme de style résidentiel (VISTA). Un clavier sera installé au 5 rue Cul-de-Sac en entrant.
 - Détecteurs de mouvement
 - Contact de portes
 - Détecteur d'eau
 - Détecteur d'huile

Caméras

- Le caméra serveur en place actuellement fonctionne seulement avec les systèmes Honeywell. Il sera récupéré.
 - Les caméras wi-fi des salles d'expositions seront récupérées.

- Toutes les autres caméras demeurent en place (incluant le portier vidéo). Par contre, elles ne fonctionneront pas. Ce sera au nouveau propriétaire de se munir d'un enregistreur numérique de son choix.

Local des serveurs au sous-sol : Tout ce qui se trouve dans ce local sera récupéré.

- Serveur caméra
- UPS
- Base radio
- Zétron (communication des alarmes sur les radios)
- Téléphone (sert à la programmation du Zétron)
- Switch sécurité
- Switch inter-bâtiment – **à valider avec Yannick Despins**

Serrures

- Reprogrammer les serrures du bâtiment. (Pour qu'elles ne soient plus compatibles avec le Musée)

Évaluation Budgétaire :

- 5 000 \$ pour l'accès/caméras/local des serveurs
- 1 000 \$ pour les serrures

Et voilà !

Richard



Richard Boulet - T. 418 643-2158, poste 446
Responsable de la sécurité
Direction de l'accueil et de l'expérience du visiteur

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Envoyé : 1 décembre 2020 22:25

À : Boulet, Richard <Richard.Boulet@mcq.org>; Alain, Yvon <Yvon.Alain@mcq.org>; Tremblay, Louis <Louis.Tremblay@mcq.org>; Despins, Yannick <Yannick.Despins@mcq.org>

Objet : Maison historique Chevalier

Bonjour à vous 4,

Il me faudrait recevoir rapidement la liste des équipements fixés à l'immeuble et que vous souhaiteriez récupérer advenant la vente de la maison historique Chevalier.

Idéalement d'ici demain matin, 10h00. Désolé pour le rush.

Merci,

LYN



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste **270**
Directeur
Direction des finances et des opérations

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Nicolas Maltais [REDACTED]
Envoyé: 18 juin 2021 14:07
À: Nolin, Louis-Yves
Objet: RE: Suivi - Maison Chevalier

Bonjour Monsieur Nolin,

Nicolas est disponible lundi à 13h00. Je vous transmets la convocation.

Bonne journée !
Marylène

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.
[REDACTED]



[REDACTED]
www.groupeamt.ca



De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Envoyé : 17 juin 2021 18:16
À : Nicolas Maltais [REDACTED]
Objet : RE: Suivi - Maison Chevalier

Bonjour M. Maltais,

Je comprends votre déception et je la partage. Pour la main Levée, ca se fait avant le décret, en non après.

Il serait sans doute utile que l'on se parle pour la suite. Je suis à l'extérieur du bureau demain mais nous pourrions prendre quelques minutes la semaine prochaine pour en discuter.

Je serais disponible lundi à 13h00 ou mardi à 16h00.

Au plaisir de vous lire,
Louis-Yves



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270

Directeur

Direction des finances et des opérations

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada


mcq.org





Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nicolas Maltais [REDACTED]
Envoyé : 17 juin 2021 14:26
À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Objet : Re: Suivi - Maison Chevalier

Bonjour M. Nolin,

Merci pour le suivi.

Un peu déçu quand même ... Je m'attendais à ce que ce soit long, mais pas à ce point... surtout que dans les faits, le ministère a « autorisé » cette vente. Nous avons quelques bons contacts au conseil des ministres et au ministère de la Culture, croyez-vous que nous pourrions faire quelques appels pour faire devancer cette présentation au conseil des ministres ? Pour la main levée du ministère des Transports, quelles étapes restent à faire pour obtenir ce document ? Ça doit être fait avant ou après le décret ?

Merci beaucoup !

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets



[REDACTED]
www.groupeamt.ca



De : "Nolin, Louis-Yves" <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Date : jeudi 17 juin 2021 à 11:50
À : Nicolas Maltais [REDACTED]
Objet : RE: Suivi - Maison Chevalier

Bonjour M. Maltais,

J'allais justement vous écrire.

Selon notre compréhension, le décret ne sera pas à l'ordre du jour du mois de juin. Mais pour votre information, il y aura adoption de décrets durant la période estivale. Vous avez sans doute entendu dans les médias que le gouvernement du Québec venait tout juste d'annoncer la création d'un grand réseau muséal québécois « Les espaces bleus » qui sera géré par le Musée de la civilisation. L'adoption de ce décret est prévu pour le 7 juillet. Celui de la maison Chevalier devrait théoriquement suivre. Le ministère de la Culture nous mentionne que ça peut néanmoins aller jusqu'à la mi-août. Malheureusement, le musée n'a aucun contrôle sur l'ordre du jour du conseil des ministres.

Pour votre information, la main levée du ministère du transport chemine très bien mais elle a nécessité un processus d'approbation supplémentaire. On espérait pouvoir le réaliser en parallèle du décret de vente..... mais malheureusement, ça n'a pas été possible.

Par ailleurs, lors d'une précédente discussion, vous avez demandé à recevoir les documents liés à l'acceptation de mesures compensatoires pour les escaliers d'issus de la maison Chevalier. Vous trouverez en pièce jointe quelques documents à cet effet.

Nous souhaitons tout comme vous que ce processus de vente se concrétise le plus rapidement possible. Soyez assuré que nous vous tiendrons informés dès qu'il y aura une évolution au dossier ou une date plus précise. Dans l'intervalle, n'hésitez surtout pas à me contacter pour obtenir des précisions additionnelles.

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin

De : Nicolas Maltais [REDACTED]
Envoyé : 17 juin 2021 11:19
À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Cc : [REDACTED] Jerome Jolicoeur [REDACTED]
Objet : Suivi - Maison Chevalier

Bonjour M. Nolin,

Savez-vous si notre dossier est passé au conseil des ministres ?

Merci

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



[REDACTED]
www.groupeamt.ca



Kebbas, Nassima

De: Ès TRAD, Centre de valorisation du patrimoine vivant [REDACTED]
Envoyé: 29 juin 2021 13:20
À: Nolin, Louis-Yves
Objet: Re: maison Chevalier

Re-bonjour

Merci pour cette réponse rapide.

Pour les relevés architecturaux. L'Atelier du patrimoine vivant occupe les voûtes du mercredi au dimanche. Il vous reste les lundis et mardis pour procéder. Pour ce qui est de nos bureaux, nous sommes en télétravail, alors pas souvent là. On vous fait confiance.

Belle journée.

Jean-Pierre Chénard
centre de valorisation du patrimoine vivant.

Le 2021-06-29 11:57, Nolin, Louis-Yves a écrit :

> Bonjour M. Chénard,

>

> Pour le processus de vente, il suit toujours son cours. Il faudra fort
> probablement attendre à la mi-août avant d'obtenir une réponse
> officielle.

>

> Pour les dates du 8, 9 et 10 octobre, comme tenu que l'utilisation de
> ces espaces n'est pas prévue dans la bail, il faudra effectivement que
> je valide le tout avec le futur acquéreur. Je vais lui en parler
> cette semaine. J'ai pour l'instant bloquer les dates à notre
> calendrier de réservation.

>

> Par ailleurs, il nous faudra réaliser au cours des prochains jours des
> relevés architecturaux de la maison Chevalier et ce, dans tout
> l'immeuble. Est-ce qu'il y aurait une période consécutive de 2 ou 3
> jours d,ici la mi-juillet ou vos espaces ne seraient pas occupés ?

>

> Au plaisir de vous lire,

>

> Louis-Yves Nolin

>

>

> Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270 Directeur Direction des
> finances et des opérations MUSÉE DE LA CIVILISATION 16, rue de la
> Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada mcq.org

> Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux
> destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et
> nous en aviser.-----Message d'origine----- De : Ès TRAD, Centre de
> valorisation du patrimoine vivant [REDACTED] Envoyé : 29 juin
> 2021 10:05 À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org> Objet :

> maison Chevalier
>
> Bonjour
>
> M. La Roche nous a suggéré de continuer avec vous nos démarches
> concernant la Maison Chevalier.
>
> Pourrions-nous profiter du premier étage de la maison chevalier pour
> présenter une exposition-performance en artisanat durant la fin de
> semaine de notre festival les 8-9-et 10 octobre 2021. À moins bien
> sûr, que le nouvel acquéreur soit déjà dans les lieux. Et que ce soit
> avec lui que nous devons discuter ?
>
> M. La Roche nous a bien précisé qu'aussitôt la vente conclue, nous
> pourrions entrer en contact avec cet acquéreur. Est-ce que le
> processus de vente est sur le point de se conclure ?
>
> Merci de nous tenir au courant.
>
>
> Jean-Pierre Chénard
> Centre de valorisation du patrimoine vivant.

Kebbas, Nassima

De: Ès TRAD, Centre de valorisation du patrimoine vivant [REDACTED]
Envoyé: 29 juin 2021 13:20
À: Nolin, Louis-Yves
Objet: Re: maison Chevalier

Re-bonjour

Merci pour cette réponse rapide.

Pour les relevés architecturaux. L'Atelier du patrimoine vivant occupe les voûtes du mercredi au dimanche. Il vous reste les lundis et mardis pour procéder. Pour ce qui est de nos bureaux, nous sommes en télétravail, alors pas souvent là. On vous fait confiance.

Belle journée.

Jean-Pierre Chénard
centre de valorisation du patrimoine vivant.

Le 2021-06-29 11:57, Nolin, Louis-Yves a écrit :

> Bonjour M. Chénard,
>
> Pour le processus de vente, il suit toujours son cours. Il faudra fort
> probablement attendre à la mi-août avant d'obtenir une réponse
> officielle.
>
> Pour les dates du 8, 9 et 10 octobre, comme tenu que l'utilisation de
> ces espaces n'est pas prévue dans la bail, il faudra effectivement que
> je valide le tout avec le futur acquéreur. Je vais lui en parler
> cette semaine. J'ai pour l'instant bloquer les dates à notre
> calendrier de réservation.
>
> Par ailleurs, il nous faudra réaliser au cours des prochains jours des
> relevés architecturaux de la maison Chevalier et ce, dans tout
> l'immeuble. Est-ce qu'il y aurait une période consécutive de 2 ou 3
> jours d,ici la mi-juillet ou vos espaces ne seraient pas occupés ?
>
> Au plaisir de vous lire,
>
> Louis-Yves Nolin
>
>
> Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270 Directeur Direction des
> finances et des opérations MUSÉE DE LA CIVILISATION 16, rue de la
> Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada mcq.org
> Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux
> destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et
> nous en aviser.-----Message d'origine----- De : Ès TRAD, Centre de
> valorisation du patrimoine vivant [REDACTED] Envoyé : 29 juin
> 2021 10:05 À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org> Objet :

> maison Chevalier
>
> Bonjour
>
> M. La Roche nous a suggéré de continuer avec vous nos démarches
> concernant la Maison Chevalier.
>
> Pourrions-nous profiter du premier étage de la maison chevalier pour
> présenter une exposition-performance en artisanat durant la fin de
> semaine de notre festival les 8-9-et 10 octobre 2021. À moins bien
> sûr, que le nouvel acquéreur soit déjà dans les lieux. Et que ce soit
> avec lui que nous devons discuter ?
>
> M. La Roche nous a bien précisé qu'aussitôt la vente conclue, nous
> pourrions entrer en contact avec cet acquéreur. Est-ce que le
> processus de vente est sur le point de se conclure ?
>
> Merci de nous tenir au courant.
>
>
> Jean-Pierre Chénard
> Centre de valorisation du patrimoine vivant.

Kebbas, Nassima

De: Nolin, Louis-Yves
Envoyé: 19 juillet 2021 08:42
À: Sandra Turgeon
Objet: RE: Maison Chevalier

Bonjour,
Aucun problème. Il me fera plaisir de regarder le tout.
Bonne journée !
Louis-Yves



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270
Directeur
Direction des finances et des opérations
MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada
mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Sandra Turgeon [REDACTED]
Envoyé : 16 juillet 2021 10:52
À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Objet : RE: Maison Chevalier

Bonjour,
Merci beaucoup pour l'information.
J'aimerais vous proposer un nouveau pavoiement de la rue Cul-de-Sac, au courant de la semaine prochaine.
Vous me direz si le projet a du potentiel de plaire aux nouveaux propriétaires de la maison.
Au plaisir !

Sandra Turgeon

Directrice générale
[REDACTED]



De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Envoyé : 15 juillet 2021 19:06

À : Sandra Turgeon [REDACTED]

Objet : Maison Chevalier

Bonjour Mme Turgeon,

J'ai bien reçu votre message téléphonique. Le processus de vente n'est pas encore complété. Nous visons pour l'instant le mois d'août. Donc, pour toute demande couvrant la période jusqu'au mois d'août, vous pouvez nous contacter.

Dès que le processus sera complété, il nous fera plaisir de vous transmettre les coordonnées du futur acquéreur.

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin

Kebbas, Nassima

De: Nolin, Louis-Yves
Envoyé: 29 juillet 2021 09:19
À: Nicolas Maltais
Objet: Maison Chevalier

Bonjour M. Maltais,
J'espère que vous allez bien.

Nous avons reçu la main levée du ministère des transport (MTQ) mais cela va nécessiter une petite modification afin de faire intervenir le MTQ à l'acte de vente. Nous allons vous acheminer les modifications proposées.

Savez-vous si Me Johanne Asselin est actuellement en vacances ?

Au plaisir de vous lire,

Louis-Yves Nolin



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste **270**

Directeur

Direction des finances et des opérations

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Morrier, Sylviane
Envoyé: 3 août 2021 19:21
À: Nolin, Louis-Yves
Cc: La Roche, Stéphan
Objet: RE: Maison Jean-Baptiste-Chevalier
Pièces jointes: Projet avec MTQ (v1).pdf; Lettre signée - Musée de la civilisation.pdf

Bonjour Louis-Yves,

Pour ma part, j'aurais rédigé l'article concernant la radiation de la clause résolutoire de façon un peu plus concise, mais tout y est et tout est bien conforme. En fait, la notaire a repris intégralement le contenu de la lettre du MTQ.

Considérant qu'il est permis que toutes les parties apposent leur «signature technologique devant la notaire instrumentant», mais sans être présentes physiquement, si le MTQ acceptait cette façon de faire, cela éviterait que M. Maltais et Stéphan signent en présence de Me Asselin et que le représentant du MTQ signe en présence de Me Brassard.

Cela m'apparaît une option intéressante et je la proposerais en transmettant le projet d'acte au MCC et au MTQ, lequel doit absolument l'approuver avant qu'il soit joint au dossier relatif au décret. Si cela leur convient, la clôture de l'acte devra cependant être modifiée.

Bonne soirée!

Sylviane



Sylviane Morrier - T. 418 643-2158, poste **240**
Secrétaire du conseil et conseillère juridique
Présidence-direction générale

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Envoyé : 3 août 2021 14:46
À : Morrier, Sylviane <Sylviane.Morrier@mcq.org>
Cc : La Roche, Stéphan <Stephan.LaRoche@mcq.org>
Objet : TR: Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour Sylviane,
Pour validation, commentaires et/ou suggestions
Voir aussi la suggestion du notaire dans le courriel.
Au plaisir,
LYN

Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste **270**
Directeur
Direction des finances et des opérations



🌿 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nicolas Maltais [REDACTED]
Envoyé : 3 août 2021 14:32
À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Cc : [REDACTED] Josianne Asselin, notaire - Brochu Asselin Lajeunesse, notaire
[REDACTED] Jerome Jolicoeur [REDACTED]
Objet : FW: Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour M. Nolin,

Voici donc la nouvelle version du projet d'acte de vente. SVP prendre aussi connaissance du courriel de Mme Aubin ci-bas sur la signature de l'acte.

S'il y a quoi que ce soit, n'hésitez surtout pas !

Au plaisir

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



[REDACTED]
www.groupeamt.ca



De : Patricia Aubin [REDACTED]
Date : mardi 3 août 2021 à 14:18
À : Nicolas Maltais [REDACTED] "Josianne Asselin, notaire - Brochu Asselin Lajeunesse, notaire"
Cc : Jerome Jolicoeur [REDACTED] Alexandre Tanguay [REDACTED]
Objet : Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour,

Vous trouverez le projet proposé en pièce jointe.

Nous avons prévu l'intervention du MTQ avec une réception de signature devant leur notaire délégué. Toutefois, si le représentant du MTQ acceptait la signature technologique devant Josianne ce serait encore ça l'idéal. Sans quoi,

toutes les signatures devront se faire en présence physique du notaire et Josianne devra alors obligatoirement rencontrer en personne Nicolas Maltais et Stéphan La Roche.

Merci et bonne journée.

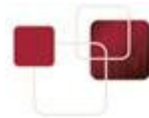
PRENEZ NOTE que je serai en vacances du 7 au 29 août 2021 inclusivement. Aucun suivi de courriel ne sera fait au cours de cette période. Merci et bon été !

Patricia Aubin

Technicienne juridique

Bureau principal

17, rte du Prés-Kennedy
Saint-Henri, Qc, GOR 3E0



Brochu Asselin Lajeunesse
NOTAIRES

www.notairesbal.com

Autres succursales

Lévis 418 834-5400	Saint-Anselme 418 885-4400
------------------------------	--------------------------------------

Devez-vous

vraiment imprimer ce courriel?



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas un des destinataires désignés, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement par courrier ou par téléphone avec l'expéditeur. Nous vous remercions de votre collaboration.

-----Message d'origine-----

De : Nicolas Maltais

Envoyé : 2 août 2021 13:37

À : Josianne Asselin, notaire - Brochu Asselin Lajeunesse, notaire ; Patricia Aubin

Cc : Jerome Jolicoeur

Objet : FW: Envoi d'un message : Lettre signée - Musée de la civilisation

Bonjour à vous deux,

SVP, prendre connaissance du message de M. Nolin dans le dossier d'achat de la Maison Chevalier.

Merci beaucoup !

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.

www.groupeamt.ca <applewebdata://C690DC74-619F-4E23-8575-018A9269193F/www.groupeamt.ca>

Le 21-07-29 10:15, « Nolin, Louis-Yves » <Louis-Yves.Nolin@mcq.org> a écrit :

Bonjour M. Maltais,

Voici la communication du MTQ au sujet de la clause résolutoire. Il faudrait donc transmettre le document à Me Asselin afin qu'elle puisse ajuster l'acte de vente conformément à la demande du MTQ.

Lorsque ce sera fait, je vous invite tout simplement à me retourner le document modifié afin que je puisse le transmettre au ministère de la Culture et des Communications qui doit l'ajouter à la demande de décret.

N'hésitez surtout pas à me contacter pour obtenir des précisions additionnelles.

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin

Votre message est prêt à être envoyé avec les fichiers ou liens joints suivants :

Lettre signée - Musée de la civilisation

Message de sécurité

Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270

Directeur

Direction des finances et des opérations

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Kebbas, Nassima

De: Desmeules, Anne-Sophie
Envoyé: 19 août 2021 14:19
À: La Roche, Stéphan
Cc: Dubor, Yann
Objet: TR: Fiche d'information- Mise ne vente de la Maison Chevalier
Pièces jointes: Fiche_MaisonChevalierV2.docx

Bonjour M. La Roche,

Voici la fiche et la stratégie que nous proposons pour la vente de la Maison Chevalier. Tout ceci a fait l'objet de validations de la part des directeurs concernés.

Yann et moi attendrons votre retour pour nous assurer que cela vous convienne. Nous serons disponibles à votre convenance.

Bonne journée,
Anne-Sophie



Anne-Sophie Desmeules - T. 418 643-2158, poste **208**
Relationniste de presse
Direction de la mise en marché et du mécénat

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>
Envoyé : 19 août 2021 12:20
À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>; Dubor, Yann <Yann.Dubor@mcq.org>
Cc : Dufour, Agnès <Agnès.Dufour@mcq.org>
Objet : RE: Fiche d'information- Mise ne vente de la Maison Chevalier

Bonjour,

Voici une version adaptée de la fiche suite à vos suggestions.

Vos commentaires sont bienvenus. Suite à cela, je prendrai contact avec le responsable aux communications chez Tanguay pour établir les ponts comme discuté, c'est-à-dire pour information et sensibiliser sur le fait que la question de la préservation patrimoniale est importante dans les messages (Yann, je te le laisse le soin d'évaluer si on souhaite présenter tout cela à M. La Roche avant? Si les délais nous le permettent nous pourrions rapidement lui présenter dès son retour avant les prises de contact Tanguay/MCC).

En ce qui concerne la Coopérative du Petit-Champlain, de façon à établir les lignes si questionnés, je comprends que :

Nous avons pris contact avec eux pour les informer de la transaction.

Avaient-ils la possibilité de faire une offre?

Juste me donner quelques éléments de contexte de façon à ce que je puisse définir un positionnement.

Merci pour votre aide!



Anne-Sophie Desmeules - T. 418 643-2158, poste **208**
Relationniste de presse
Direction de la mise en marché et du mécénat

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Envoyé : 12 août 2021 23:22

À : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>; La Roche, Stéphan <Stephan.LaRoche@mcq.org>; Dubor, Yann <Yann.Dubor@mcq.org>

Cc : Dufour, Agnès <Agnes.Dufour@mcq.org>

Objet : RE: Fiche d'information- Mise ne vente de la Maison Chevalier

Bonjour Anne-Sophie,

Voir mes ajouts et/ou précisions, en rouge, dans le document. Je joins également un document explicatif sur les obligations en vertu de la Loi sur la patrimoine culturel.

Lorsque tu seras rendu à partager certains éléments avec le futur acquéreur, il faudra peut-être nuancer la section sur les « lacunes en matière de conditions de conservation muséale », pour ne pas leur faire peur inutilement.

Au plaisir,

LYN



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste **270**
Directeur
Direction des finances et des opérations

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>

Envoyé : 12 août 2021 09:34

À : La Roche, Stéphan <Stephan.LaRoche@mcq.org>; Dubor, Yann <Yann.Dubor@mcq.org>; Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Cc : Dufour, Agnès <Agnes.Dufour@mcq.org>

Objet : Fiche d'information- Mise ne vente de la Maison Chevalier

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint le projet de fiche d'information en prévision de la conclusion de la transaction de vente de la Maison Chevalier.

Elle a été rédigée de façon à nous fournir un cadre d'intervention publique et pour informer également le MCC, au besoin.

Vos commentaires sont bienvenus, je demeure disponible pour assurer tout suivi.

En espérant le tout à votre convenance,

Bonne journée,
Anne-Sophie

Anne-Sophie Desmeules - T. 418 643-2158, poste **208**



Relationniste de presse
Direction de la mise en marché et du mécénat

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Collin, Pierre-Luc
Envoyé: 30 août 2021 08:57
À: Vierge Folle; Villeneuve, Faye
Cc: Sophie Thibeault
Objet: RE: question vente Maison Chevalier

Merci Faye pour le suivi!

Bonne journée!

Pierre-Luc

De : Vierge Folle [REDACTED]
Envoyé : 30 août 2021 08:54
À : Villeneuve, Faye <Faye.Villeneuve@mcq.org>; Collin, Pierre-Luc <Pierre-Luc.Collin@mcq.org>
Cc : Sophie Thibeault [REDACTED]
Objet : Re: question vente Maison Chevalier

Merci beaucoup à tous les deux!
Nous entrerons en contact avec M. Nolin dès son retour de vacances pour en apprendre plus!
Merci beaucoup!
Maxime et Sophie
LaViergefolel

Le 30 août 2021 à 08:52, Villeneuve, Faye <Faye.Villeneuve@mcq.org> a écrit :

Bonjour Maxime,

En effet, tu as bien été informé, il se passe des choses concernant la Maison Chevalier. Ton courriel a été transféré à Louis-Yves Nolin, qui est le directeur des finances et des opérations au Musée. C'est avec lui que vous pourrez en savoir plus, dès son retour de vacances le 7 septembre prochain.

Je vous souhaite à tous les deux un bel automne et surtout, une bonne continuité !

Faye

[<logo-mcq-large_8d64a2a9-ac74-4245-8fdf-181ae68a8813.png>](#)

Faye Villeneuve - T. 418 643-2158, poste 345

Agente de secrétariat et technicienne en administration

Direction de la programmation

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

[mcq.org](#) [<google_map_f4767b68-e35b-45ec-b794-31247a1ff7b6.png>](#) [<vi-ft-](#)

[facebook_43e033da-4d97-49b4-859b-774841ecd5a8.png>](#) [<vi-ft-twitter_1ec2dbd1-1164-4781-](#)

[bfc9-0a7c609c4d17.png>](#) [<vi-ft-flickr_28d72292-f657-42dc-98af-e0b5dbe70b61.png>](#) [<vi-ft-](#)

[youtube_0eb68eac-f85d-4348-b9d2-6ef91e4383b0.png>](#)

[<Maya_courriel_413x106pix_6f6f0142-f783-4cf7-930a-bbd3516f4b44.png>](#)

Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

◆◆ Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Vierge Folle [REDACTED]
Envoyé : 27 août 2021 11:47
À : Villeneuve, Faye <Faye.Villeneuve@mcq.org>
Cc : Sophie Thibeault [REDACTED]
Objet : question vente Maison Chevalier

Bonjour Faye!

Mon nom est Maxime Robin, c'est moi, avec mon acolyte Sophie Thibeault, qui produit et met en scène chaque année la soirée de *Contes à passer le temps* dans les voûtes de la Maison Chevalier. Le Centre de Valorisation du Patrimoine Vivant nous a récemment appris que la Maison était en processus de vente. Je me demandais s'il était possible pour vous de me mettre en contact avec la personne qui supervise cette vente au MCQ? J'ai quelques petites questions pour lui. Je vous remercie!

Maxime

Kebbas, Nassima

De: Ès TRAD, Centre de valorisation du patrimoine vivant [REDACTED]
Envoyé: 30 août 2021 11:34
À: Nolin, Louis-Yves
Objet: Re: maison Chevalier

Bonjour monsieur Nolin,

Bon retour de vacances! Nous venons aux nouvelles concernant la vente de la Maison Chevalier. Êtes-vous en mesure de nous informer de l'évolution de ce dossier?

Comme la confirmation de la vente nous permettra d'enclencher plusieurs actions différentes, nous apprécierions un suivi en début de semaine, même si c'est pour nous dire que vous n'avez pas encore de nouvelles!

Merci beaucoup et au plaisir,

Cassandre Lambert-Pellerin
Directrice des communications et des partenariats ès TRAD, le Centre de valorisation du patrimoine vivant [REDACTED]
[REDACTED]

En télétravail: 581 997-3118

Le 2021-08-12 14:34, Nolin, Louis-Yves a écrit :

> Bonjour M. Chénard,
>
> Je vous confirme qu'il ne sera malheureusement pas possible d'utiliser
> le premier étage de la maison Chevalier les 8, 9 et 10 octobre
> prochain.
>
> Pour ce qui est de la vente, cela devrait être réglé d'ici 3 semaines.
> Compte tenu que je quitte le bureau ce vendredi pour 3 semaines de
> vacances, je vais vous confirmer le tout à mon retour.
>
> Au plaisir,
>
> Louis-Yves Nolin
>
>
>
> Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270 Directeur Direction des
> finances et des opérations MUSÉE DE LA CIVILISATION 16, rue de la
> Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada mcq.org
> Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux
> destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et
> nous en aviser.-----Message d'origine----- De : Nolin, Louis-Yves
> <Louis-Yves.Nolin@mcq.org> Envoyé : 29 juin 2021 11:58 À :
> [REDACTED] Objet : RE: maison Chevalier
>
> Bonjour M. Chénard,
>
> Pour le processus de vente, il suit toujours son cours. Il faudra fort

> probablement attendre à la mi-août avant d'obtenir une réponse
> officielle.
>
> Pour les dates du 8, 9 et 10 octobre, comme tenu que l'utilisation de
> ces espaces n'est pas prévue dans la bail, il faudra effectivement que
> je valide le tout avec le futur acquéreur. Je vais lui en parler
> cette semaine. J'ai pour l'instant bloquer les dates à notre
> calendrier de réservation.

>
> Par ailleurs, il nous faudra réaliser au cours des prochains jours des
> relevés architecturaux de la maison Chevalier et ce, dans tout
> l'immeuble. Est-ce qu'il y aurait une période consécutive de 2 ou 3
> jours d,ici la mi-juillet ou vos espaces ne seraient pas occupés ?

> Au plaisir de vous lire,

> Louis-Yves Nolin

>
> Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270 Directeur Direction des
> finances et des opérations MUSÉE DE LA CIVILISATION 16, rue de la
> Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada mcq.org
> Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux
> destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et
> nous en aviser.-----Message d'origine----- De : Ès TRAD, Centre de
> valorisation du patrimoine vivant [REDACTED] Envoyé : 29 juin
> 2021 10:05 À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org> Objet :
> maison Chevalier

> Bonjour

> M. La Roche nous a suggéré de continuer avec vous nos démarches
> concernant la Maison Chevalier.

> Pourrions-nous profiter du premier étage de la maison chevalier pour
> présenter une exposition-performance en artisanat durant la fin de
> semaine de notre festival les 8-9-et 10 octobre 2021. À moins bien
> sûr, que le nouvel acquéreur soit déjà dans les lieux. Et que ce soit
> avec lui que nous devons discuter ?

> M. La Roche nous a bien précisé qu'aussitôt la vente conclue, nous
> pourrions entrer en contact avec cet acquéreur. Est-ce que le
> processus de vente est sur le point de se conclure ?

> Merci de nous tenir au courant.

> Jean-Pierre Chénard

> Centre de valorisation du patrimoine vivant.

Kebbas, Nassima

De: Nolin, Louis-Yves
Envoyé: 10 septembre 2021 08:07
À: Nicolas Maltais
Cc: [REDACTED]
Objet: Maison Chevalier
Pièces jointes: Un dernier festival dans les voûtes _ Rendez-vous ès TRAD 2021 et autres nouvelles pour l'automne.html

Bonjour,

Pour votre information, un journaliste de Radio-Canada (David Rémillard) est entré en contact avec nous au sujet de la Maison Chevalier. Il nous a questionné au sujet de la vocation future de l'immeuble. Nous croyons que ça fait suite à la publication d'un infolettre du Centre de valorisation du Patrimoine vivant qui mentionnait que la prochaine édition de son festival serait la dernière dans les voutes. Nous lui avons mentionné qu'il y avait une démarche en cours mais que rien n'était officiel pour l'instant.

Vous trouverez en pièce jointe un lien qui vous dirigera vers l'infolettre.

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270

Directeur

Direction des finances et des opérations

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Desmeules, Anne-Sophie
Envoyé: 10 septembre 2021 08:44
À: Nolin, Louis-Yves
Objet: RE: SRC Maison Chevalier

Merci!
Bonne journée!
AS



Anne-Sophie Desmeules - T. 418 643-2158, poste **208**
Relationniste de presse
Direction de la mise en marché et du mécénat

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Envoyé : 10 septembre 2021 08:09
À : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>
Objet : RE: SRC Maison Chevalier

Merci du suivi Anne-Sophie.
Ton approche est conforme. Il n'y a rien d'officiel pour l'instant.
A+
LYN



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste **270**
Directeur
Direction des finances et des opérations

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>
Envoyé : 9 septembre 2021 16:49
À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Objet : TR: SRC Maison Chevalier

Bonjour M. Nolin,
PVI.
Par ailleurs, mes excuses, j'aurais du vous inclure à cet envoi dès le départ.

Je viens de parler avec le journaliste, il semble que l'information lui soit parvenue via les avis aux locataires quant au non renouvellement du bail.

M. La Roche souhaite que je vois auprès de vous si vous avez des commentaires à me formuler avant que je rappelle le journaliste demain.

Je m'en tiendrai à lui dire que la MC est en vente depuis déjà qq années et qu'un acheteur est possiblement intéressé mais que tout ceci est encore en discussion et analyse. Je ne confirmerai rien à ce stade évidemment, tel qu'entendu avec M. La Roche également.

Merci, donc, pour vos avis le cas échéant,

Bonne journée,
Anne-Sophie



Anne-Sophie Desmeules - T. 418 643-2158, poste **208**
Relationniste de presse
Direction de la mise en marché et du mécénat

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : La Roche, Stéphan <Stephan.LaRoche@mcq.org>
Envoyé : 9 septembre 2021 16:32
À : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>
Cc : Dubor, Yann <Yann.Dubor@mcq.org>; Dufour, Agnès <Agnès.Dufour@mcq.org>
Objet : RE: SRC Maison Chevalier

Non le décret n'est pas adopté et encore moins publié.
Appelle-moi.
S.



Stéphan La Roche - T. 418 643-2158, poste **235**
Président-directeur général

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>
Envoyé : 9 septembre 2021 16:01
À : La Roche, Stéphan <Stephan.LaRoche@mcq.org>
Cc : Dubor, Yann <Yann.Dubor@mcq.org>; Dufour, Agnès <Agnès.Dufour@mcq.org>
Objet : SRC Maison Chevalier

Bonjour,
Je dois rappeler David Rémillard au sujet de la Maison Chevalier. Outre ce que nous avons développé dans la fiche, y a-t-il des éléments que je doivent prendre en considération?
J'imagine que le décret est publié?

Merci,
Anne Sophie



Anne-Sophie Desmeules - T. 418 643-2158, poste **208**
Relationniste de presse
Direction de la mise en marché et du mécénat

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Début du message transféré :

De : "Dufour, Agnès" <Agnes.Dufour@mcq.org>

Date : 9 septembre 2021 à 15:47:14 HAE

À : "Desmeules, Anne-Sophie" <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>

Objet : TR: M'appeler svp

As-tu le temps ?



Agnès Dufour - T. 418 643-2158, poste **433**
Relationniste de presse
Direction de la mise en marché et du mécénat

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : DAVID REMILLARD [REDACTED]

Envoyé : 9 septembre 2021 15:38

À : Dufour, Agnès <Agnes.Dufour@mcq.org>

Objet : M'appeler svp

Bonjour Mme Dufour,

Possible de m'appeler svp? Concernant la Maison Chevalier.

Merci

[REDACTED]

--

*****Je suis en télétravail et uniquement joignable sur mon téléphone cellulaire.*****

David Rémillard

Journaliste ICI Radio-Canada Québec

[REDACTED]

Nous sommes
avec vous!



Kebbas, Nassima

De: Nicolas Maltais [REDACTED]
Envoyé: 16 septembre 2021 11:01
À: Nolin, Louis-Yves; [REDACTED]
Objet: Re: Maison Chevalier

Merci M. Nolin pour cette mise à jour.

Nous maintiendrons la même ligne directrice pour les communications.

Au plaisir

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



[REDACTED]
www.groupeamt.ca



De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Date : mercredi, 15 septembre 2021 à 16:11

À : Nicolas Maltais [REDACTED]

Objet : Maison Chevalier

Bonjour à vous deux,

On m'informe que le décret autorisant la vente de la Maison Chevalier devrait être adoptée par le conseil des ministres le 22 septembre. Il deviendra public 2 semaines plus tard, au moment de sa publication dans la gazette officielle du Québec.

Sachez, par ailleurs, que le journaliste David Rémillard de Société Radio-Canada est toujours sur le dossier et qu'il a appelé au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications, Mme Roy, pour en savoir plus. Une nouvelle devrait sortir sur ce dossier d'ici demain.

Le Musée n'émettra aucun commentaire avant l'adoption du décret puisqu'il est de la prérogative du gouvernement du Québec de faire les annonces officielles.

Si vous désirez obtenir des précisions additionnelles, n'hésitez surtout pas à me contacter.

Au plaisir,

Louis-Yves



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste **270**

Directeur

Direction des finances et des opérations

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Nolin, Louis-Yves
Envoyé: 16 septembre 2021 12:27
À: [REDACTED]
Objet: RE: Rendez-vous ès TRAD et Maison Chevalier

Bonjour Mme Lambert-Pellerin,

Je vous invite à contacter notre relationniste de presse, Mme Anne-Sophie Desmeules (T. 418 643-2158, poste 208), qui discutera avec vous de la stratégie à utiliser auprès des médias.

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin

Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270 Directeur Direction des finances et des opérations MUSÉE DE LA CIVILISATION 16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada mcq.org
Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.-----Message d'origine----- De : Ès TRAD, Centre de valorisation du patrimoine vivant [REDACTED] Envoyé : 16 septembre 2021 10:03 À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org> Objet : Rendez-vous ès TRAD et Maison Chevalier

M. Nolin

Bonjour

Notre festival arrive à grand pas (du 7 au 11 octobre) et nous impose le lancement de la campagne de promotion auprès des médias. Nous ne pouvons plus attendre d'en savoir plus sur la vente de la Maison Chevalier. En début de semaine prochaine, le communiqué de presse annonçant la dernière édition des Rendez-Vous ès TRAD dans les voûtes de la Maison Chevalier sera envoyé aux médias. Nous nous attendons à recevoir des questions des journalistes sur le sujet. Ils voudront savoir la raison qui explique cette dernière édition dans les voûtes.

Que peut-t-on répondre à ces journalistes ? On ne veut pas mettre personne dans l'embarras, mais on doit être en mesure de donner une réponse précise. Ou bien, c'est vers le Musée de la civilisation que les journalistes se retourneront.

Nous préférons vous informer de la situation afin de prévenir la suite des choses.

Bonne journée.

Cassandra Lambert-Pellerin
Directrice des communications et des partenariats Centre de valorisation du patrimoine vivant

Kebbas, Nassima

De: La Roche, Stéphan
Envoyé: 24 septembre 2021 17:16
À: Desmeules, Anne-Sophie;Dufour, Agnès;Dubor, Yann
Cc: Nolin, Louis-Yves
Objet: Vente Maison Chevalier

Bonjour à vous trois,

Le décret autorisant la vente de la Maison Chevalier a bel et bien été adopté par le conseil des ministres ce mercredi 22 septembre. Il ne sera rendu public que lors de sa publication dans la Gazette officielle dans 2 semaines.

S.



Stéphan La Roche - T. 418 643-2158, poste 235
Président-directeur général

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Morrier, Sylviane
Envoyé: 27 septembre 2021 10:21
À: Patricia Aubin [REDACTED]
Cc: La Roche, Stéphan; Nolin, Louis-Yves
Objet: RE: Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour,

Vérification faite, M. Nolin m'indique qu'il a été convenu avec M. Maltais qu'ils se parleraient à cet égard cette semaine et que les détails suivront sous peu.

Merci et bonne journée.



Sylviane Morrier - T. 418 643-2158, poste 240
Secrétaire du conseil et conseillère juridique
Présidence-direction générale

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Patricia Aubin [REDACTED]
Envoyé : 27 septembre 2021 09:59
À : Morrier, Sylviane <Sylviane.Morrier@mcq.org>; [REDACTED]
Cc : La Roche, Stéphan <Stephan.LaRoche@mcq.org>; Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Objet : RE: Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour,

Je fais un suivi concernant le dossier mentionné en objet. Pourriez-vous nous fournir une idée des délais auxquels s'attendre avant que nous puissions conclure l'acte de vente dans ce dossier SVP?

Merci et bonne journée.

Patricia Aubin

Technicienne juridique

Bureau principal

17, rte du Prés-Kennedy
Saint-Henri, Qc, GOR 3E0



Brochu Asselin Lajeunesse
NOTAIRES

www.notairesbal.com

Autres succursales

Lévis 418 834-5400	Saint-Nicolas 418 836-0300	Saint-Anselme 418 885-4400	Charny 418 832-1818
------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------

Devez-vous

vraiment imprimer ce courriel?



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas un des destinataires désignés, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement par courrier ou par téléphone avec l'expéditeur. Nous vous remercions de votre collaboration.

De : Patricia Aubin [REDACTED]
Envoyé : 31 août 2021 11:30
À : 'Morrier, Sylviane' <Sylviane.Morrier@mcq.org>; 'josianne.asselin@notarius.net'
[REDACTED]
Cc : 'La Roche, Stéphan' <Stephan.LaRoche@mcq.org>; 'Nolin, Louis-Yves' <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Objet : RE: Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour,

Voici le projet de document avec les modifications apportées comme demandées par le MTQ.

Merci et bonne journée.

Patricia Aubin

Technicienne juridique

Bureau principal

17, rte du Prés-Kennedy
Saint-Henri, Qc, GOR 3E0



Autres succursales

Lévis	Saint-Anselme
418 834-5400	418 885-4400



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas un des destinataires désignés, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement par courrier ou par téléphone avec l'expéditeur. Nous vous remercions de votre collaboration.

De : Morrier, Sylviane [<mailto:Sylviane.Morrier@mcq.org>]
Envoyé : 31 août 2021 10:52
À : [REDACTED]
Cc : La Roche, Stéphan <Stephan.LaRoche@mcq.org>; Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Objet : TR: Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour Me Asselin,

En l'absence de M. Nolin et à la demande de M. La Roche, je vous fais parvenir les commentaires de la direction des affaires juridiques du ministère des Transports au regard du projet d'acte de vente de la Maison Jean-Baptiste-Chevalier, que nous leur avons transmis pour approbation le 4 août dernier. Nous leur avons par ailleurs fait part de votre suggestion concernant une éventuelle signature technologique, mais celle-ci n'a pas été retenue.

Vous voudrez bien me transmettre la version finale dudit projet afin que les suivis requis soient effectués rapidement auprès du ministère des Transports et du ministère de la Culture et des Communications.

Merci de votre collaboration et bonne journée à vous.



Sylviane Morrier - T. 418 643-2158, poste 240
Secrétaire du conseil et conseillère juridique
Présidence-direction générale
MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Envoyé : 9 août 2021 16:01
À : Rodrigue, Léa <Lea.Rodrigue@transports.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Avertissement automatisé: Ce courriel provient de l'extérieur de notre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour Mme Rodrigue,

La DAJ du ministère de la Culture et des Communications me demande si j'ai reçu l'approbation du MTQ au sujet des modifications apportées à l'acte de vente ? C'est en préparation du décret ministériel que nous souhaitons voir déposer au mois d'août. Nous devons y joindre une copie du projet d'acte notarié.

Compte tenu des délais, je crois qu'il serait préférable de ne pas donner suite à la suggestion de Me Asselin pour les signatures électroniques.

Au plaisir de vous lire,

Louis-Yves Nolin



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270
Directeur
Direction des finances et des opérations
MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada
mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

🌲 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Envoyé : 4 août 2021 09:08
À : Rodrigue, Léa <Lea.Rodrigue@transports.gouv.qc.ca>
Cc : Philippe.Charest@mcc.gouv.qc.ca; Julie.Gagnon@mcc.gouv.qc.ca
Objet : TR: Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour Madame Rodrigue,

Vous trouverez en pièce jointe le projet d'acte notarié, pour analyse et approbation de la clause qui concerne le MTQ. Tel que demandé dans votre correspondance du 28 juillet, le notaire de l'acquéreur a prévu l'intervention du MTQ avec une réception de signature devant votre notaire délégué.

Toutefois, je vous invite à regarder la suggestion de Me Asselin dans le courriel ci-dessous. Considérant qu'il est permis que toutes les parties apposent leur «signature technologique devant la notaire instrumentant», sans être présentes physiquement, si le MTQ acceptait cette proposition, cela éviterait que M. Maltais et M. La Roche signent en présence de Me Asselin et que le représentant du MTQ signe en présence de Me Brassard. Auquel cas, il faudrait ajuster l'acte de vente en conséquence. Si cette suggestion vous plait, veuillez svp nous le confirmer rapidement afin que nous puissions demander les ajustements nécessaires.

Dans la négative, veuillez tout simplement nous confirmer que le projet d'acte notarié en pièce jointe répond à vos attentes. Compte tenu que M, Phillipe Charest est actuellement en vacances, c'est Mme Julie Gagnon qui assure le suivi du dossier au MCC.

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin

De : Nicolas Maltais [REDACTED]
Envoyé : 3 août 2021 14:32
À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Cc : [REDACTED] Josianne Asselin, notaire - Brochu Asselin Lajeunesse, notaire [REDACTED]; Jerome Jolicoeur [REDACTED]
Objet : FW: Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour M. Nolin,

Voici donc la nouvelle version du projet d'acte de vente. SVP prendre aussi connaissance du courriel de Mme Aubin ci-bas sur la signature de l'acte.

S'il y a quoi que ce soit, n'hésitez surtout pas !

Au plaisir

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay
Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



De : Patricia Aubin [redacted]
Date : mardi 3 août 2021 à 14:18
À : Nicolas Maltais [redacted], "Josianne Asselin, notaire - Brochu Asselin Lajeunesse, notaire"
Cc : Jerome Jolicoeur [redacted], Alexandre Tanguay [redacted]
Objet : Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour,

Vous trouverez le projet proposé en pièce jointe.

Nous avons prévu l'intervention du MTQ avec une réception de signature devant leur notaire délégué. Toutefois, si le représentant du MTQ acceptait la signature technologique devant Josianne ce serait encore ça l'idéal. Sans quoi, toutes les signatures devront se faire en présence physique du notaire et Josianne devra alors obligatoirement rencontrer en personne Nicolas Maltais et Stéphan La Roche.

Merci et bonne journée.

PRENEZ NOTE que je serai en vacances du 7 au 29 août 2021 inclusivement. Aucun suivi de courriel ne sera fait au cours de cette période. Merci et bon été !

Patricia Aubin
Technicienne juridique

Bureau principal
17, rte du Prés-Kennedy
Saint-Henri, Qc, G0R 3E0



Autres succursales

Lévis **Saint-Anselme**
418 834-5400 418 885-4400

Devez-vous
vraiment imprimer ce courriel? 

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas un des destinataires désignés, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement par courrier ou par téléphone avec l'expéditeur. Nous vous remercions de votre collaboration.

Kebbas, Nassima

De: Nolin, Louis-Yves
Envoyé: 27 septembre 2021 12:24
À: Nicolas Maltais
Cc: [REDACTED] Jerome Jolicoeur
Objet: RE: Maison Chevalier

Bonjour,
Une rencontre Teams sera amplement suffisant. C'est juste pour coordonner les prochaines étapes.
Je vais vous envoyer une convocation Teams.
Au plaisir,
Louis=Yves



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste **270**

Directeur
Direction des finances et des opérations
MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Nicolas Maltais [REDACTED]
Envoyé : 27 septembre 2021 12:20
À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Cc : [REDACTED] Jerome Jolicoeur [REDACTED]
Objet : Re: Maison Chevalier

Bonjour M. Nolin,

Bien content de fixer ce rendez-vous !!!

Voyez-vous une rencontre physique ou simplement téléphonique (ou zoom) ?

Dans les deux cas, nous serions disponible jeudi à 16h00. Notre collègue Jérôme Jolicoeur, qui est aussi avocat, serait présent.

Au plaisir

Nicolas Maltais, MBA
Associé / Vice-président
Groupe Immobilier Tanguay

Directeur de projets
Groupe Commercial AMT inc.



www.groupeamt.ca



De :Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Date : lundi, 27 septembre 2021 à 10:37

À : Nicolas Maltais

Objet : Maison Chevalier

Bonjour,

Auriez-vous de la disponibilité cette semaine pour discuter de la suite du projet. Il faudrait s'entendre sur la date de prise de possession, sur la date de signature de l'acte de vente et sur la rétrocession des baux actuels avec le Centre de valorisation du patrimoine vivant (préavis de 120 jours pour la reprise des espaces) ainsi que celui de l'Organisation des villes du patrimoine mondiale (fin du bail le 30 novembre 2021).

Voici mes disponibilités cette semaine :

Mercredi le 29 septembre entre 15h00 et 16h30

Jedi le 30 septembre, entre 11h00 et midi, ainsi que entre 16h00 et 17h00

Vendredi le 1^{er} octobre, entre 13h00 et 14h00, ou entre 16h00 et 17h00.

Je présume que 45 minutes devraient amplement suffire.

Au plaisir de vous lire,

Louis-Yves Nolin

Kebbas, Nassima

De: Nolin, Louis-Yves
Envoyé: 30 septembre 2021 21:44
À: La Roche, Stéphan
Cc: Morrier, Sylviane
Objet: Vente de la maison Chevalier

Bonjour Stéphan,

Pour faire suite à ma discussion avec le groupe Tanguay, je te confirme que la prise de possession de l'immeuble sera le 1^{er} novembre 2021.

La signature de l'acte de vente se fera dans l'après-midi du 29 octobre. Je vais avoir l'heure précise d'ici quelques jours.

Je lui ai mentionné que le décret allait être publié la semaine prochaine. Il aimerait recevoir nos lignes de communication pour qu'il puisse se coordonner avec nous. Je vais faire le suivi avec Yann.

Nous avons convenu ensemble de la mécanique pour la rétrocession des baux. [REDACTED]

Pour celui de l'OVPM, je dois parler à Charles Marceau au début de la semaine prochaine.

Je vais te faire un suivi plus détaillé lors de notre statutaire de lundi.

A+

LYN



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270
Directeur
Direction des finances et des opérations

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Nolin, Louis-Yves
Envoyé: 30 septembre 2021 22:06
À: Alain, Yvon;Boulet, Richard;Despins, Yannick;Tremblay, Louis;Paré, Karina
Cc: Lévesque, Gontran;de Blois, Geneviève
Objet: Vente de la maison Chevalier

Bonjour,

Je vous confirme que la date du transfert de propriété de la maison vers le nouvel acquéreur sera le 1^{er} novembre 2021.

Vous pouvez donc planifier vos travaux en ce sens.

Les baux avec le CVPV et l'OVPM seront transférés au nouvel acquéreur.

Au plaisir,

LYN



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste **270**

Directeur

Direction des finances et des opérations

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Marceau, Charles (DEGP-DIR) <Charles.Marceau@ville.quebec.qc.ca>
Envoyé: 1 octobre 2021 07:16
À: Nolin, Louis-Yves
Cc: Traore, Mohazetou (DEGP-DIR)
Objet: RE: Vente de la Maison Chevalier

Bonjour

je suis disponible par cell à partir de 7 am jusqu'à 9. de 10 à 10 :30 ou de 11 :30 à 12 :00 au plaisir

Charles Marceau, CPA, ca
Directeur

Ville de Québec

Service du développement économique et des grands projets
295, boul. Charest Est, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1K 3G8
Téléphone : (418) 641-6411, poste 2701
Télécopieur : (418) 641-6456
Cellulaire : (418) 654-5327
charles.marceau@ville.quebec.qc.ca

De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Envoyé : 30 septembre 2021 21:56
À : Marceau, Charles (DEGP-DIR) <Charles.Marceau@ville.quebec.qc.ca>
Objet : Vente de la Maison Chevalier

Bonjour M. Marceau,

J'aimerais vous faire un petit suivi sur notre démarche en cours. La vente de la maison sera annoncée mercredi prochain (gazette officielle du Québec).

Est-ce que vous auriez de la disponibilité lundi prochain, en avant-midi, pour en discuter ? Je présume qu'une vingtaine de minutes sera amplement suffisant.

Au plaisir de vous lire,
Louis-Yves Nolin



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270

Directeur

Direction des finances et des opérations

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Morrier, Sylviane
Envoyé: 4 octobre 2021 12:12
À: Nolin, Louis-Yves
Cc: La Roche, Stéphan
Objet: TR: Maison Jean-Baptiste-Chevalier
Pièces jointes: Vente par le Musée de la Civilisation à Gestion 1608 inc. - Maison Jean-Baptiste-Chevalier (003).docx

Bonjour Louis-Yves,

Je ne sais pas qui est ton contact au groupe Tanguay, mais il semble que les dernières informations n'ont pas été communiquées à la technicienne juridique, alors que tu nous as confirmé que la signature aurait lieu le 29 octobre en après-midi.

Qu'en est-il de la signature du MTQ devant le notaire délégué qui devrait se faire préalablement??

Il serait peut-être préférable que tu fasses le suivi requis directement auprès du bureau de la notaire du groupe Tanguay.

Merci et au plaisir!

Sylviane



Sylviane Morrier - T. 418 643-2158, poste 240
Secrétaire du conseil et conseillère juridique
Présidence-direction générale

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Patricia Aubin [REDACTED]
Envoyé : 4 octobre 2021 11:50
À : Morrier, Sylviane <Sylviane.Morrier@mcq.org>
Cc : [REDACTED] La Roche, Stéphan <Stephan.LaRoche@mcq.org>; Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>; [REDACTED]
Objet : TR: Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour Madame Morrier,

Pourriez-vous me faire un suivi concernant la vente de l'immeuble en objet SVP?

Savez-vous si le MTQ a signé la vente et pourrait nous transmettre le tout pour que nous puissions également faire signer le Musée de la Civilisation et Gestion 1608 inc.

Nos clients voudraient que cette vente soit conclue avant la dernière semaine d'octobre.

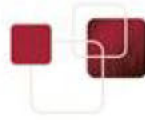
Cordialement,

Patricia Aubin

Technicienne juridique

Bureau principal

17, rte du Prés-Kennedy
Saint-Henri, Qc, GOR 3E0



Brochu Asselin Lajeunesse
NOTAIRES

www.notairesbal.com

Autres succursales

Lévis 418 834-5400	Saint-Nicolas 418 836-0300	Saint-Anselme 418 885-4400	Charny 418 832-1818
------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? 


AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas un des destinataires désignés, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement par courrier ou par téléphone avec l'expéditeur. Nous vous remercions de votre collaboration.

----- Message d'origine -----

De: "**Morrier, Sylviane**" <Sylviane.Morrier@mcq.org>

Date: 27 sept. 2021 10:20:56

Objet: RE: Maison Jean-Baptiste-Chevalier

À: Patricia Aubin 

Cc: La Roche, Stéphan <Stephan.LaRoche@mcq.org>, "Nolin, Louis-Yves" <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>


Bonjour,

Vérification faite, M. Nolin m'indique qu'il a été convenu avec M. Maltais qu'ils se parleraient à cet égard cette semaine et que les détails suivront sous peu.

Merci et bonne journée.

Sylviane Morrier - T. 418 643-2158, poste 240
Secrétaire du conseil et conseillère juridique
Présidence-direction générale
MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada
mcq.org

Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.
[Politique de confidentialité](#)

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Patricia Aubin [REDACTED]
Envoyé : 27 septembre 2021 09:59
À : Morrier, Sylviane <Sylviane.Morrier@mcq.org> [REDACTED]
Cc : La Roche, Stéphan <Stephan.LaRoche@mcq.org>; Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Objet : RE: Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour,

Je fais un suivi concernant le dossier mentionné en objet. Pourriez-vous nous fournir une idée des délais auxquels s'attendre avant que nous puissions conclure l'acte de vente dans ce dossier SVP?

Merci et bonne journée.

Patricia Aubin [REDACTED]

Technicienne juridique [REDACTED]

www.notairesbal.com

Bureau principal [REDACTED]

17, rte du Prés-Kennedy

Saint-Henri, Qc, G0R 3E0

Autres succursales

Lévis	Saint-Nicolas	Saint-Anselme	Charny
418 834-5400	418 836-0300	418 885-4400	418 832-1818

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas un des destinataires désignés, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement par courrier ou par téléphone avec l'expéditeur. Nous vous remercions de votre collaboration.

De : Patricia Aubin [REDACTED]
Envoyé : 31 août 2021 11:30
À : 'Morrier, Sylviane' <Sylviane.Morrier@mcq.org> [REDACTED]
Cc : 'La Roche, Stéphan' <Stephan.LaRoche@mcq.org>; 'Nolin, Louis-Yves' <[3](mailto:Louis-</p></div><div data-bbox=)

Yves.Nolin@mcq.org>

Objet : RE: Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour,

Voici le projet de document avec les modifications apportées comme demandées par le MTQ.

Merci et bonne journée.

Patricia Aubin

Technicienne juridique

Bureau principal

17, rte du Prés-Kennedy

Saint-Henri, Qc, G0R 3E0

Autres succursales

Lévis

Saint-Anselme

418 834-5400

418 885-4400

www.notairesbal.com

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas un des destinataires désignés, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement par courrier ou par téléphone avec l'expéditeur. Nous vous remercions de votre collaboration.

De : Morrier, Sylviane [<mailto:Sylviane.Morrier@mcq.org>]

Envoyé : 31 août 2021 10:52

À :

Cc : La Roche, Stéphan <Stephan.LaRoche@mcq.org>; Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Objet : TR: Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour Me Asselin,

En l'absence de M. Nolin et à la demande de M. La Roche, je vous fais parvenir les commentaires de la direction des affaires juridiques du ministère des Transports au regard du projet d'acte de vente de la Maison Jean-Baptiste-Chevalier, que nous leur avons transmis pour approbation le 4 août dernier. Nous leur avons par ailleurs fait part de votre suggestion concernant une éventuelle signature technologique, mais celle-ci n'a pas été retenue.

Vous voudrez bien me transmettre la version finale dudit projet afin que les suivis requis soient effectués rapidement auprès du ministère des Transports et du ministère de la Culture et des Communications.

Merci de votre collaboration et bonne journée à vous.

Sylviane Morrier - T. 418 643-2158, poste **240**
Secrétaire du conseil et conseillère juridique
Présidence-direction générale
MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada
mcq.org

Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Sedésabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Desmeules, Anne-Sophie
Envoyé: 7 octobre 2021 09:55
À: La Roche, Stéphan
Cc: Dubor, Yann;Nolin, Louis-Yves;Dufour, Agnès
Objet: Message Intranet vente Maison Chevalier

Bonjour,

En prévision de la parution à la Gazette prévue le 13 octobre et pour votre approbation en vue d'une publication sur Intranet le 12 octobre tel que planifié.

Je vous confirme également que j'ai établi le contact avec Alexandre Tanguay et présenté nos messages afin que nous soyons bien arrimés. Il a également mon numéro de cellulaire pour le suivi.

Je voudrais savoir si également nous mettons une mention de la vente sur notre site WEB par transparence le 13 octobre?

Merci!



Anne-Sophie Desmeules - T. 418 643-2158, poste **208**
Relationniste de presse
Direction de la mise en marché et du mécénat

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>
Envoyé : 4 octobre 2021 11:28
À : La Roche, Stéphan <Stephan.LaRoche@mcq.org>
Cc : Dubor, Yann <Yann.Dubor@mcq.org>; Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>; Dufour, Agnès <Agnès.Dufour@mcq.org>
Objet :

Bonjour M. La Roche,

1. Voici la fiche (j'attire votre attention sur le paragraphe en jaune afin d'en valider l'orientation) :

« À cet effet, une communication informant de cette décision et présentant les arguments qui la soutiennent sera accessible sur le site web du Musée au moment où le décret sera rendu public, dans un souci de transparence et d'information du public et fera également l'objet d'un note interne pour informer les employé(e)s du Musée. »

2. Texte Intranet pour validation :

Vente de la Maison Chevalier

La Maison Chevalier, mise en vente depuis 2018, a trouvé un acheteur. Une offre répondant aux critères prescrits a été récemment acceptée. De nombreuses conditions de respect du contexte patrimonial sont posées en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. L'acheteur est un membre respecté de la communauté d'affaires et philanthropique de la région et s'engage par cette transaction à en appliquer tous les principes.

Construite en 1752 au cœur de Place-Royale, la Maison historique Chevalier est un fleuron de l'architecture typique des bâtiments de la Nouvelle-France. Elle est classée immeuble patrimonial en 1956 et acquise alors par le gouvernement du Québec. Le Musée de la civilisation y a présenté au cours des dernières années des expositions thématiques, notamment sur les intérieurs anciens. Depuis 2015, la vocation de la Maison Chevalier se limitait à des fins administratives (locations de bureaux administratifs et de salles de réunion à différents organismes et organisations) ce qui ne relève pas essentiellement de la mission du MCQ. Par ailleurs, la Maison Chevalier n'était pas adaptée à la conservation muséale (maintien des conditions de température et d'humidité contrôlées). L'impossibilité de rencontrer les standards en la matière rendaient difficile la tenue d'expositions en cours d'année, particulièrement avec les variations de températures saisonnières. De plus, la Maison Chevalier n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite dans sa configuration actuelle. Dans un esprit de saine gestion, considérant également les bas taux de fréquentation du lieu, les investissements majeurs pour corriger toutes ces lacunes étaient difficilement justifiables. C'est la raison pour laquelle la décision a été prise, avec l'autorisation du gouvernement, de la mettre en vente afin de concentrer nos efforts de diffusion à Québec sur les sites du MCQ et du Séminaire, futur Espace Bleu (Cité du Séminaire).

La MC demeurera un immeuble classé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel et ce classement est la meilleure garantie pour assurer la bonne préservation de cet immeuble dans le futur, quel que soit le propriétaire. Toutes les étapes de validation patrimoniales ont été respectées en tous points par le MCQ et par le Ministère de la Culture (MCC). Le MCQ s'est assuré, de concert avec le MCC, que l'éventuel acheteur adhérerait et respecterait les principes de la Loi sur le patrimoine afin de préserver les qualifications de la Maison Chevalier à cet égard. Les fonctions qui seront installées par l'éventuel acheteur seront conformes au cadre réglementaire (notamment le zonage).

En tant qu'employé(e)s du Musée, nous tenions à vous informer rapidement de cette transaction et de son contexte, qui figurera à la Gazette officielle dès demain.

Bonne journée à toutes et tous!

Je demeure disponible,
Anne-Sophie



Anne-Sophie Desmeules - T. 418 643-2158, poste 208
Relationniste de presse
Direction de la mise en marché et du mécénat

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Alex Tanguay [REDACTED]
Envoyé: 7 octobre 2021 15:55
À: Desmeules, Anne-Sophie
Objet: RE: Vente de la Maison Chevalier - Musée de la civilisation

Bonjour Mme Desmeules,

Merci pour toutes ses informations. C'est très apprécié.

Nous sommes en effet prêt à répondre à certaines questions de journalistes qui pourraient s'intéresser à la vente de la MC sans aucun problème.

Je vous remercie pour votre collaboration dans ce dossier.

Bonne fin de journée et au plaisir.

Cordialement,

Alexandre Tanguay



Alex Tanguay



7200 Armand-Viau, Québec, QC, G2C 2A7

[W tanguay.ca](http://www.tanguay.ca)



De : Desmeules, Anne-Sophie [mailto:Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org]

Envoyé : 7 octobre 2021 09:53

À : Alex Tanguay [REDACTED]

Objet : Vente de la Maison Chevalier - Musée de la civilisation

Bonjour M. Tanguay,

Je me présente, Anne-Sophie Desmeules, responsable des relations de presse au Musée de la civilisation. Je vous contacte au sujet de la vente de la Maison Chevalier, dont le décret devrait paraître à la Gazette officielle le 13 octobre, ce qui rendra la transaction publique. Par ailleurs, un journaliste de Radio-Canada suit déjà le dossier.

À cet effet, je souhaitais donc établir le contact avec vous et vous informer de notre positionnement si des questions étaient soulevées. De façon générale, nous croyons qu'il est important de rappeler que le statut patrimonial de la MC est protégé par la Loi sur le patrimoine culturel :

- *La MC demeurera un immeuble classé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel et ce classement est la meilleure garantie pour assurer la bonne préservation de cet immeuble dans le futur, quel que soit le propriétaire.*
- *Toutes les étapes de validation patrimoniales ont été respectées en tous points par le MCQ et par le Ministère de la Culture (MCC).*
- *L'éventuel acheteur est un groupe sérieux et respecté de la région de Québec, qui œuvre dans les domaines des affaires et philanthropique.*
- *Le MCQ s'est assuré, de concert avec le MCC, que l'éventuel acheteur adhérerait et respecterait les principes de la Loi sur le patrimoine afin de préserver les qualifications de la Maison Chevalier à cet égard.*
- *De nombreuses conditions de respect du contexte patrimonial sont posées, constituant des obligations auxquelles l'éventuel acheteur ne peut se soustraire en vertu notamment de la Loi sur le patrimoine culturel. Les fonctions qui seront installées par l'éventuel acheteur seront conformes au cadre réglementaire (notamment le zonage).*

INFORMATION ADDITIONNELLE

La Maison Chevalier est un immeuble patrimonial classé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Ce classement impose des obligations au regard de la conservation à tout propriétaire qui doit notamment prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de la propriété. Ce n'est pas le musée qui a imposé des conditions, mais bien la loi. Ainsi, dans le cas d'un immeuble patrimonial classé, un propriétaire doit obtenir une autorisation du gouvernement avant de restaurer, réparer ou modifier de quelque façon la propriété.

En ce qui concerne les justifications qui ont mené le Musée à prendre la décision de mettre en vente la MC, nous répondrons en ce sens :

Le Musée de la civilisation y a présenté au cours des dernières années des expositions thématiques, notamment sur les intérieurs anciens. Depuis 2015, la vocation de la Maison Chevalier se limitait à des fins administratives (locations de bureaux administratifs et de salles de réunion à différents organismes et organisations) ce qui ne relève pas essentiellement de la mission du MCQ. Par ailleurs, la Maison Chevalier n'était pas adaptée à la conservation muséale (maintien des conditions de température et d'humidité contrôlées). L'impossibilité de rencontrer les standards en la matière rendaient difficile la tenue d'expositions en cours d'année, particulièrement avec les variations de températures saisonnières. De plus, la Maison Chevalier n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite dans sa configuration actuelle. Dans un esprit de saine gestion, considérant également les bas taux de fréquentation du lieu, les investissements majeurs pour corriger toutes ces lacunes étaient difficilement justifiables. C'est la raison pour laquelle la décision a été prise, avec l'autorisation du gouvernement, de la mettre en vente afin de concentrer nos efforts de diffusion à Québec sur les sites du MCQ et du Séminaire, futur Espace Bleu (Cité du Séminaire).

Évidemment, si des journalistes s'intéressent à la question, il voudront savoir ce qui adviendra des actuels locataires et le type d'activités qui y sera tenu. J'imagine que vous êtes bien préparés pour répondre sur cet aspect et je vous réitère mon entière collaboration. Si vous souhaitez me contacter, voici mon numéro de cellulaire : 418-456-6093

Je demeure disponible,
Bonne journée et au plaisir,
Anne-Sophie Desmeules



Anne-Sophie Desmeules - T. 418 643-2158, poste **208**

Relationniste de presse

Direction de la mise en marché et du mécénat

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#)

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Dufour, Agnès
Envoyé: 13 octobre 2021 08:16
À: Nolin, Louis-Yves
Objet: RE: Décret Maison Chevalier

Le voici

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=75685.pdf>

De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Envoyé : 13 octobre 2021 08:14
À : Dufour, Agnès <Agnes.Dufour@mcq.org>
Objet : RE: Décret Maison Chevalier

Bonjour Agnès,
Le lien ne fonctionne pas de mon côté. Est-ce que tu peux me le renvoyer ?
A+
LYN



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste **270**
Directeur
Direction des finances et des opérations

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Dufour, Agnès <Agnes.Dufour@mcq.org>
Envoyé : 13 octobre 2021 07:12
À : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>
Cc : Dubor, Yann <Yann.Dubor@mcq.org>; Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Objet : Décret Maison Chevalier

Bonjour,

Voilà la vente de la Maison Chevalier est officielle:

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=75685.pdf>

Bonne journée 😊



Agnès Dufour - T. 418 643-2158, poste **433**
Relationniste de presse
Direction de la mise en marché et du mécénat

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Dufour, Agnès
Envoyé: 13 octobre 2021 09:27
À: Rosemonde
Cc: Desmeules, Anne-Sophie
Objet: Vente Maison Chevalier
Pièces jointes: Fiche_MaisonChevalierV2slr.docx

Allo Rosemonde, si tu as des demandes d'entrevues ;à ce sujet tu les transmets à Anne-Sophie svp.

C'est relatif à la vente de la Maison Chevalier qui a été diffusée aujourd'hui dans la Gazette officielle du gouvernement.

LA Presse vient de demander des explications et SRC est sur le cas également.

Voici la fiche qui te donnera le contexte.

Bonne journée 😊



Agnès Dufour - T. 418 643-2158, poste 433
Relationniste de presse
Direction de la mise en marché et du mécénat

🌲 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Desmeules, Anne-Sophie
Envoyé: 13 octobre 2021 10:15
À: DAVID REMILLARD
Objet: Maison Chevalier- Suivi

Bonjour David,
Je m'étais engagée à te tenir informé du suivi alors voici.

Le décret est paru ce matin: <https://bit.ly/2Ylu2AZ>

Depuis 2015, la Maison Chevalier servait uniquement à des fins administratives (locations de bureaux administratifs et de salles de réunion à différents organismes et organisations, ce qui ne relève pas de la mission du Musée de la Civilisation). Par ailleurs, la MC n'était pas adaptée à la conservation muséale (maintien des conditions de température et d'humidité contrôlées). L'impossibilité de rencontrer les standards en la matière rendait difficile la tenue d'expositions en cours d'année, particulièrement avec les variations de températures saisonnières. De plus, la MC n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite dans sa configuration actuelle (nombreux escaliers, pas d'ascenseur). Dans un esprit de saine gestion, le bas taux de fréquentation de la MC ne justifiait pas des investissements majeurs pour corriger toutes ces lacunes, qui auraient nécessité des travaux d'envergure.

Les démarches pour la mise en vente ont été amorcées en 2018. La MC demeurera un immeuble classé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel et ce classement est la meilleure garantie pour assurer la bonne préservation de cet immeuble dans le futur, quel que soit le propriétaire. Toutes les étapes de validation patrimoniales ont été respectées en tous points par le MCQ et par le Ministère de la Culture (MCC), qui autorise la mise en vente. L'acheteur, Gestion 1608, une division du Groupe Tanguay, est un groupe sérieux et respecté de la région de Québec, qui œuvre dans les domaines des affaires et de la philanthropie.

Le MCQ s'est assuré, de concert avec le MCC, que l'acheteur adhérerait et respecterait les principes de la Loi sur le patrimoine afin de préserver les qualifications de la Maison Chevalier à cet égard. De nombreuses conditions de respect du contexte patrimonial sont posées, constituant des obligations auxquelles l'éventuel acheteur ne peut se soustraire en vertu notamment de la Loi sur le patrimoine culturel. Les fonctions qui seront installées par l'acheteur seront conformes au cadre réglementaire.

Je demeure disponible et te souhaite une excellente journée,
Anne-Sophie



Anne-Sophie Desmeules - T. 418 643-2158, poste 208

Relationniste de presse

Direction de la mise en marché et du mécénat

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#)

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Desmeules, Anne-Sophie
Envoyé: 13 octobre 2021 10:33
À: Alex Tanguay
Objet: RE: Vente de la Maison Chevalier - Musée de la civilisation

Bonjour Alexandre!

Le décret est bien paru ce matin. Je reçois déjà quelques demandes de journalistes. Notamment SRC, qui me demande en sous-question de confirmer les usages qui seront faits de la MC.

Comment souhaitez-vous fonctionner pour ce volet? Je peux diriger les journaliste vers vous si nous convenons de procéder ainsi lorsque les questions portent sur les futurs usages et l'identité du nouveau propriétaire.

Dans l'attente de votre retour,
Bonne journée,
Anne-Sophie

De : Alex Tanguay [REDACTED]
Envoyé : 7 octobre 2021 15:55
À : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>
Objet : RE: Vente de la Maison Chevalier - Musée de la civilisation

Bonjour Mme Desmeules,

Merci pour toutes ses informations. C'est très apprécié.

Nous sommes en effet prêt à répondre à certaines questions de journalistes qui pourraient s'intéresser à la vente de la MC sans aucun problème.

Je vous remercie pour votre collaboration dans ce dossier.

Bonne fin de journée et au plaisir.

Cordialement,

Alexandre Tanguay



Alex Tanguay

AMEUBLEMENTS

TANGUAY

MAURICE TANGUAY SIGNATURE

Meubles et art de vivre

7200 Armand-Viau, Québec, QC, G2C 2A7

W tanguay.ca



De : Desmeules, Anne-Sophie [<mailto:Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>]

Envoyé : 7 octobre 2021 09:53

À : Alex Tanguay

Objet : Vente de la Maison Chevalier - Musée de la civilisation

Bonjour M. Tanguay,

Je me présente, Anne-Sophie Desmeules, responsable des relations de presse au Musée de la civilisation. Je vous contacte au sujet de la vente de la Maison Chevalier, dont le décret devrait paraître à la Gazette officielle le 13 octobre, ce qui rendra la transaction publique. Par ailleurs, un journaliste de Radio-Canada suit déjà le dossier.

À cet effet, je souhaitais donc établir le contact avec vous et vous informer de notre positionnement si des questions étaient soulevées. De façon générale, nous croyons qu'il est important de rappeler que le statut patrimonial de la MC est protégé par la Loi sur le patrimoine culturel :

- *La MC demeurera un immeuble classé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel et ce classement est la meilleure garantie pour assurer la bonne préservation de cet immeuble dans le futur, quel que soit le propriétaire.*
- *Toutes les étapes de validation patrimoniales ont été respectées en tous points par le MCQ et par le Ministère de la Culture (MCC).*
- *L'éventuel acheteur est un groupe sérieux et respecté de la région de Québec, qui œuvre dans les domaines des affaires et philanthropique.*
- *Le MCQ s'est assuré, de concert avec le MCC, que l'éventuel acheteur adhérerait et respecterait les principes de la Loi sur le patrimoine afin de préserver les qualifications de la Maison Chevalier à cet égard.*
- *De nombreuses conditions de respect du contexte patrimonial sont posées, constituant des obligations auxquelles l'éventuel acheteur ne peut se soustraire en vertu notamment de la Loi sur le patrimoine culturel. Les fonctions qui seront installées par l'éventuel acheteur seront conformes au cadre réglementaire (notamment le zonage).*

INFORMATION ADDITIONNELLE

La Maison Chevalier est un immeuble patrimonial classé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Ce classement impose des obligations au regard de la conservation à tout propriétaire qui doit notamment prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de la propriété. Ce n'est pas le musée qui a imposé des conditions, mais bien la loi. Ainsi, dans le cas d'un immeuble patrimonial classé, un propriétaire doit obtenir une autorisation du gouvernement avant de restaurer, réparer ou modifier de quelque façon la propriété.

En ce qui concerne les justifications qui ont mené le Musée à prendre la décision de mettre en vente la MC, nous répondrons en ce sens :

Le Musée de la civilisation y a présenté au cours des dernières années des expositions thématiques, notamment sur les intérieurs anciens. Depuis 2015, la vocation de la Maison Chevalier se limitait à des fins administratives (locations de bureaux administratifs et de salles de réunion à différents organismes et organisations) ce qui ne relève pas essentiellement de la mission du MCQ. Par ailleurs, la Maison Chevalier n'était pas adaptée à la conservation muséale (maintien des conditions de température et d'humidité contrôlées). L'impossibilité de rencontrer les standards en la matière rendaient difficile la tenue d'expositions en cours d'année, particulièrement avec les variations de températures saisonnières. De plus, la Maison Chevalier n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite dans sa configuration actuelle. Dans un esprit de saine gestion, considérant également les bas taux de fréquentation du lieu, les investissements majeurs pour corriger toutes ces lacunes étaient difficilement justifiables. C'est la raison pour laquelle la décision a été prise, avec l'autorisation du gouvernement, de la mettre en vente afin de concentrer nos efforts de diffusion à Québec sur les sites du MCQ et du Séminaire, futur Espace Bleu (Cité du Séminaire).

Évidemment, si des journalistes s'intéressent à la question, il voudront savoir ce qui adviendra des actuels locataires et le type d'activités qui y sera tenu. J'imagine que vous êtes bien préparés pour répondre sur cet aspect et je vous réitère mon entière collaboration. Si vous souhaitez me contacter, voici mon numéro de cellulaire : 418-456-6093

Je demeure disponible,
Bonne journée et au plaisir,
Anne-Sophie Desmeules



Anne-Sophie Desmeules - T. 418 643-2158, poste **208**

Relationniste de presse

Direction de la mise en marché et du mécénat

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#)

🌲 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Kebbas, Nassima

De: Desmeules, Anne-Sophie
Envoyé: 13 octobre 2021 11:39
À: DAVID REMILLARD
Objet: RE: Maison Chevalier- Suivi

Le montant de la transaction sera public au moment de la signature de l'acte de vente, à la fin du mois d'octobre. Pour l'instant, il n'est pas possible de divulguer cette information.

Tel que mentionné, le zonage permet une vocation commerciale ou de l'espace à bureau. Toutefois, le zonage ne semble pas permettre de l'hôtellerie.

C'est néanmoins au Groupe Tanguay de parler de ses projets futurs.

J'espère le tout utile.

AS



Anne-Sophie Desmeules - T. 418 643-2158, poste 208

Relationniste de presse

Direction de la mise en marché et du mécénat

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#)

🌲 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : DAVID REMILLARD [REDACTED]
Envoyé : 13 octobre 2021 11:08
À : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>
Objet : Re: Maison Chevalier- Suivi

J'essaie de les joindre et c'est pas le chemin le plus facile.

Possible de leur laisser mes coordonnées?

Le mer. 13 oct. 2021 à 11:07, Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org> a écrit :

Bonjour David,

Je ne connais pas le coût de la transaction, je suis en attente des infos à ce sujet.

Pour ce qui est des futures activités, le zonage du bâtiment permet des espaces à bureau et des activités commerciales. Pour les usages futur, il faudrait demander l'information à l'acquéreur.

Gestion 1608 est une division de Groupe Tanguay. Je ne crois pas que cela se limite à l'hôtellerie et la restauration mais c'est auprès d'eux qu'il faut voir.

Je les ai contacté pour les informer de ta demande et je suis en attente d'un retour.

Voilà où j'en suis!

À plus.

AS

De : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>

Envoyé : 13 octobre 2021 10:57

À : DAVID REMILLARD [REDACTED]

Objet : RE: Maison Chevalier- Suivi

Oui je comprend

J'attends un retour moi-même. Je te reviens.

AS

De : DAVID REMILLARD [REDACTED]

Envoyé : 13 octobre 2021 10:54

À : Desmeules, Anne-Sophie <

Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>

Objet : Re: Maison Chevalier- Suivi

Bientôt svp il ne me manque que quelques confirmations pour publier.

Merci!

Le mer. 13 oct. 2021, à 10 h 24, DAVID REMILLARD [REDACTED] a écrit :

Bonjour Anne-Sophie,

Merci du retour.

Est-ce possible d'avoir le coût de la transaction et les usages envisagés? Je vois que c'est un groupe d'hôtellerie et de restauration.

Possible de se parler?

Kebbas, Nassima

De: Desmeules, Anne-Sophie
Envoyé: 13 octobre 2021 13:01
À: DAVID REMILLARD
Objet: RE: Contact Groupe Tanguay- Maison Chevalier- Suivi

Oui, 1987.



Anne-Sophie Desmeules - T. 418 643-2158, poste 208

Relationniste de presse

Direction de la mise en marché et du mécénat

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#)

 **Avant d'imprimer, pensez à l'environnement**

De : DAVID REMILLARD [REDACTED]
Envoyé : 13 octobre 2021 12:41
À : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>
Objet : Re: Contact Groupe Tanguay- Maison Chevalier- Suivi

Merci

Pas de réponse mais bon, on va réessayer.

Vous étiez bien proprio depuis 1987 ?

Le mer. 13 oct. 2021, à 12 h 07, Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org> a écrit :

Voici le cell. de Alexandre Tanguay. Tu peux l'appeler. 😊

[REDACTED]

De : DAVID REMILLARD [REDACTED]
Envoyé : 13 octobre 2021 11:44
À : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>
Objet : Re: Maison Chevalier- Suivi

Oui oui mais pour faire passer un extrait d'un courriel c'est plutôt silencieux.

Je vais m'en sortir comme ça!

Le mer. 13 oct. 2021, à 11 h 42, Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org> a écrit :

Idéalement ça aurait été notre PDG qui est à l'extérieur.

Je ne suis pas au Musée aujourd'hui physiquement. Mais tu peux utiliser toutes les déclarations écrites?

De : DAVID REMILLARD [REDACTED]
Envoyé : 13 octobre 2021 11:41
À : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>
Objet : Re: Maison Chevalier- Suivi

Merci Anne-Sophie

Si on veut des clips pour la radio (mes collègues me demandent), c'est avec toi?

Le mer. 13 oct. 2021, à 11 h 39, Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org> a écrit :

Le montant de la transaction sera public au moment de la signature de l'acte de vente, à la fin du mois d'octobre. Pour l'instant, il n'est pas possible de divulguer cette information.

Tel que mentionné, le zonage permet une vocation commerciale ou de l'espace à bureau. Toutefois, le zonage ne semble pas permettre de l'hôtellerie.

C'est néanmoins au Groupe Tanguay de parler de ses projets futurs.

J'espère le tout utile.

AS

De : DAVID REMILLARD [REDACTED]
Envoyé : 13 octobre 2021 11:08
À : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>
Objet : Re: Maison Chevalier- Suivi

J'essaie de les joindre et c'est pas le chemin le plus facile.

Possible de leur laisser mes coordonnées?

Le mer. 13 oct. 2021 à 11:07, Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org> a écrit :

Bonjour David,

Je ne connais pas le coût de la transaction, je suis en attente des infos à ce sujet.

Pour ce qui est des futures activités, le zonage du bâtiment permet des espaces à bureau et des activités commerciales. Pour les usages futur, il faudrait demander l'information à l'acquéreur.

Gestion 1608 est une division de Groupe Tanguay. Je ne crois pas que cela se limite à l'hôtellerie et la restauration mais c'est auprès d'eux qu'il faut voir.

Je les ai contacté pour les informer de ta demande et je suis en attente d'un retour.

Voilà où j'en suis!

À plus.

AS

De : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>

Envoyé : 13 octobre 2021 10:57

À : DAVID REMILLARD [REDACTED]

Objet : RE: Maison Chevalier- Suivi

Oui je comprend

J'attends un retour moi-même. Je te reviens.

AS

De : DAVID REMILLARD [REDACTED]

Envoyé : 13 octobre 2021 10:54

À : Desmeules, Anne-Sophie <

Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>

Objet : Re: Maison Chevalier- Suivi

Bientôt svp il ne me manque que quelques confirmations pour publier.

Merci!

Le mer. 13 oct. 2021, à 10 h 24, DAVID REMILLARD [REDACTED] a écrit :

Bonjour Anne-Sophie,

Merci du retour.

Est-ce possible d'avoir le coût de la transaction et les usages envisagés? Je vois que c'est un groupe d'hôtellerie et de restauration.

Possible de se parler? [REDACTED]

Le mer. 13 oct. 2021, à 10 h 14, Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org> a écrit :

Bonjour David,

Je m'étais engagée à te tenir informé du suivi alors voici.

Le décret est paru ce matin: <https://bit.ly/2Ylu2AZ>

Depuis 2015, la Maison Chevalier servait uniquement à des fins administratives (locations de bureaux administratifs et de salles de réunion à différents organismes et organisations, ce qui ne relève pas de la mission du Musée de la Civilisation). Par ailleurs, la MC n'était pas adaptée à la conservation muséale (maintien des conditions de température et d'humidité contrôlées). L'impossibilité de rencontrer les standards en la matière rendait difficile la tenue d'expositions en cours d'année, particulièrement avec les variations de températures saisonnières. De plus, la MC n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite dans sa configuration actuelle (nombreux escaliers, pas d'ascenseur). Dans un esprit de saine gestion, le bas taux de fréquentation de la MC ne justifiait pas des investissements majeurs pour corriger toutes ces lacunes, qui auraient nécessité des travaux d'envergure.

Les démarches pour la mise en vente ont été amorcées en 2018. La MC demeurera un immeuble classé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel et ce classement est la meilleure garantie pour assurer la bonne préservation de cet immeuble dans le futur, quel que soit le propriétaire. Toutes les étapes de validation patrimoniales ont été respectées en tous points par le MCQ et par le Ministère de la Culture (MCC), qui autorise la mise en vente. L'acheteur, Gestion 1608, une division du Groupe Tanguay, est un groupe sérieux et respecté de la région de Québec, qui œuvre dans les domaines des affaires et de la philanthropie.

Le MCQ s'est assuré, de concert avec le MCC, que l'acheteur adhérerait et respecterait les principes de la Loi sur le patrimoine afin de préserver les qualifications de la Maison Chevalier à cet égard. De nombreuses conditions de respect du contexte patrimonial sont posées, constituant des obligations auxquelles l'éventuel acheteur ne peut se soustraire en vertu notamment de la Loi sur le patrimoine culturel. Les fonctions qui seront installées par l'acheteur seront conformes au cadre réglementaire.

Je demeure disponible et te souhaite une excellente journée,

Anne-Sophie

--

Kebbas, Nassima

De: Carolanne Fournel [REDACTED]
Envoyé: 14 octobre 2021 10:33
À: Nolin, Louis-Yves
Cc: Sandra Turgeon;Mélanie Ferland
Objet: RE: Demande Maison Chevalier

Bonjour M. Nolin,

Merci pour ces informations, nous communiquerons avec M. Tanguay.

Bonne journée et au plaisir,

Carolanne Fournel

Responsable du marketing
[REDACTED]



De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Envoyé : 13 octobre 2021 16:07

À : Carolanne Fournel [REDACTED]

Objet : RE: Demande Maison Chevalier

Bonjour Mme Fournel,

Le nouveau propriétaire de la Maison Chevalier sera Gestion 1608 Inc, une division du Groupe Tanguay. La vente sera effective à partir du 1^{er} novembre 2021.

Pour la personne ressource, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Tanguay.

[REDACTED]

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270

Directeur

Direction des finances et des opérations

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org

Google maps



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Carolanne Fournel [REDACTED]

Envoyé : 13 octobre 2021 09:02

À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Objet : RE: Demande Maison Chevalier

Bonjour M Nolin,

Merci pour votre retour rapide, c'est apprécié.

Bonne journée,

Carolanne Fournel

Responsable du marketing
[REDACTED]



De : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Envoyé : 12 octobre 2021 20:55

À : Carolanne Fournel [REDACTED]

Objet : RE: Demande Maison Chevalier

Bonjour Mme Fournel,

La vente sera confirmée cette semaine. Il me fera dès lors plaisir de vous mettre en contact avec le nouvel acquéreur. Il occupera les lieux dès cet automne.

Au plaisir,
Louis-Yves Nolin

De : Carolanne Fournel [REDACTED]
Envoyé : 12 octobre 2021 17:03
À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mccq.org>
Objet : Demande Maison Chevalier

Bonjour M. Nolin,

J'espère que vous allez bien.

Je me permets de vous écrire aujourd'hui puisque j'ai laissé un message à votre adjointe, mais sans retour. J'ai besoin d'une petite information relativement urgente.

Nous sommes dans les derniers préparatifs de nos décorations hivernaux et souhaitons réaliser un projet de projection lumineuse sur la rue du Cul-de-Sac. La façade la plus appropriée serait celle de la maison chevalier. Nous souhaitons donc connaître la personne à qui nous devons nous adresser pour demander l'autorisation de projeter. Les nouveaux propriétaires seront-ils occupants cet hiver?

Merci et bonne soirée.

Cordialement,

Carolanne Fournel

Responsable du marketing
[REDACTED]



Kebbas, Nassima

De: Desmeules, Anne-Sophie
Envoyé: 15 octobre 2021 13:22
À: DAVID REMILLARD
Objet: RE: Maison Chevalier, question suivi

Bonjour David,

Les informations quant aux propositions reçues ne sont pas de nature publique.
Bonne journée,



Anne-Sophie Desmeules - T. 418 643-2158, poste 208

Relationniste de presse

Direction de la mise en marché et du mécénat

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : DAVID REMILLARD [REDACTED]
Envoyé : 15 octobre 2021 12:47
À : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>
Objet : Re: Maison Chevalier, question suivi

Merci

Est-ce possible svp de savoir quelles propositions, minimalement celles publiques, ont été présentées?

Le ven. 15 oct. 2021, à 12 h 34, Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org> a écrit :

Bonjour David,

En réponses aux questions posées.

Salutations,

Anne-Sophie

1. Le scénario de la vente au privé était-il le seul sur la table?

Non, différentes options ont été envisagées, autant privées que publiques.

2. Pourquoi ne pas avoir misé sur un projet qui aurait permis de conserver le bâtiment sous l'égide de l'État québécois?

Le MCQ a choisi de concentrer ses efforts de diffusion à Québec sur deux sites principaux ayant de grandes capacités de fréquentation et de développement : le Musée de la civilisation lui-même et le site du Séminaire de Québec où s'installera le futur Espace bleu de la Capitale-Nationale et la future Maison des Sciences.

3. D'autres projets ont-ils été présentés au Musée de la civilisation dans le cadre de la mise en vente ?

Le Musée a reçu quelques manifestations d'intérêt, tant privées que publiques.

4. Y a-t-il eu une mise en vente formelle, un appel de propositions public?

Non. Le Musée a accepté une promesse d'achat qui répondait aux attentes, sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations requises. Le processus s'est effectué dans le respect des lois et règlements de l'État québécois : 1) non recours au droit de préemption, 2) autorisation de vendre un bien patrimonial classé faisant partie du domaine de l'État et 3) autorisation du gouvernement du Québec à vendre l'immeuble

À compter de 2018, le MCQ a posé divers gestes auprès de partenaires qui avaient le potentiel d'être intéressé à acquérir un tel immeuble historique: Coopérative du Petit-Champlain, Ville de Québec, Organisation des Villes du Patrimoine mondial, notamment. Au fil des mois et des démarches, plusieurs articles médiatiques ont été publiés faisant état du fait que la Maison Chevalier pourrait être vendue. Compte tenu que cette maison est classée bien culturel de longue date et qu'elle constitue un élément symbolique du quartier Place-Royale et de l'arrondissement historique, le MCC avait posé des conditions claires afin de rendre possible et d'autoriser l'éventuelle vente de la Maison, à savoir un acheteur de préférence institutionnel ou administratif qui utiliserait les locaux de l'édifice à des fins compatibles avec son classement comme bien culturel et avec le zonage du quartier. Ces conditions, qui se défendent aisément, ont eu pour effet de restreindre grandement le bassin d'acheteurs potentiels pour le lieu. Dans ce contexte, la proposition du Groupe Tanguay, à la fin 2020, s'est avérée une offre de grande valeur, à la juste valeur marchande du lieu (conforme à l'évaluation municipale), et offrant les garanties de réalisation d'un acheteur sérieux capable d'assurer la pérennité de cet immeuble et répondant aux critères du MCC.

DAVID REMILLARD [REDACTED]

Envoyé : 14 octobre 2021 15:08

À : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>

Objet : Maison Chevalier, question suivi

Bonjour,

Voici une série de questions en suivi à la vente de la Maison Chevalier.

1. Le scénario de la vente au privé était-il le seul sur la table?
2. Pourquoi ne pas avoir misé sur un projet qui aurait permis de conserver le bâtiment sous l'égide de l'État québécois?
3. D'autres projets ont-ils été présentés au Musée de la civilisation dans le cadre de la mise en vente ?
4. Y a-t-il eu une mise en vente formelle, un appel de propositions public?

Merci,

DR

--

*****Je suis en télétravail et uniquement joignable sur mon téléphone cellulaire.*****

David Rémillard

Journaliste ICI Radio-Canada Québec

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Kebbas, Nassima

De: Patricia Aubin [REDACTED]
Envoyé: 18 octobre 2021 08:12
À: Nolin, Louis-Yves
Objet: RE: Vente - Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour,

Oui, c'est bien le 29 octobre ! Désolée, la semaine dernière dans ma tête le mois d'octobre était déjà terminé !!!

Merci et bonne journée.

Patricia Aubin

Technicienne juridique

Bureau principal

17, rte du Prés-Kennedy
Saint-Henri, Qc, GOR 3E0



Brochu Asselin Lajeunesse
NOTAIRES

www.notairesbal.com

Autres succursales

Lévis 418 834-5400	Saint-Nicolas 418 836-0300	Saint-Anselme 418 885-4400	Charny 418 832-1818
------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? 

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas un des destinataires désignés, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement par courrier ou par téléphone avec l'expéditeur. Nous vous remercions de votre collaboration.

De : Nolin, Louis-Yves [mailto:Louis-Yves.Nolin@mcq.org]

Envoyé : 16 octobre 2021 08:12

À : Patricia Aubin [REDACTED]

Objet : RE: Vente - Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour Mme Aubin,

J'ai bien reçu votre courriel. Je regarde le tout et je vous reviens avec mes commentaires et/ou suggestions au début de la semaine prochaine.

Par ailleurs, dans votre courriel, vous mentionnez « En prévision de la vente prévue vendredi prochain ». Nous avons de notre côté prévu la signature de vente le vendredi 29 octobre. Est-ce toujours le cas ?

Au plaisir,

Louis-Yves Nolin



Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste 270

Directeur

Direction des finances et des opérations

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org





Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#)

🌲 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Patricia Aubin [REDACTED]
Envoyé : 15 octobre 2021 14:38
À : Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>
Objet : Vente - Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Bonjour Monsieur Nolin,

En prévision de la vente prévue vendredi prochain, je vous transmets les documents suivants, savoir :

- Le mémoire des répartitions au 1^{er} novembre 2021, lequel traite :
 - Les taxes municipales ;
 - Les taxes scolaires ;
 - La consommation d'eau (sujet à changement) ; et
 - Les loyers à être remboursés.
- L'état des recettes et déboursés qui seront effectués pour le Musée de la Civilisation
- Notre compte d'honoraires et déboursés pour les démarches et radiations effectuées pour le compte du Musée de la Civilisation

Prendre note que, si vous le désirez, nous pourrions effectuer le dépôt du produit net de la vente revenant au Musée de la Civilisation au compte de ce dernier. Vous n'avez qu'à nous fournir un spécimen de chèque du compte dans lequel vous aimeriez que le dépôt soit effectué. Dans le cas contraire, le chèque tirée du compte en fidéicommiss de Me Josianne Asselin, notaire, vous sera posté avec les documents de la vente.

Cordialement,

Patricia Aubin

Technicienne juridique

Bureau principal

17, rte du Prés-Kennedy
Saint-Henri, Qc, G0R 3E0



Brochu Asselin Lajeunesse
NOTAIRES

www.notairesbal.com

Autres succursales

Lévis 418 834-5400	Saint-Nicolas 418 836-0300	Saint-Anselme 418 885-4400	Charny 418 832-1818
------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------

Devez-vous
vraiment imprimer ce courriel?



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas un des destinataires désignés, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement par courrier ou par téléphone avec l'expéditeur. Nous vous remercions de votre collaboration.

Kebbas, Nassima

De: Desmeules, Anne-Sophie
Envoyé: 18 octobre 2021 14:14
À: Alexandre Robillard
Objet: RE: Maison Chevalier

Bonjour Alexandre, j'espère que tu vas bien! En effet, ça fait longtemps, presque dans une autre vie, dirait-on.. 😊

Voici les réponses à tes questions :

_est-ce que le Musée a procédé par appel de propositions pour trouver un acheteur et pourquoi;

Les conditions de vente très strictes et limitatives liées aux obligations en matière de conservation et de vocation limitaient grandement le bassin d'acheteurs potentiels. Nous avons procédé par des démarches de prospection, qui ont été faites auprès de divers partenaires qui avaient le potentiel d'être intéressés à acquérir un tel immeuble historique. Celles-ci n'ont pas abouties pour diverses raisons. Par ailleurs, la vente de la Maison Chevalier était connue. Les locataires, notamment l'OVPM (Organisation des villes du patrimoine mondial) et le CVPV (Centre de valorisation du patrimoine) sont informés depuis 2018 du projet de vente de la MC. Il y avait d'ailleurs une clause dans le bail du CVPV qui le précisait.

Le Musée et le MCC ont pris soin de respecter toutes les étapes indiquées à la Loi sur le Patrimoine culturel.

_ combien d'offres ont été reçues et celle de 1608 était-elle la plus élevée;

Il y a eu des discussions avec différents acheteurs potentiels (la Ville de Québec et l'OPVM ainsi que la Coopérative du Petit-Champlain). La proposition du Groupe Tanguay, qui s'engageait à respecter toutes les conditions et le cadre réglementaire, s'est avérée une offre de grande valeur à la juste valeur marchande du lieu (conforme à l'évaluation municipale), et offrant les garanties de réalisation d'un acheteur sérieux capable d'assurer la pérennité de cet immeuble et répondant aux critères du MCC.

_ à quelle étape est rendue la transaction, a-t-elle été notariée.

L'acte de vente devrait être signé à la fin du mois d'octobre.

À bientôt,
Anne-Sophie

Bonjour Anne-Sophie,

Comment vas-tu ça fait longtemps?

J'aimerais avoir les infos suivantes sur la Maison Chevalier :

_ est-ce que le Musée a procédé par appel de propositions pour trouver un acheteur et pourquoi;

_ combien d'offres ont été reçues et celle de 1608 était-elle la plus élevée;

_ à quelle étape est rendue la transaction, a-t-elle été notariée.

Laisse-moi savoir si une réponse aujourd'hui est possible en vue d'une publication demain.

Cordialement,

Alexandre Robillard
LE DEVOIR



Anne-Sophie Desmeules - T. 418 643-2158, poste 208

Relationniste de presse

Direction de la mise en marché et du mécénat

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#)

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Québec, le 13 mars 2018

PAR COURRIEL

Musée de la Civilisation
A/S Madame Julie Gagnon
16, rue de la Barricade, C.P. 155, succ. B
Québec (Québec) G5Y 3E5

**Ville de Québec - Service du développement
économique et des grands projets**
A/S Madame Kay Fequet
295, boulevard Charest Est, bureau 109a
Québec (Québec) G1K 3G8

Objet : Lettre conjointe d'opinion de valeur
Propriété : Maison Chevalier
50, rue du Marché-Champlain, Québec (Québec)

Mesdames,

Suivant votre demande, nous avons procédé à l'évaluation de la propriété située au 50, rue du Marché-Champlain à Québec et vous avons soumis nos rapports d'évaluation en date du 23 octobre 2017 (Gilbert, Deschênes et Associés) et du 8 janvier 2018 (Derico Experts-Conseils). À la suite de l'acheminement de nos expertises, nous avons eu l'opportunité de nous rencontrer à quelques reprises afin d'échanger sur les divers paramètres qui pouvaient conduire à une divergence en matière de conclusion.

Après de nombreux échanges et vérifications auprès des personnes concernées, nous en sommes venus à plusieurs consensus qui viennent diminuer l'écart entre nos résultats respectifs. Ces consensus sont les suivants :

- En raison de la rareté des ventes comparables en matière d'usage et de qualité, la méthode du revenu a été priorisée (au détriment de la méthode de comparaison) afin d'établir la valeur marchande de l'immeuble.
- Un usage commercial est octroyé au sous-sol (voûtes) et au rez-de-chaussée alors qu'un usage administratif est priorisé aux deuxième et troisième étages (portion aménagée seulement);
- Le potentiel locatif du sous-sol est estimé à raison d'un loyer de base de 22,50 \$/pi² (net) plus récupération des dépenses d'exploitation.
- Au rez-de-chaussée, le potentiel locatif du local sud (angle des rues du Cul-de-Sac et du Marché-Champlain) et du local central est estimé à raison d'un taux unitaire de 32,50 \$/pi² (net + récupération des dépenses d'exploitation) alors que celui du local nord (angle des rues du Cul-de-Sac et Notre-Dame) est estimé en fonction d'un taux de base de 35 \$/pi² (net + récupération des dépenses d'exploitation).

- Dans la réconciliation des états des revenus et des dépenses, une réserve pour inoccupation et mauvaises créances de 10 % est retenue en ce qui concerne les espaces de bureaux alors qu'une réserve de 3 % est conservée pour les espaces commerciaux.
- Le taux global d'actualisation (TGA) retenu par les deux parties s'établit à 6,75 %.
- Puisque la méthode du revenu est priorisée aux fins d'évaluation et que l'immeuble est en majeure partie vacant, un manque à gagner pour inoccupation excessive équivalant à $\pm 200\,000$ \$ est soustrait de la valeur marchande. Ce manque à gagner a été calculé sur une période d'un an (absorption d'une partie de la superficie aux quatre mois).

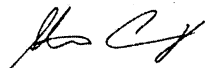
Par ailleurs, les principaux paramètres pour lesquels aucun compromis n'a pu être envisagé sont les suivants :

	Steeve Cassidy, É.A.	Louis Deschênes, É.A.
Superficie locative ¹	10 740 pi ²	11 349 pi ²
Loyer bureaux	10 \$/pi ² (net)	12 \$/pi ² (net)
Incitatifs monétaires bureaux	0 \$/pi ²	25 \$/pi ²
Valeur avant ajustement	2 684 000 \$	2 965 000 \$
Ajustement (vacances, etc.) ²	(221 500 \$)	(328 000 \$)
Valeur après ajustement (arrondi)	2 460 000 \$	2 640 000 \$

Conclusions

En fonction des paramètres retenus, nous estimons de concert que la valeur marchande de la propriété, dans un contexte d'achat à des fins d'investissement (méthode du revenu priorisée), devrait se situer dans un intervalle fluctuant entre 2 460 000 \$ et 2 640 000 \$.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments les plus distingués



Steeve Cassidy, É.A.
Associé



Louis Deschênes, É.A.
Associé

¹ S'explique essentiellement par la considération ou pas des cages d'escalier et par l'imprécision des plans disponibles.

² Dans le cas de Monsieur Steeve Cassidy : 193 000 \$ pour inoccupation excessive, 25 000 \$ pour installation de salles d'eau et 3 500 \$ pour bail OVPM. Dans le cas de Monsieur Louis Deschênes : 209 000 \$ pour inoccupation excessive et 119 000 \$ (25 \$/pi²) pour incitatifs à la location des bureaux (aménagement).

**MUSÉE DE LA CIVILISATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION – 4 AVRIL 2018**

Vente de la Maison historique Chevalier

SYNTHÈSE DU DOSSIER

En février 2015, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a annoncé au Musée qu'il ne financerait plus les activités d'animation et d'interprétation de Place-Royale, entraînant ainsi la fermeture de l'exposition présentée à la Maison historique Chevalier et l'éventuelle cession de cette dernière à la SODEC, gestionnaire du patrimoine immobilier à Place-Royale.

Au cours des mois qui ont suivi, le Musée a fait valoir son intérêt de mener lui-même des négociations en vue de céder cet immeuble à une autre entité que la SODEC. Cette avenue a obtenu l'aval du MCC sous réserve que certains paramètres soient respectés, particulièrement en matière de pérennité de cet immeuble patrimonial. Des discussions se sont alors amorcées avec la Ville de Québec, laquelle souhaitait acquérir cette propriété avec l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (OVPM).

Le Musée a donné le mandat à la firme Gilbert, Deschêrne et ass. de réaliser une évaluation de la valeur marchande de la propriété, laquelle a été établie à 3 200 000 \$. La Ville de Québec a de son côté mandaté la firme De RICO experts-conseil pour faire une telle évaluation, chiffrant la valeur marchande à 2 200 000 \$.

Quelques rencontres ont eu lieu avec les deux évaluateurs et une représentante de la Ville afin de convenir de bases communes pour réaliser l'évaluation. À partir de celles-ci, les deux firmes ont produit une lettre d'opinion conjointe, dans laquelle la nouvelle évaluation de la valeur marchande se situe à 2 460 000 \$ pour De RICO experts-conseil et à 2 640 000 \$ pour la firme Gilbert, Deschêrne et ass.

Une rencontre s'est tenue le 27 mars dernier, à laquelle assistaient Michel Dallaire et Stéphan La Roche ainsi que Charles Marceau, directeur du service du développement économique et des grands projets de la Ville de Québec. Lors de cette rencontre, les parties se sont ralliées à une évaluation de 2 500 000 \$, de laquelle une somme de 300 000 \$ serait retranchée pour couvrir en partie les travaux requis pour assurer la pérennité de la propriété, les dépenses d'améliorations locatives et la mise aux normes en matière d'accessibilité universelle. Ces dépenses représentent pour la Ville un total qui oscillera entre 755 000 \$ et 1 445 000 \$.

Dans ces circonstances, l'offre de la Ville est de 2 200 000 \$. Le Musée souhaite accepter cette offre, à la condition que la transaction soit faite sans aucune garantie contre les vices cachés et sans aucune garantie à tous autres égards. Cette condition reste à négocier avec la Ville.

À titre de référence, l'évaluation foncière de la Maison historique Chevalier pour le rôle foncier 2016-2017-2018 est de 1 960 000 \$, le solde de la dette au 31 mars 2018 est de 1 815 498 \$, (soit 1 642 426 \$ de capital et 173 072 \$ d'intérêts et de frais de financement) et l'immobilisation nette est de 1 306 503 \$.

Monsieur Labeaume participera au Congrès de l'OVPM en avril prochain et souhaite annoncer la possibilité que cette transaction se réalise, sous réserve de certaines conditions, dont l'adoption par le conseil municipal et la mise en vigueur d'un règlement d'emprunt concernant l'acquisition de cet immeuble.

Pour le Musée, les étapes sont les suivantes :

- Résolution du conseil du Musée autorisant la signature de la promesse de vente, celle-ci étant conditionnelle à l'obtention des autorisations gouvernementales requises
- En vertu de la Loi sur les musées nationaux
 - Obtention de l'autorisation du gouvernement du Québec pour aliéner l'immeuble (art 26)
- En vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
 - Transmission à la ministre d'un avis préalable de vente, la ministre pouvant faire valoir son droit de préemption
 - Obtention de l'autorisation de la ministre de vendre ce bien patrimonial classé faisant partie du domaine de l'État (art 53)

Le ministère de la Culture et des Communications a été tenu au fait de toutes les démarches jusqu'à maintenant et est favorable à cette transaction.

Nous recommandons d'accepter l'offre de la Ville et de signer la promesse de vente de la propriété au prix de 2 200 000 \$, sous condition que celle-ci soit faite sans aucune garantie.

DOCUMENTS ANNEXÉS **X**

Objectif(s) recherché(s)	Recommandation(s) ou avis
Pour adoption Pour approbation Pour autorisation X Pour discussion Pour recommandation Pour information Pour nomination	

LES MUSÉES DE LA CIVILISATION

Québec 

Le 5 avril 2018

Madame Marie Montpetit
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée est, Bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Objet : Avis préalable de vente
Demande d'autorisation de vendre
Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Madame la Ministre,

Aux termes de l'article 54 de la Loi sur le patrimoine culturel, nous désirons par la présente vous informer que le Musée de la civilisation a l'intention de vendre la Maison Jean-Baptiste-Chevalier, classée immeuble patrimonial, dont il est propriétaire depuis le 21 octobre 1986.

La Ville de Québec est intéressée à en faire l'acquisition, au prix de deux millions deux cent mille dollars (2 200 000 \$).

S'agissant d'un immeuble patrimonial classé qui fait partie du domaine de l'État, si vous n'avez pas l'intention d'exercer le droit de préemption prévu à l'article 56 de ladite loi, nous vous saurions gré de nous accorder l'autorisation de vendre la Maison Jean-Baptiste-Chevalier à la Ville de Québec, au prix convenu.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur général,



Stéphan La Roche

p.j. Résolution du conseil d'administration

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MUSÉE DE LA CIVILISATION TENUE LE 4 AVRIL 2018**

Sur proposition de madame Olga Farman, appuyée par monsieur David Mendel, il est résolu à l'unanimité :

- 18-10** « D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À POURSUIVRE LA NÉGOCIATION AVEC LA VILLE DE QUÉBEC CONCERNANT LA VENTE DE LA MAISON HISTORIQUE CHEVALIER, SELON LES TERMES ET CONDITIONS PRÉVUS AU PROJET DE PROMESSE DE VENTE SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, ET À SIGNER LADITE PROMESSE DE VENTE SI LES RÉSULTATS DE LA NÉGOCIATION RESPECTENT LESDITS TERMES ET CONDITIONS.»

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Québec, le 5 avril 2018



Sylviane Morrier
Secrétaire

5. Vente de la Maison historique Chevalier

SYNTHÈSE DU DOSSIER

En février 2015, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a annoncé au Musée qu'il ne financerait plus les activités d'animation et d'interprétation de Place-Royale, entraînant ainsi la fermeture de l'exposition présentée à la Maison historique Chevalier.

Depuis, l'immeuble est principalement utilisé pour y tenir des activités locatives et des réunions internes. Nous avons également deux locataires à demeure, le Centre de valorisation du patrimoine vivant (CVPV) ainsi que la Ville de Québec qui y loge les bureaux de l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial (OVPM).

En 2018, la Ville de Québec s'est montrée intéressée à acquérir la propriété afin d'y installer le secrétariat général de l'OVPM. La Ville et le Musée s'étaient d'ailleurs entendus sur un prix de vente de 2 200 000 \$. Toutefois, ce processus d'acquisition n'est jamais venu à terme, la Ville ayant plutôt décidé d'acquérir l'Espace 400^e afin d'y relocaliser, en plus de l'OVPM, les bureaux de l'Office du tourisme de Québec.

Récemment, le Groupe Immobilier Tanguay a démontré un intérêt pour la maison Chevalier afin d'y relocaliser le siège social de l'une de leurs sociétés immobilières. Après discussion, le groupe a confirmé son intérêt à acquérir la propriété pour la somme de 2 200 000 \$, selon les termes et conditions d'une promesse de vente à convenir entre les parties. À titre de référence, l'évaluation foncière de la Maison historique Chevalier pour le rôle foncier 2019-2021 est de 2 130 000 \$.

Bien que l'immeuble soit, à notre avis, en très bon état, notre intention est de conclure cette vente sans aucune garantie contre les vices cachés et sans aucune garantie à tous autres égards.

PROCESSUS D'AUTORISATION

La Maison historique Chevalier étant un immeuble patrimonial classé dans le répertoire culturel du Québec, sa vente nécessite par conséquent, en plus d'un décret ministériel nous autorisant à aliéner l'immeuble, une autorisation spécifique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Vous trouverez ci-dessous le sommaire des autorisations qui seront requises à l'égard de ce processus.

- Résolution du conseil du Musée autorisant la signature de la promesse de vente, celle-ci étant conditionnelle à l'obtention des autorisations gouvernementales requises ;
- En vertu de la Loi sur le patrimoine culturel :
 - Transmission à la ministre de la Culture et des Communications d'un avis préalable de vente, la ministre pouvant faire valoir son droit de préemption ;
 - Obtention de l'autorisation de la ministre de vendre ce bien patrimonial classé faisant partie du domaine de l'État.

- En vertu de la Loi sur les musées nationaux, obtention de l'autorisation du gouvernement du Québec pour aliéner l'immeuble. Au sens de la loi, le gouvernement est habituellement assimilé au Conseil des ministres qui donne son autorisation par le biais d'un décret.

ÉCHÉANCIER PROPOSÉ

Le processus d'acquisition d'un bien public est généralement assorti d'un délai de six mois. Vous trouverez ci-dessous l'échéancier proposé :

Novembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une entente d'accompagnement avec la SQI
Décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution du conseil d'administration autorisant la signature de la promesse de vente de l'immeuble • Transmission d'un avis préalable à la ministre de la Culture et des Communications. Cet avis doit contenir la désignation du bien, les coordonnées du propriétaire et de la personne intéressée à acheter le bien ainsi que le prix établi pour la vente.
Février 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Réception de l'autorisation du MCC de vendre l'immeuble • Début des travaux de vérification diligente par l'acheteur
Avril 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de la vérification diligente et pourparlers additionnels, si nécessaire. • Transmission de la demande d'aliénation de l'immeuble au secrétariat du Conseil du trésor.
Juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Réception du décret gouvernemental • Signature de l'acte de vente et transfert de propriété

Un projet de promesse de vente est en cours de rédaction par la Société québécoise des infrastructures. Il sera disponible sur la plateforme Idside à compter de mercredi matin.

Le dossier est soumis au comité de vérification pour étude, lequel fera ses recommandations au conseil quant à la signature de ladite promesse de vente.

DOCUMENT ANNEXÉ

Objectif(s) recherché(s)	Recommandation(s) ou avis
Pour adoption Pour approbation Pour autorisation Pour discussion Pour information Pour nomination Pour recommandation X	

5.2 Vente de la Maison historique Chevalier

SYNTHÈSE DU DOSSIER

En février 2015, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a annoncé au Musée qu'il ne financerait plus les activités d'animation et d'interprétation de Place-Royale, entraînant ainsi la fermeture de l'exposition présentée à la Maison historique Chevalier.

Depuis, l'immeuble est principalement utilisé pour y tenir des activités locatives et des réunions internes. Nous avons également deux locataires à demeure, le Centre de valorisation du patrimoine vivant (CVPV) ainsi que la Ville de Québec qui y loge les bureaux de l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial (OVPM).

En 2018, la Ville de Québec s'est montrée intéressée à acquérir la propriété afin d'y installer le secrétariat général de l'OVPM. La Ville et le Musée s'étaient d'ailleurs entendus sur un prix de vente de 2 200 000 \$. Toutefois, ce processus d'acquisition n'est jamais venu à terme, la Ville ayant plutôt décidé d'acquérir l'Espace 400^e afin d'y relocaliser, en plus de l'OVPM, les bureaux de l'Office du tourisme de Québec.

Récemment, le Groupe Immobilier Tanguay a démontré un intérêt pour la maison Chevalier afin d'y relocaliser le siège social de l'une de leurs sociétés immobilières. Après discussion, le groupe a confirmé son intérêt à acquérir la propriété pour la somme de 2 200 000 \$, selon les termes et conditions d'une promesse de vente à convenir entre les parties. À titre de référence, l'évaluation foncière de la Maison historique Chevalier pour le rôle foncier 2019-2021 est de 2 130 000 \$.

Bien que l'immeuble soit, à notre avis, en très bon état, notre intention est de conclure cette vente sans aucune garantie contre les vices cachés et sans aucune garantie à tous autres égards.

PROCESSUS D'AUTORISATION

La Maison historique Chevalier étant un immeuble patrimonial classé dans le répertoire culturel du Québec, sa vente nécessite par conséquent, en plus d'un décret ministériel nous autorisant à aliéner l'immeuble, une autorisation spécifique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Vous trouverez ci-dessous le sommaire des autorisations qui seront requises à l'égard de ce processus.

- Résolution du conseil du Musée autorisant la signature de la promesse de vente, celle-ci étant conditionnelle à l'obtention des autorisations gouvernementales requises ;
- En vertu de la Loi sur le patrimoine culturel :
 - Transmission à la ministre de la Culture et des Communications d'un avis préalable de vente, la ministre pouvant faire valoir son droit de préemption ;
 - Obtention de l'autorisation de la ministre de vendre ce bien patrimonial classé faisant partie du domaine de l'État.

- En vertu de la Loi sur les musées nationaux, obtention de l'autorisation du gouvernement du Québec pour aliéner l'immeuble. Au sens de la loi, le gouvernement est habituellement assimilé au Conseil des ministres qui donne son autorisation par le biais d'un décret.

ÉCHÉANCIER PROPOSÉ

Le processus d'acquisition d'un bien public est généralement assorti d'un délai de six mois. Vous trouverez ci-dessous l'échéancier proposé :

Novembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une entente d'accompagnement avec la SQI
Décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution du conseil d'administration autorisant la signature de la promesse de vente de l'immeuble • Transmission d'un avis préalable à la ministre de la Culture et des Communications. Cet avis doit contenir la désignation du bien, les coordonnées du propriétaire et de la personne intéressée à acheter le bien ainsi que le prix établi pour la vente.
Février 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Réception de l'autorisation du MCC de vendre l'immeuble • Début des travaux de vérification diligente par l'acheteur
Avril 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de la vérification diligente et pourparlers additionnels, si nécessaire. • Transmission de la demande d'aliénation de l'immeuble au secrétariat du Conseil du trésor.
Juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Réception du décret gouvernemental • Signature de l'acte de vente et transfert de propriété

Un projet de promesse bilatérale de vente et d'achat, rédigée selon le modèle proposé par la Société québécoise des infrastructures, est annexé à titre de référence.

Le dossier a été soumis au comité de vérification pour étude, lequel fera ses recommandations au conseil.

DOCUMENT ANNEXÉ **X**

Objectif(s) recherché(s)	Recommandation(s) ou avis
Pour adoption Pour approbation Pour autorisation X Pour discussion Pour information Pour nomination Pour recommandation	Autoriser le président-directeur général : <ul style="list-style-type: none"> - à signer une promesse bilatérale de vente et d'achat dont les termes et conditions seront substantiellement conformes à ceux précisés dans le projet soumis - à effectuer les démarches auprès du ministère de la Culture et des Communications pour obtenir les autorisations gouvernementales requises - à poursuivre les négociations avec l'acheteur - à effectuer les démarches auprès du Conseil du trésor pour obtenir l'autorisation d'aliéner l'immeuble - à signer l'acte de vente si celui-ci est conforme aux termes et conditions précisés dans la promesse bilatérale de vente et d'achat

PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT

ENTRE : **MUSÉE DE LA CIVILISATION**, société d'État ayant son siège au 85, rue Dalhousie, Québec, province de Québec, G1K 8R2, ici agissant et représenté par M. Stéphan La Roche, son président-directeur général, dûment autorisé aux termes d'une résolution du conseil d'administration adoptée le 7 décembre 2020;

(« **Vendeur** »)

ET : **GESTION 1608 INC.**, personne morale légalement constituée et présentement régie par la Loi sur les sociétés par actions du Québec, portant le matricule numéro 1176071877, et ayant son siège au 280- 4815 boul. l'Ormière, Québec, province de Québec, G1P 1K6, ici agissant et représenté par M. Alexandre Tanguay, son président, dûment autorisé aux termes d'une résolution du conseil d'administration adoptée le 17 décembre 2020;

(« **Acheteur** »)

ATTENDU QUE l'Acheteur a proposé au Vendeur d'acquérir l'immeuble identifié comme étant le lot 1 212 180 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et dont l'adresse est le 50, rue du Marché-Champlain à Québec;

ATTENDU QUE le Vendeur est en accord avec la vente dudit immeuble, sous réserve d'obtenir des autorités gouvernementales toutes les autorisations requises, tel que prévu à l'article 9.1;

ATTENDU QUE par la présente, le Vendeur promet de vendre à l'Acheteur ledit immeuble et, si acceptée par l'Acheteur, cette promesse bilatérale de vente et d'achat deviendra une entente contractuelle entre les parties, et ce, au prix et selon les conditions énoncées aux présentes (« **Promesse** »).

1. Description de l'immeuble


Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 212 180 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, et avec toutes les constructions dessus érigées dont celle sise au 50, rue du Marché-Champlain à Québec (l'« **Immeuble** »).

Avec circonstances et dépendances et sujet à toutes les servitudes actives ou passives pouvant grever ledit Immeuble.

2. Prix et mode de paiement

2.1 Le prix d'achat sera de deux millions deux cent mille dollars canadiens (2 200 000 \$ CA) (« **Prix d'Achat** ») payable à la Date de Clôture à l'ordre du notaire de l'Acheteur, en fidéicommiss, sous réserve des rajustements stipulés de façon expresse aux présentes. Le notaire retiendra le Prix d'Achat jusqu'à ce que l'acte de vente soit publié et porté au registre foncier sans inscription préjudiciable au titulaire du droit publié. Le notaire devra confirmer par écrit au Vendeur qu'il a en sa possession le Prix d'Achat, et ce, avant la signature de l'acte par le Vendeur.

2.2 Il est entendu et convenu que le Prix d'Achat n'inclut pas la taxe sur les produits et services (TPS) ni la taxe de vente du Québec (TVQ), le paiement desdites taxes, lorsqu'applicables, étant sous l'entière responsabilité de l'Acheteur.

Vendeur	Acheteur
	A.T.

3. Vérification diligente par l'Acheteur

À compter de la réception par l'Acheteur de l'avis transmis par le Vendeur à l'effet que ce dernier a obtenu l'autorisation requise en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, l'Acheteur disposera de soixante (60) jours (la « **Période de Vérification Diligente** ») pour effectuer, à ses frais, selon les modalités prévues aux présentes, les expertises nécessaires afin de se satisfaire des éléments suivants :

- le titre du Vendeur relativement à l'Immeuble, l'état matériel et environnemental de l'Immeuble, ainsi que la conformité aux lois et règlements applicables émanant des autorités ayant compétence sur l'Immeuble.

4. Options de l'Acheteur durant la Période de Vérification Diligente

4.1 Durant la Période de Vérification Diligente, l'Acheteur doit :

- (a) Aviser le Vendeur par écrit de son insatisfaction quant à certaines questions se rapportant à sa vérification diligente; ou
- (b) Aviser le Vendeur par écrit qu'il se déclare satisfait des résultats de sa vérification diligente.

4.2 Si l'Acheteur néglige de donner l'un des avis prévus au paragraphe 4.1, l'Acheteur est réputé être satisfait des résultats de sa vérification diligente à l'expiration de la Période de Vérification Diligente.

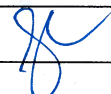
4.3 Si l'Acheteur remet l'avis écrit visé au paragraphe 4.1(a), le Vendeur devra aviser par écrit l'Acheteur, dans les soixante (60) jours suivant l'expiration de la Période de vérification diligente :

- (a) Qu'il est incapable, ou qu'il refuse, à sa seule discrétion, de régler les questions soulevées par l'Acheteur. L'Acheteur pourra alors, dans un délai maximal de quinze (15) jours, soit i) renoncer à son insatisfaction, ou ii) maintenir celle-ci; dans ce dernier cas, la présente Promesse sera alors résiliée sans possibilité de recours de part et d'autre;
- (b) Qu'il est disposé à s'engager à régler les questions soulevées par l'Acheteur avant ou à la Date de Clôture ou à toute autre date convenue entre les parties, ou à accorder un crédit à l'Acheteur dans l'état des rajustements pour prendre en compte celles-ci. L'Acheteur pourra, à sa seule discrétion dans un délai de quinze (15) jours, soit i) accepter ou ii) refuser la proposition du Vendeur; dans ce dernier cas, la présente Promesse sera alors résiliée sans possibilité de recours de part et d'autre.

5. Droit d'Inspection

5.1 Au cours de la Période de Vérification Diligente, moyennant la remise au Vendeur d'un préavis approprié de quarante-huit (48) heures répondant aux exigences raisonnables de celui-ci, l'Acheteur sera autorisé à effectuer, pendant les heures normales de bureaux, les tests, expertises et inspections requises relativement à l'Immeuble qui doivent être effectuées sur les lieux. Ces tests, expertises ou inspections devront débiter et se terminer au cours de la Période de Vérification Diligente. Toutefois, sans restreindre le caractère général de ce qui précède, durant la Période de Vérification Diligente et par la suite jusqu'à la Date de Clôture, l'Acheteur pourra accéder à l'Immeuble à ses propres frais et risques avec le consentement préalable du Vendeur et en présence d'un représentant de ce dernier.

5.2 Les tests, inspections et expertises effectués par l'Acheteur ou ses représentants seront faits aussi rapidement que possible, aux frais et risques de l'Acheteur.

Vendeur	Acheteur
	A.T.

L'Acheteur s'engage à fournir au préalable une preuve d'assurance responsabilité couvrant les dommages à l'Immeuble pouvant résulter de ses tests, inspections et expertises pour un montant de cinq millions de dollars canadiens (5 000 000 \$ CA) par événement, laquelle preuve devra être satisfaisante au Vendeur. L'Acheteur déclare que ces tests, expertises et inspections seront effectués à des périodes et selon des modalités à être approuvées par le Vendeur. Un représentant du Vendeur pourra être présent durant les tests, expertises et inspections visés.

- 5.3 Les dommages causés à l'Immeuble, le cas échéant, par suite de l'entrée de l'Acheteur dans celui-ci ou dans toute partie de celui-ci, ou en raison des activités de l'Acheteur ou de ses représentants en rapport avec l'Immeuble ou toute partie de celui-ci, seront promptement réparés par l'Acheteur. L'Acheteur indemniserà le Vendeur à l'égard des poursuites, frais, responsabilités ou dommages découlant, le cas échéant, de l'entrée de l'Acheteur dans l'Immeuble et des activités réalisées par l'Acheteur ou par ses représentants aux fins de l'inspection de l'Immeuble, conformément au présent paragraphe ou à tout autre paragraphe de la présente Promesse.

Sous réserve des autres dispositions de la présente Promesse, les obligations de l'Acheteur stipulées au présent paragraphe subsistent après la résiliation de la présente Promesse.

6. Documentation

Les expertises et documents d'information, s'il en est, communiqués par le Vendeur ne constituent d'aucune façon de la part de ce dernier une représentation écrite ou verbale relativement à l'état, aux questions financières, à la conformité aux lois, règles et règlements, à l'usage, à la quantité, à la qualité, à la durabilité, à la condition environnementale, à la condition structurale, à la condition physique de l'immeuble ou des actifs, ou au fait que l'Immeuble est propre à l'usage auquel l'Acheteur le destine. L'Acheteur reconnaît que la responsabilité du Vendeur n'est nullement engagée. L'Acheteur dégage, à cet effet, le Vendeur de toute responsabilité en regard desdites expertises et documents.

7. Modalités de la vente


- 7.1 L'Immeuble, ainsi que tous les installations, accessoires et équipements inclus avec celui-ci, s'il en est, seront vendus sans aucune garantie, ni légale, ni conventionnelle, sur une base « **telle quelle** » et entièrement « **aux risques et périls de l'Acheteur** ».

- 7.2 Aucune représentation, expresse ou tacite, n'est faite ou ne sera faite par le Vendeur et ses représentants notamment quant au titre, à la description, à la condition, au coût, aux dimensions, aux usages ou destinations possibles, à la valeur, à la conformité pour l'utilisation, à la qualité ou la quantité, ni quant à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements ou des énoncés fournis à l'Acheteur ou ses représentants.

8. Conditions spéciales

- 8.1 Le Vendeur informe l'Acheteur que l'Immeuble est un immeuble patrimonial classé, et que ce dernier est situé dans un site patrimonial déclaré, classé ou cité, dans un paysage culturel patrimonial ou dans une aire de protection selon la Loi sur le patrimoine culturel.

- 8.2 L'Acheteur doit mandater un notaire afin de soumettre au Vendeur, pour approbation, un projet d'acte de vente dans le délai convenu entre les parties.

Vendeur	Acheteur
	A.T.

8.3 L'Acheteur accepte par ailleurs que les équipements suivants soient exclus de la vente de l'Immeuble : le système de contrôle des accès du Musée de la civilisation, le système de contrôle de l'éclairage Kameleon et la switch inter-bâtiment du complexe muséal.

9. Condition préalable à la vente

9.1 La signature de l'acte de vente est conditionnelle à l'obtention par le Vendeur des autorisations des autorités gouvernementales et de son conseil d'administration.

9.2 Si cette condition ne peut être remplie, le Vendeur pourra, à son gré, résilier la présente Promesse en remettant un avis écrit en ce sens à l'Acheteur et, en pareil cas, le Vendeur et l'Acheteur seront libérés de leurs obligations aux termes des présentes, sans possibilité de recours de part et d'autre. Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Acheteur reconnaît expressément qu'il devra assumer tous les frais, les dépenses et honoraires engendrés pour sa vérification diligente et ne pourra, en aucun cas, réclamer quelque montant que ce soit à cet égard au Vendeur.

10. Clôture de la transaction

10.1 Les parties s'engagent à signer l'acte de vente et tous les autres documents accessoires requis, s'il en est, pour donner plein effet à la présente Promesse devant le notaire choisi par l'Acheteur, et ce, dans les trente (30) jours ouvrables suivant l'obtention des autorisations prévues au paragraphe 9.1 des présentes ou à toute autre date dont les parties peuvent mutuellement convenir (appelée, aux fins des présentes, la « Clôture » ou la « Date de Clôture »).

10.2 L'Acheteur deviendra propriétaire et prendra possession de l'Immeuble à la date de signature de l'acte de vente et en assumera tous les risques et responsabilités à compter de cette date. L'Acheteur devra prendre l'Immeuble avec toutes les servitudes actives et passives et autres charges pouvant l'affecter et s'obligera de plus à respecter, s'il y a lieu, toutes les obligations auxquelles s'était engagé le Vendeur dans son ou ses titres d'acquisition ou découlant d'un autre acte.

11. Rajustements

Le Vendeur et l'Acheteur conviennent que tous les répartitions et/ou ajustements seront faits en date du transfert de propriété.

12. Taxes et frais


L'Acheteur assumera les frais reliés à la transaction dont, notamment, les frais de notaire, la mise à jour du certificat de localisation si requis, les frais d'une étude environnementale (si nécessaire), les taxes (TPS et TVQ) et toutes autres taxes ou impositions, ainsi que les droits de mutation et les frais de publication au bureau de la publicité des droits avec copie conforme au Vendeur.

13. Indivisibilité de la Promesse

La présente Promesse constitue l'intégralité et la totalité de l'entente conclue entre les parties et aucun autre document ou entente verbale antérieur ou concomitant n'est admis pour modifier de quelque façon que ce soit les dispositions de la présente Promesse ou son interprétation, à moins qu'une telle modification ne soit contresignée par les parties.

14. Cession de la Promesse

La présente Promesse s'appliquera au profit des parties aux présentes et elle liera celles-ci de même que leurs successeurs respectifs et leurs ayants droit autorisés. L'Acheteur ne peut céder la présente Promesse sans l'approbation préalable du Vendeur. Le cas échéant, le cessionnaire doit s'engager à respecter les modalités et conditions énoncées dans la présente

Vendeur	Acheteur
	A.T.

Promesse et à exécuter la totalité des obligations incombant à l'Acheteur en vertu des présentes.

15. Confidentialité

- 15.1 L'Acheteur et le Vendeur acceptent de conserver de manière strictement confidentielle la présente Promesse de même que toutes discussions devant intervenir ou autre document partagé dans le cadre de la vente de l'Immeuble, à moins que leur divulgation ne soit requise par la loi.
- 15.2 L'Acheteur et le Vendeur s'engagent à communiquer ces informations seulement à leurs fiduciaires, administrateurs, associés, employés, agents, représentants, actionnaires, conseillers, consultants, banquiers, avocats et courtiers et s'engagent à ce qu'ils respectent ces obligations de confidentialité. Dans l'éventualité où la Promesse est annulée ou si la vente de l'Immeuble n'a pas lieu pour quelque raison que ce soit, l'Acheteur et le Vendeur s'engagent à détruire tout document ou courriel en lien avec la transaction ou à retourner tout document à l'autre partie, selon la demande formulée par écrit par cette dernière et tant l'Acheteur que le Vendeur s'assureront que leurs représentants respecteront ces obligations.
- 15.3 Les obligations de confidentialité prévues au présent article survivront et continueront de s'appliquer nonobstant la destruction des documents prévue à l'article 15.2 ou la terminaison de la présente Promesse, le cas échéant, pour une période de vingt-quatre (24) mois.

16. Avis

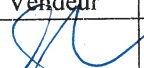
Si un avis, une demande, un accord ou un consentement est exigé ou peut être donné en vertu des présentes, il doit être effectué par écrit et livré en personne ou expédié par poste certifiée, service de messagerie ou par courriel, comme suit :

Si l'avis est destiné au Vendeur : **Musée de la Civilisation**
M. Stéphan La Roche, président-directeur général
16, rue de la Barricade
Québec, Québec G1K 8W9
Téléphone : 418-643-2158 poste 235
Courriel : slaroch@mcq.org

Si l'avis est destiné à l'Acheteur : **Gestion 1608 Inc.**
M. Alexandre Tanguay, président
280 – 4815 boul. l'Ormière
Québec, Québec G1P 1K6
Téléphone : 418-255-9499
Courriel : alex.tanguay@tanguay.ca

Avec copie à : **Musée de la Civilisation**
M. Louis-Yves Nolin, directeur des finances et des opérations
16, rue de la Barricade
Québec, Québec G1K 8W9
Téléphone : 418-643-2158 poste 270
Courriel : louis-yves.nolin@mcq.org

Avec copie à : **Gestion 1608 Inc.**
M. Nicolas Maltais, vice-président
280 – 4815 boul. l'Ormière
Québec, Québec G1P 1K6
Téléphone : 418-570-3676
Courriel : nicolas.maltais@groupeamt.ca

Vendeur	Acheteur
	A.T.

Tout avis ou autre document est réputé donné et reçu le jour de sa livraison en mains propres ou, s'il est expédié par la poste, deux (2) jours suivant la date de la mise à la poste, ou, s'il est expédié par courriel sera considéré comme reçu le jour et l'heure de sa transmission. L'Acheteur et le Vendeur peuvent, en remettant un avis écrit à l'autre partie, indiquer une autre adresse ou un autre courriel auquel les avis peuvent être transmis.

17. Jour ouvrable

Advenant qu'une date prévue aux termes de la présente Promesse ou une date marquant la fin d'une période prévue par la présente Promesse tombe un jour férié, un samedi ou un dimanche, la date en question sera réputée être le prochain jour ouvrable.

18. Droit applicable

La présente Promesse est régie par les lois de la province de Québec où est situé l'Immeuble, ainsi que par les lois du Canada applicables dans cette province.

19. Exemplaires

La présente Promesse peut être signée en plusieurs exemplaires, chaque exemplaire signé ayant valeur d'original, et l'ensemble des exemplaires, une fois rassemblé, constituant un seul et même document.

20. Commission

L'Acheteur confirme au Vendeur qu'il n'a pas traité avec une agence immobilière.

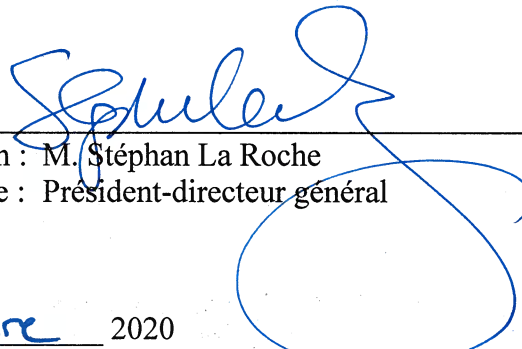
21. Acceptation de l'offre par l'Acheteur

La présente Promesse doit être acceptée par l'Acheteur dans les trente (30) jours suivant la signature du Vendeur (le « **Délai d'Acceptation** »). Cette acceptation doit être transmise au Vendeur au plus tard à la fin du Délai d'Acceptation, sinon la présente Promesse sera nulle et non avenue.

SIGNÉE le 18^e jour de décembre 2020

MUSÉE DE LA CIVILISATION

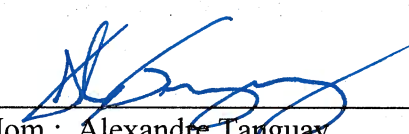
Par :


Nom : M. Stéphane La Roche
Titre : Président-directeur général

ACCEPTÉE le 18 jour de Décembre 2020

GESTION 1608 INC.

Par :


Nom : Alexandre Tanguay
Titre : Président

Le 18 décembre 2020

Madame Nathalie Roy
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande-Allée Est, Bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Objet : Avis préalable de vente
Demande d'autorisation de vendre
Maison Jean-Baptiste-Chevalier

Madame la Ministre,

Aux termes de l'article 54 de la Loi sur le patrimoine culturel, nous désirons par la présente vous informer que le Musée de la civilisation a l'intention de vendre la Maison Jean-Baptiste-Chevalier, classée immeuble patrimonial, dont il est propriétaire depuis le 21 octobre 1986.

GESTION 1608 INC est intéressée à en faire l'acquisition, au prix de deux millions deux cent mille dollars canadiens (2 200 000 \$ CA).

S'agissant d'un immeuble patrimonial classé qui fait partie du domaine de l'État, si vous n'avez pas l'intention d'exercer le droit de préemption prévu à l'article 56 de ladite loi, nous saurions gré de nous accorder l'autorisation de vendre la Maison Jean-Baptiste-Chevalier à GESTION 1608 INC, au prix convenu.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre considération.

Le président-directeur général,



Stéphan La Roche

c.c. : Claude Rodrigue
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Kebbas, Nassima

De: Réservations de groupes
Envoyé: 22 juin 2018 08:32
À: [REDACTED]
Objet: Musée de la Place Royale/fermeture

Bonjour Mme DeGarie,

Depuis le 4 septembre 2017, le Musée de la civilisation n'opère plus le Musée de la Place-Royale. Ce musée est par conséquent fermé.

En 1999, le ministère de la Culture et des Communications avait mandaté le Musée de la civilisation pour opérer ces lieux. C'est maintenant la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), propriétaire et gestionnaire d'un parc d'immeubles patrimoniaux sur Place-Royale, qui aura pour mandat d'explorer différents concepts pour opérer ces deux lieux.

Par conséquent, nous ne pouvons donc effectuer la réservation demandée pour le Musée de la Place Royale.

Si vous désirez venir au Musée de la civilisation, il nous fera plaisir d'effectuer une réservation de visite autonome le même jour à la même heure. Nous attendons votre retour pour procéder à la réservation.

Bonne journée

Denis Breton



Réservations de groupes - T. 418 692-1151

Réservations éducatives

Direction de la programmation

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Kebbas, Nassima

De: de Blois, Geneviève
Envoyé: 21 novembre 2018 16:40
À: [REDACTED]
Cc: Plamondon, François
Objet: Chiffres Maison Chevalier et Musée de la Place-Royale

Bonjour Michel,

Voici les infos demandées quant aux entrées aux portes de la Maison historique Chevalier (MHC) et du Musée de la Place-Royale (MPR) pour les années antérieures pour les périodes du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année:

MHC

2014-2015 : 16 025 (ouvert d'avril à août/5 mois d'opération)
2015-2016 : 41 512 (ouvert de juillet à janvier/7 mois d'opération)
2016-2017 : 27 052 (ouvert de juin à septembre/4 mois d'opération)
2017-2018 : - (fermeture complète)

MPR

2014-2015 : 109 873 (ouvert à l'année)
2015-2016 : 113 778 (ouvert à l'année)
2016-2017 : 84 708 (ouvert à l'année)
2017-2018 : 54 695 (fermé en octobre/6 mois d'opération)

Espérant le tout conforme à vos besoins.

Cordialement,



Geneviève de Blois - T. 418 643-2158, poste 249

Directrice

Direction des communications et de la mise en marché

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

Kebbas, Nassima

De: Dufour, Agnès
Envoyé: 21 juin 2021 14:42
À: Catherine Lalonde
Objet: RE: Demande média - Le Devoir - Musée de la Place Royale

C'est un édifice ancien qui aurait besoin de rénovations majeures et le Musée n'a pas les crédits requis.



Agnès Dufour - T. 418 643-2158, poste 433
Relationniste de presse
Direction de la mise en marché et du mécénat
MUSÉE DE LA CIVILISATION
16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada
mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#) | [Se désabonner](#) | [Inscription à l'INFO-MUSÉE](#)

🌲 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Catherine Lalonde [redacted]
Envoyé : 21 juin 2021 14:13
À : Dufour, Agnès <Agnès.Dufour@mcq.org>
Objet : RE: Demande média - Le Devoir - Musée de la Place Royale

Est-ce que la question budgétaire a contribué à la fermeture au public de la Maison Chevalier, ou pas du tout?

Catherine Lalonde
Reporter
Le Devoir

*Notez que je ne travaille pas le vendredi.
Pour toute urgence médiatique culturelle, contactez [redacted]

De : Dufour, Agnès <Agnès.Dufour@mcq.org>
Envoyé : lundi 21 juin 2021 14:08
À : Catherine Lalonde [redacted]
Objet : RE: Demande média - Le Devoir - Musée de la Place Royale

Bonjour Catherine, je l'ai complètement oubliée.

Le Musée est toujours propriétaire de la Maison Chevalier mais nous ne présentons plus d'exposition à l'intérieur car elle ne répond plus aux normes de conservation des objets.

Une partie du corps de logis est occupée par des bureaux administratifs et des salles de réunions tandis que les voutes sont occupées par le Centre de valorisation du patrimoine vivant. Cet organisme présente des activités culturelles en lien avec leur mission.

Cela répond à ta question ?

De : Catherine Lalonde [REDACTED]
Envoyé : 21 juin 2021 13:59
À : Dufour, Agnès <Agnès.Dufour@mcq.org>
Objet : RE: Demande média - Le Devoir - Musée de la Place Royale

Agnès, tu ne m'es pas revenue pour la Maison historique Chevalier.

Étions-nous dans un cas de figure similaire au Cd'I de la Place-Royale?

Merci,

Catherine Lalonde
Reporter
Le Devoir

*Notez que je ne travaille pas le vendredi.

Pour toute urgence médiatique culturelle, contactez [REDACTED]

De : Dufour, Agnès <Agnès.Dufour@mcq.org>
Envoyé : jeudi 17 juin 2021 15:22
À : Catherine Lalonde [REDACTED]
Objet : RE: Demande média - Le Devoir - Musée de la Place Royale

Dès 1988, le Musée de la civilisation a eu la charge de l'animation de Place-Royale.

En 1999, est né le Centre d'interprétation de Place-Royale dans les maisons historiques Hazeur-Smith, géré par le Musée.

5 expositions permanentes y étaient présentées avec des objets de collections du ministère (artefacts trouvés lors du grand chantier de revalorisation de Place royale dans les années 1980)

L'endroit était surtout prisé par les touristes, de juin à octobre. La décision de le fermer a été prise en 2017 car les crédits accordés par le gouvernement n'ont jamais été augmentés.

Le Musée de l'Amérique francophone a fermé en 2020 pour le projet de la Cité du Séminaire, qui est l'Espace Bleu de la Capitale-nationale.

Est-ce que cela répond a tes questions?

De : Catherine Lalonde [REDACTED]

Envoyé : 17 juin 2021 14:44

À : Dufour, Agnès <Agnès.Dufour@mcq.org>

Objet : Demande média - Le Devoir - Musée de la Place Royale

Chère Agnès,

Pourrais-tu me refaire, très grossièrement (point de forme bienvenue) le petit historique du musée de la Place-Royale; quand on l'a fermé et pourquoi?

On m'a nommé un autre site similaire du musée de la Civilisation qui aurait été fermé, que j'ai zappé, vois-tu ce que ce serait?

En te remerciant,

C. Lalonde

RESPONSABLES DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Mme Julie Lévesque
Secrétariat général et bureau de la sous-ministre
225, Grande Allée Est, bloc C , 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Courriel : secretariat-general@mcc.gouv.qc.ca

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Mme Cynthia Imbeault
Secrétaire générale
Édifice Marie-Fitzbach,
1075, rue de l'Amérique-Française
Québec (Québec) G1R 5P8
Courriel : accés.information@sqi.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Claude Peachy, avocat
Directeur de l'accès à l'information et de l'éthique
Ministère des Transports du Québec
700, boul. René-Lévesque Est, 29e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 646-0160, poste 23013
Courriel : lai@transports.gouv.qc.ca

RECOURS EN RÉVISION

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la Loi peut par ailleurs demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Une demande de révision doit être faite dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la Loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

L'article 137 de la Loi précise que la demande de révision doit être faite par écrit et qu'elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée.